

# RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES A L'ECHELLE DE LA FAÇADE 2019



ACTION PILOTEE ET FINANCEE PAR :



## Préambule

Ce rapport contient une analyse des données issues des actions de comptage, d'enquêtes et de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied de loisir sur la façade Manche – Mer du Nord. Les données utilisées dans ce bilan proviennent de la base de données ESTAMP ainsi que des bilans rédigés par les coordinateurs locaux au sein de l'Observatoire.

Il a pour but de :

- Valoriser les données des territoires concernant les activités de pêche à pied de loisir
- Comprendre les pratiques de pêche à pied au sein de l'Observatoire
- Rendre compte de l'évolution des pratiques au sein de l'Observatoire, selon les indicateurs de progrès retenus

Ce bilan est un outil permettant également d'évaluer la plus-value de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir grâce aux données postérieures et antérieures à la création de l'Observatoire, fournies par les territoires au sein et en dehors de l'Observatoire.

Une grande partie des éléments de contexte sont issus du bilan d'analyse des données 2018 à l'échelle de la sous-région marine Manche – Mer du Nord (Le Renard M., Observatoire de la Pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord – Analyse des données 2018. URCPPIE de Normandie. 2019)

## Liste des documents accompagnant ce dossier :

- Fiches d'enquêtes utilisées sur les sites diagnostiqués en 2019 (3 niveaux de complétude du questionnaire d'enquête « complète »)
- Exemple de fiche terrain de comptage
- Fiche d'enquête « sensibilisation »
- Les bilans de chaque territoire diagnostiqué sur l'année 2019 dans le cadre de l'Observatoire sont disponibles sur le site du réseau national Littorea : [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)
- Bilan 2019 des actions de coordination de l'URCPPIE de Normandie en tant que coordinatrice de l'Observatoire
- Document cadre de l'Observatoire
- Cahier méthodologique – Littorea

# Table des matières

Préambule .....	3
Liste des documents accompagnant ce dossier : .....	3
Table des tableaux.....	5
Table des illustrations.....	6
Table des annexes .....	7
I. Introduction.....	8
A. Rappel du contexte et des objectifs .....	8
B. Rôle de coordination .....	8
Formation – accompagnement des acteurs locaux .....	8
Traitement des données de la base de données ESTAMP (BD ESTAMP).....	9
Lien avec les institutions .....	9
Liens avec les autres mesures du PAMM .....	9
Prospective – Accompagnement de nouvelles initiatives, de nouveaux territoires et de nouveaux sites pour intégrer l’observatoire.....	9
Centralisation des demandes de financements des territoires .....	9
Animation du comité de concertation de l’Observatoire.....	9
Bilan annuel – Publications .....	9
C. Objectifs d’analyse .....	10
II. Présentation de la façade Manche – Mer du Nord et de ses usages de pêche à pied .....	11
A. Sous-région marine .....	11
1. Périmètre de l’Observatoire, périmètre du PAMM .....	11
2. Sites N2000 et zones de protections spéciales .....	11
3. Territoires de l’Observatoire .....	12
4. Zooms sur les particularités de certains territoires.....	13
5. Présentation des territoires suivis en 2019, hors Observatoire.....	15
B. Pratiques de pêche à pied et encadrement réglementaire .....	16
1. Diversité des pratiques.....	16
2. Législation applicables.....	17
3. Réglementation sanitaire .....	19
4. Tableau récapitulatif des textes réglementaires encadrant l’activité.....	23
6. Protocoles utilisés.....	23
III. Analyse et synthèse des données saisies dans ESTAMP par l’ensemble des coordinateurs locaux	25
Données disponibles et précisions sur les analyses .....	25
A. Bilan technique.....	26
1. Nombre de structures mobilisées .....	26
2. Données utilisées .....	26

3.	Nombre de pêcheurs sensibilisés.....	27
4.	Effort de suivi.....	28
B.	Fréquentation des territoires .....	29
1.	Présentation des données.....	29
2.	Fréquentation moyenne.....	29
3.	Analyses des facteurs influençant la fréquentation.....	31
4.	Fréquentation des territoires selon leur pic de fréquentation .....	31
5.	Zoom sur les particularités locales et records.....	33
C.	Profil des pêcheurs à pied au sein de l'Observatoire .....	34
D.	Etude des pratiques de pêche au sein de l'Observatoire.....	39
1.	Principales espèces pêchées et recherchées par territoire .....	39
2.	Aperçu des pratiques selon les espèces principalement pêchées .....	40
E.	Indicateurs de progrès.....	44
1.	Niveau de sensibilisation des territoires .....	44
2.	Evaluation de la connaissance et du respect de la réglementation et de la sécurité .....	46
3.	Evaluation de la qualité des paniers.....	49
4.	Analyse de la qualité des récoltes selon différents facteurs.....	51
F.	Synthèse de l'analyse des données.....	52
IV.	Apports de l'Observatoire de la Pêche à pied de loisir en 2019 .....	52
A.	Amélioration des pratiques, poursuite des suivis et limites .....	52
B.	Acquisition d'une meilleure connaissance des pratiques .....	53
C.	Bancarisation et harmonisation des données, à poursuivre.....	54
D.	Construction d'une dynamique collective d'échanges et de mutualisation .....	55
E.	Perspectives.....	56
1.	Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les pratiques de pêche.....	56
2.	Renforcer la coordination à l'échelle Manche- Mer du Nord .....	56
3.	Intégrer des suivis environnementaux.....	56
	Annexes .....	57
	Bibliographie.....	67

## Table des tableaux

Tableau 1: Classement sanitaire réglementaire des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages : .....	20
Tableau 2: Classement sanitaire non réglementaire des zones de pêche à pied de loisir : .....	21
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des textes de loi encadrant la pêche à pied de loisir .....	23
Tableau 4 : Détail des données saisies dans ESTAMP en 2019 .....	26
Tableau 5 : Détail des données concernant le nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés en fonction des territoires.....	27

Tableau 6 : Estimation du nombre de séances de pêche par territoire, d'après les données d'avril 2018 à avril 2020 .....	30
Tableau 7 : Pic de fréquentation pour chaque territoire d'après les données d'ESTAMP (janvier 2019 - avril 2020).....	32
Tableau 8 : Distribution des différentes catégories socio-professionnelles des pêcheurs rencontrés sur la façade de l'Observatoire .....	35
Tableau 9 : Motivations évoquées par les pêcheurs pour la pratique de la pêche à pied.....	38
Tableau 10 : Evolution de l'usage d'outils de mesure depuis la création de l'Observatoire, sur les territoires disposant de l'information .....	51

## Table des illustrations

Figure 1 : Périmètre d'action de l'Observatoire PàPL Manche - Mer du Nord .....	11
Figure 2 : Réseau des Aires marines protégées Bretagne et Réseau des Aires marines protégées Manche Est - Mer du Nord .....	12
Figure 3 : Détail des catégories de marées à couvrir dans le cadre d'un diagnostic – extrait de la formation Littorea .....	24
Figure 4 : Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés par territoire de janvier 2019 à avril 2020 .....	27
Figure 5 : Répartition temporelle des suivis au sein de l'Observatoire en 2019.....	28
Figure 6 : Répartition temporelle des suivis hors de l'Observatoire en 2019.....	28
Figure 7 : Estimation du nombre de séances de pêche moyen par territoire, de 2018 à 2020.....	31
Figure 8 : Nombre de pêcheurs comptés par territoire lors du comptage national 2019.....	33
Figure 9 : Pyramide des âges Femmes/Hommes et années d'expérience à l'échelle de l'Observatoire .....	35
Figure 10 : Distribution des pêcheurs dans l'Hexagone .....	36
Figure 11 : Distribution des pêcheurs dans l'Hexagone par territoire .....	37
Figure 12 : Constitution du groupe et mois de pêche choisi par l'enquêté .....	37
Figure 13 : Temps moyen de pêche à l'échelle de la sous-région marine .....	38
Figure 14 : Principales espèces pêchées dans l'Observatoire .....	39
Figure 15 : Principales espèces pêchées et recherchées dans l'Observatoire .....	39
Figure 16 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Coques à l'échelle de l'Observatoire ..	40
Figure 17 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Palourdes à l'échelle de l'Observatoire. ....	41
Figure 18 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Moules à l'échelle de l'Observatoire. .	42
Figure 19 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant le Bouquet à l'échelle de l'Observatoire. .	43
Figure 20 : Accueil des pratiquants au sein de l'Observatoire .....	44
Figure 21 : Nombre de pratiquants déjà enquêtés et sensibilisés par territoire .....	45
Figure 22 : Pêcheurs possédant un outil de mesure au sein de l'Observatoire .....	46
Figure 23 : Connaissance de l'état sanitaire des sites selon les territoires .....	47
Figure 24 : Evolution de la connaissance de la réglementation depuis 2014 au sein de l'Observatoire (taille, quantité et période réglementaires).....	48
Figure 25 : Evolution du tri des récoltes à l'échelle de l'Observatoire.....	50
Figure 26 : Comparaison du tri du panier en fonction de son pourcentage de conformité dans et hors Observatoire en 2019 .....	50
Figure 27 : Carte d'identité synthétique de la pêche à pied dans l'Observatoire .....	52
Figure 28 : Chiffres clés concernant les actions réalisées en 2019 au sein de l'Observatoire .....	54

## Table des annexes

Annexe 1 : Détail des données saisies dans ESTAMP hors Observatoire entre janvier 2019 et avril 2020 .....	57
Annexe 2 : Détail des fiches saisies dans ESTAMP pour chaque territoire au sein de l'Observatoire, de janvier 2019 au 30 avril 2020 .....	58
Annexe 3 : Effectifs de pêcheurs enquêtés pour réaliser la pyramide des âges par territoire.....	58
Annexe 4 : Pyramide des âges pour chaque territoire suivi dans l'Observatoire .....	59
Annexe 5 : Détail des années d'expérience des pêcheurs à pied interrogés au sein de l'Observatoire selon les territoires suivis.....	61
Annexe 6 : Détail des catégories socio-professionnelles les plus représentées dans l'Observatoire par territoire suivi.....	61
Annexe 7 : Détail du pourcentage des espèces principalement recherchées et pêchées par territoire au sein de l'Observatoire.....	62
Annexe 8 : Détail des connaissances réglementaires (maille, quantités et périodes de pêche) selon les territoires.....	63
Annexe 9 : Synthèse de l'analyse des données 2019 par territoire .....	64

## I. Introduction

### A. Rappel du contexte et des objectifs

**Piloté par la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord (DIRMer MEM Nord) avec l'appui de l'Office Français pour la Biodiversité, un Observatoire des activités de pêche à pied de loisir a été créé en 2018 sur la sous-région marine Manche – mer du Nord s'étendant de la pointe bretonne jusqu'à la frontière belge.**

Impliquant depuis sa création plus d'une vingtaine d'acteurs de terrain déjà investis sur cette thématique depuis plusieurs années (associations, collectivités, établissements publics), cet Observatoire vise à **pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du projet LIFE Pêche à pied de loisir** : suivi de la fréquentation des sites, profils et pratiques des usagers, espèces (coques, moules...) et milieux ciblés (champs de blocs, massifs d'hermelles...). Il **contribue au suivi du niveau de connaissance des pêcheurs à pied et de la qualité des récoltes** sur les sites faisant l'objet d'actions de sensibilisation. L'ensemble des informations ainsi recueillies sont intégrées et accessibles au sein de la base de données ESTAMP. Cette base de données, développée par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), regroupe les données de suivi de l'estran, tant sur les pratiques de pêche à pied de loisir que de suivi des milieux (champs de blocs, gisements...).

Dans ce cadre, l'URCPIE de Normandie (Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement) a été désignée, via une procédure de passation de marchés publics, coordinatrice de cet Observatoire de la pêche à pied de loisir. Sur la période d'avril à novembre 2018, l'URCPIE a assuré la coordination de cette démarche, auprès des services de l'Etat en charge du pilotage de l'Observatoire et des territoires engagés dans l'alimentation de la démarche. Cette mission a été prolongée sur demande de l'OFB, en janvier 2019 et pour 3 ans, dans le cadre d'une nouvelle passation de marchés publics (gestion OFB).

### B. Rôle de coordination

La mission de coordination attribuée à l'URCPIE de Normandie au titre de la mesure « Observatoire des activités de pêche à pied de loisir Manche-Mer du Nord », est détaillée dans un document-cadre, rédigé par un large partenariat, rassemblant nombre d'acteurs de l'Observatoire et du réseau national Littorea (*voir en document joint*).

Ci-dessous, le détail de ces missions attendues sur l'année 2019 :

#### **Formation – accompagnement des acteurs locaux**

La coordinatrice de l'Observatoire a pour mission de mobiliser et d'accompagner les coordinateurs locaux de chaque territoire pour, entre autres :

- Faire connaître les protocoles de suivis standardisés développés dans le cadre du LIFE+ PAPL ;
- Définir un niveau de suivi minimum de l'activité sur les différents territoires ;
- Aider les coordinateurs locaux à renseigner la BD ESTAMP ; etc.

Il s'agit pour la coordinatrice de l'Observatoire d'être un relais privilégié (auprès des acteurs de la sous-région marine Manche mer du Nord), apte à apporter un accompagnement au quotidien au plus près des territoires concernés.

Il est à noter qu'un tel accompagnement des coordinateurs locaux est également prévu dans le cadre de l'animation du réseau national (Littorea).

## **Traitement des données de la base de données ESTAMP (BD ESTAMP)**

Les missions de la coordinatrice de l'Observatoire, en ce qui concerne le traitement des données de la BD ESTAMP, se déclinent comme explicité ci-après :

- faciliter le déploiement de la BD ESTAMP pour assurer une saisie cohérente d'un territoire à l'autre (en lien avec l'administrateur de la base de données) ;
- accompagner les coordinateurs locaux pour le traitement des données collectées à l'échelle de leur territoire (bilan réalisé par les coordinateurs locaux).

## **Lien avec les institutions**

La coordinatrice de l'Observatoire a pour mission d'assurer la remontée d'informations vers les instances (DIRM, ARS, etc.) pour une meilleure implication des partenaires de la sous-région marine dans les processus de décision sur la base des diagnostics et du rapport d'activité annuel issus de l'Observatoire.

Ainsi l'expertise des parties prenantes de l'Observatoire doit contribuer à une meilleure prise en compte de la pêche à pied dans les révisions des politiques publiques.

## **Liens avec les autres mesures du PAMM**

Deux autres mesures du PAMM concernent la pêche à pied de loisir pour la sous-région marine MMN :

- M402-ATL2 : Améliorer la cohérence territoriale de la réglementation des pratiques de pêche de loisir.
- M307-MMN2 : Appuyer les projets locaux de création de jachère de pêche à pied sur le littoral de la sous-région marine.

Les partenaires de l'Observatoire pourront être associés à la mise en œuvre de ces mesures et émettre un avis collectif lors des consultations publiques lancées par les autorités. La coordinatrice a en charge l'organisation de la rédaction de ces avis.

## **Prospective – Accompagnement de nouvelles initiatives, de nouveaux territoires et de nouveaux sites pour intégrer l'observatoire**

Afin d'étendre la couverture géographique de l'Observatoire, la coordinatrice de l'Observatoire a pour mission d'identifier, d'encourager et d'accompagner de nouvelles initiatives sur des territoires « orphelins » où la pêche à pied de loisir est, pourtant, bien présente.

## **Centralisation des demandes de financements des territoires**

La coordinatrice de l'Observatoire a pour mission de jouer le rôle de facilitateur pour la mobilisation de financements des actions locales et d'interlocuteur unique pour les financeurs potentiels (Agences de l'Eau, Conseils régionaux...).

## **Animation du comité de concertation de l'Observatoire**

L'animation de l'Observatoire s'appuie sur un comité de concertation, animé par la coordinatrice de l'Observatoire.

## **Bilan annuel – Publications**

La coordinatrice de l'Observatoire a pour mission de :

- rédiger des documents (rapport d'activité annuel...) de communication et de vulgarisation à l'échelle de la sous-région marine, en articulation, avec le travail prévu au niveau national. Ces documents pourront être structurés à partir d'indicateurs pertinents définis en lien avec le niveau national. Ces indicateurs ont été définis par la coordinatrice, en concertation avec le réseau national, au cours du premier semestre de la première année du fonctionnement de l'Observatoire ;
- valoriser les données collectées au niveau des territoires en articulation avec le travail réalisé pour la valorisation des données au niveau national ;
- collaborer, le cas échéant, aux publications scientifiques prévues au niveau national.

**Le bilan des actions menées par l'URCPIE de Normandie au titre de cette mission sur 2019 est disponible en document joint à ce dossier.**

## C. Objectifs d'analyse

En se basant sur les éléments disponibles grâce au travail des coordinateurs locaux de l'Observatoire de la pêche à pied, il est ici proposé une analyse à l'échelle de la sous-région marine, afin de disposer d'éléments de contexte et de compréhension des pratiques de pêche à pied de loisir sur ce périmètre. Ces données pourront permettre de favoriser les échanges entre territoires, de mener des actions d'information, de sensibilisation en mutualisant les moyens à grande échelle.

Au-delà, l'objectif est de disposer d'éléments de compréhension afin d'alimenter les objectifs du Plan d'action pour le milieu marin sur la sous-région marine Manche - mer du Nord.

Ce bilan a pour vocation d'être réalisé annuellement, en suivant notamment l'évolution de l'activité selon différents indicateurs de progrès définis dans le Document Cadre de l'Observatoire : qualité des récoltes, connaissance de la réglementation et suivi d'éléments de contexte (fréquentation, espèces pêchées...).

## II. Présentation de la façade Manche – Mer du Nord et de ses usages de pêche à pied

### A. Sous-région marine

#### 1. Périmètre de l'Observatoire, périmètre du PAMM

L'action de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir s'étend sur la sous-région marine Manche-Mer du Nord, des Hauts-de-France jusqu'au Finistère (48<sup>e</sup> parallèle), correspondant au périmètre d'application du PAMM (Plan d'actions pour le milieu marin) Manche-Mer du Nord.

Sur l'ensemble de ce littoral, l'activité de pêche à pied de loisir est très répandue et diverse, pratiquée par les populations littorales et rétro-littorales notamment, mais pouvant attirer un public plus éloigné des sites de pêches. Concentrée sur des milieux riches en biodiversité, cette activité peut représenter un enjeu en termes de préservation des milieux et des ressources, mais aussi de protection des populations, sur des sites présentant par exemple des risques sanitaires ou des risques liés aux terrains.

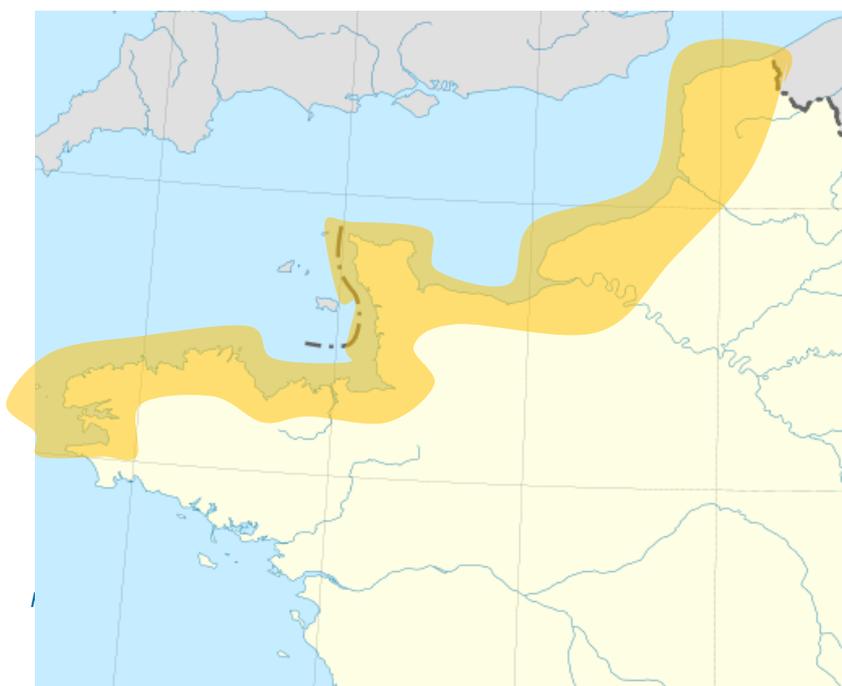


Figure 1 : Périmètre d'action de l'Observatoire pêche à pied de loisir Manche - Mer du Nord

#### 2. Sites N2000 et zones de protections spéciales

Les sites concernés par les suivis de la pratique de pêche à pied de loisir, dans le cadre de l'Observatoire, se concentrent sur des zones à forts enjeux environnementaux (préservation des habitats, des ressources...). Cette richesse fait d'ailleurs l'attractivité de ces sites de pêche, proposant une grande diversité des milieux et des espèces à récolter.

Les deux cartographies présentées ci-dessous permettent de prendre conscience des démarches de gestion et préservation des espaces et des ressources maritimes développées, englobant de nombreux sites de pêche à pied (voir le détail ci-après).

Ce croisement met en évidence l'importance de disposer de données fines tant quantitatives que qualitatives sur ces pratiques, afin d'en mesurer au mieux la réalité sur ces espaces et d'accompagner les pêcheurs à pied vers des pratiques les plus durables possibles.

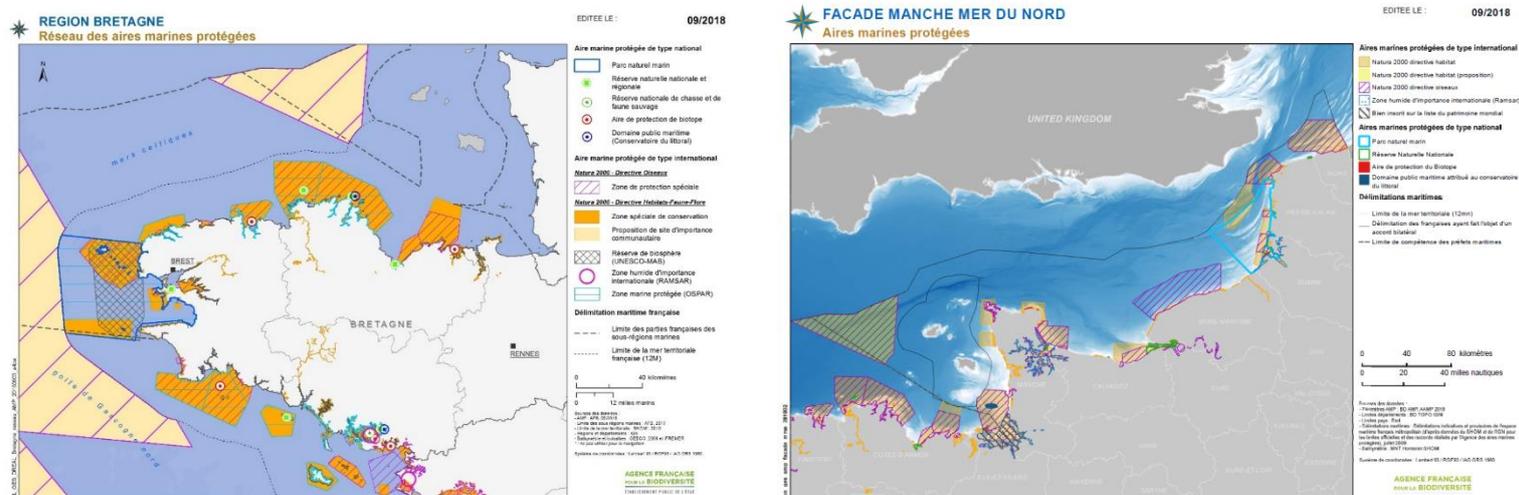


Figure 2 : Réseau des Aires marines protégées Bretagne et Réseau des Aires marines protégées Manche Est - Mer du Nord

### 3. Territoires de l'Observatoire

#### Présentation des actions et du degré d'implication des territoires

Sur le périmètre de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir, les pratiques de pêche à pied sont variées, avec des taux de fréquentation divers. Ainsi, le degré d'implication des territoires sur le sujet présente aussi des différences, certains étaient impliqués dans le projet du LIFE : Rade de Brest, Pays de Morlaix, Ouest des Côtes d'Armor, Golfe normand-breton, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Sur cette même période, d'autres territoires ont mené des actions d'acquisition de connaissance et de sensibilisation sur des méthodologies partagées : Calvados (Côte de Nacre et Côte Fleurie, projet PAPER) et le Pays de Caux (projet Papcaux).

Dans le cadre de l'Observatoire, visant la poursuite de ces démarches coordonnées à l'échelle du périmètre du Plan d'actions pour le milieu marin Manche Mer du Nord, ces territoires ont présenté des degrés d'engagement différents en 2018, selon leurs actions en cours, leurs moyens mobilisables et l'importance de l'activité sur leurs sites de pêche à pied.

En 2019, de nouveaux territoires, n'ayant encore jamais réalisé de suivis des activités de pêche à pied de loisir pour l'Observatoire ont commencé ou repris des suivis arrêtés depuis quelques années sur des sites fréquentés et à enjeux. C'est le cas notamment pour la partie bretonne de la Baie du Mont Saint-Michel et le Nord du Cotentin (territoire allant de Pirou à la Baie des Veys). Ces nouveaux territoires sont suivis par une méthodologie similaire à celle utilisée sur les territoires déjà intégrés dans l'Observatoire en 2018. L'objectif sera, à terme, d'harmoniser davantage les rythmes d'actions sur chaque territoire, en tenant compte des particularités et enjeux locaux. A carte ci-dessus permet de visualiser les structures impliquées dans l'Observatoire ainsi que les territoires suivis et ceux qui ne le sont pas encore ou peu.

#### Financement des actions

Les territoires bretons ont pu être financés dans leurs actions en 2019 par le biais du marché porté par la DIRM Manche Est - Mer du Nord.

Les territoires normands eux ont pu bénéficier cette année encore de l'accompagnement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) sur des programmes pluriannuels, déjà engagés au moment du lancement de l'Observatoire, en 2018 pour certains, et relancés pour 3 ans pour d'autres.

Dans les Hauts-de-France, les actions se sont concentrées sur le territoire du Parc marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.



Figure 3 : Structures et territoires suivis au sein de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir Manche - Mer du Nord

#### 4. Zooms sur les particularités de certains territoires

Afin de rendre compte de la diversité des territoires suivis au sein de l'Observatoire, il semble nécessaire de bien cerner leurs enjeux et particularités, qu'ils soient relatifs à la géographie des sites, à des habitats sensibles ou encore à des particularités réglementaires.

##### Zones de suivis scientifiques et interdictions de pêche

En Bretagne, la pêche à pied est interdite sur les herbiers de zostères depuis 2014. Dans la Baie de Morlaix, dans la Rade de Brest, dans la baie de la Fresnaye et sur le territoire de Cœur Emeraude, des sites suivis présentent des herbiers de zostères (Saint-Jacut-de-la-Mer).

En Bretagne, de nombreux sites suivis pour les activités de pêche à pied de loisir présentent des champs de blocs. Des suivis écologiques sur ces habitats ont été réalisés pendant le Life + Pêche à pied de Loisir. Dans la Rade de Brest, dans le cadre du Life Marha, un suivi du champ de blocs du Roz a débuté début 2020, réalisé par le PNM Armorique et Maud Bernard.

Dans l'Ouest du Cotentin, un des sites suivis par l'association AVRIL et l'APP2R est un site classé en réserve scientifique jusqu'en 2021. La pointe d'Agon est en effet fermée à la pêche à pied toute l'année et pour tous les bivalves depuis début 2018, faisant écho à la mesure 307 du Plan d'Action pour le Milieu Marin (« Appuyer les projets locaux de création de jachères de pêche à pied sur le littoral de la sous-région marine »). Cette fermeture s'inscrit dans un projet (RS2S<sup>1</sup>) visant à évaluer et reconstituer le stock de bivalves, et plus particulièrement de palourdes de Gouville à Saint-Martin-de-Bréhal (Manche). Au vu des résultats du suivi des bivalves dans cette réserve depuis 2018, l'ouverture progressive de la réserve à la pêche à pied de loisir, prévue initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sera probablement repoussée, en fonction des résultats obtenus en 2020.

Toujours dans le territoire d'action de l'association AVRIL, mais au niveau de la Baie du Mont-Saint-Michel (côté normand), le site de Champeaux est un site d'hermelles, et donc à forts enjeux en terme d'habitat. Cet habitat est suivi dans le cadre du programme Life Marha. C'est un projet européen qui vise à acquérir des connaissances sur les habitats marins en zone Natura 2000 (état des lieux, suivis, évaluation de l'état de conservation), à mettre en place des actions de restauration et à sensibiliser le grand public, ainsi que les usagers du littoral, à l'adoption de bonnes pratiques.

Dans la baie du Mont Saint-Michel (côté breton cette fois-ci), le site de Sainte-Anne est également un site à hermelles. Cet habitat à fort enjeu a fait l'objet d'un suivi dans le cadre du projet Life + Pêche à pied.

Sur l'archipel de Chausey, de nombreux patchs d'herbiers de zostères sont présents. La pêche à pied y est tolérée mais des actions de sensibilisation axées sur la préservation des herbiers sont réalisées par les gardes du littoral.

Dans le Nord du Cotentin, au niveau de Saint-Vaast la Hogue, des herbiers de zostères sont également présents. Ils sont suivis régulièrement par le Conservatoire du Littoral.

Dans le Calvados, au niveau d'Auberville, sur la commune de Villers-sur-Mer, un élevage expérimental de coque a été lancé fin 2018 pour 4 ans sur une concession de 1 hectare. La pêche à pied de loisir y est interdite.

Un projet Life Mahra est également lancé à l'échelle du Parc naturel marin des Estuaires picards et Mer d'Opale.

### *Particularités géographiques et contraintes dans les suivis*

De par la multiplicité d'îles regroupant l'archipel de Chausey, il est impossible de réaliser des comptages de pêcheurs à pied depuis l'estran, les entrées de bateaux au niveau de l'archipel étant trop complexes à suivre. Les données de comptage de ce territoire sont donc basées sur un comptage en survol des bateaux présents aux grandes marées. Une estimation du nombre de pêcheurs à pied de loisir est ensuite réalisée à l'aide d'informations sur la taille et le type de bateaux comptés.

Pour certains territoires en limite de département, les pêcheurs à pied peuvent être sujets à une confusion concernant les différences de réglementation avec les départements voisins. C'est par exemple le cas entre le Calvados et la Manche. Les données concernant la connaissance des quotas et tailles réglementaires selon les espèces pêchées sont donc à analyser au regard de cette particularité. La fréquentation des sites de pêche est particulièrement variable en fonction du territoire et des enjeux locaux. Certains sites sont très fréquentés, surtout lors des périodes de grandes marées

---

<sup>1</sup> RS2S : Reconstitution d'un stock de bivalves, mise en place d'indicateurs de stocks et de Vigie des Havres (2018-2022). Projet d'étude mené par le SMEL, associé au GEMEL-Normandie et à l'association AVRIL.

(quelques sites de la côte Ouest du Cotentin peuvent accueillir plus de 5000 pêcheurs à pied certains jours de grandes marées), tandis que d'autres le sont beaucoup moins. C'est le cas par exemple des sites de pêche à pied de loisir dans le Pays de Caux, qui présentent tous une fréquentation faible et principalement de locaux. Ces particularités géographiques et de fréquentations sont donc à prendre en compte dans l'étude des données de pratiques de pêche et des paniers.

## 5. Présentation des territoires suivis en 2019, hors Observatoire

De janvier 2019 au 30 avril 2020, d'autres structures ont également réalisé des suivis des activités de pêche à pied de loisir sur les autres façades maritimes métropolitaines. Les données de ces suivis ont été saisies dans la base de données ESTAMP. Le détail de ces données est présenté en [Annexe](#) (Annexe 1).

Une grande partie de ces structures a réalisé un diagnostic des activités de pêche à pied de loisir sur leur territoire pendant le Life + Pêche à pied de loisir : Comité régional des pêches du Plateau du Four, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Bretagne Vivante, CPIE Marennes-Oléron...

Certaines de ces structures continuent à réaliser des suivis réguliers de la pêche à pied de loisir sur leur territoire, d'autres, auxquelles s'ajoutent de nouvelles structures depuis 2017, participent uniquement aux comptages nationaux.

La grande majorité des données 2019 utilisées pour ce bilan provient des territoire Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis (54% des données de fréquentation et 88% des données d'enquêtes) ainsi que du pays de Guérande.

*[Extrait du site [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)]*

« Le **Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis** comprend 800 km de côtes qui s'étendent de l'estuaire du Payré au sud des Sables d'Olonne à Soulac-sur-Mer situé sur la pointe du Médoc. Il borde 117 communes appartenant aux trois départements de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Vendée. Les trois grands types de substrat sont :

- Les platiers rocheux composés de banches calcaires pouvant être recouverts de blocs et/ou de récifs d'huitres, voire de récifs d'hermelles (vers marins sédentaires construisant des structures sableuses).
- Les plages sableuses qui en fonction de leur exposition au courant et à la houle vont héberger différentes espèces d'intérêt pour la pêche à pied.
- Les vasières, habitat typique des palourdes, régulièrement recouvertes d'herbiers de zostères, véritables prairies marines présentant un intérêt essentiel pour de nombreuses espèces marines (reproduction, alimentation, etc.).

Les principales espèces cibles de la pêche à pied de loisir sont :

- Pour les coquillages : la palourde, l'huitre et la coque ; et plus rarement, les moules, les bigorneaux, les tellines, les couteaux et les pétoncles.
- Pour les crustacés : l'étrille, le crabe vert, le tourteau et plusieurs espèces de crevettes comme le bouquet ou la crevette grise. »

Ce territoire est suivi depuis 2006 par différents organismes, dont l'association IODDE, CPIE Marennes-Oléron, co-animatrice du réseau Littorea. Durant le Life, 23 sites ont été suivis de Jard-sur-Mer à Soulac-sur-Mer. Après 2 années de diagnostic, des progrès ont été constatés, notamment concernant l'utilisation d'outils de mesure ; une augmentation moyenne de 7% d'utilisation d'un outil de mesure a été constatée entre 2014 et 2016. Néanmoins, en fonction du type d'estran, de la fréquentation, du turnover des pratiquants, de l'ampleur de la sensibilisation, l'amélioration des pratiques semble assez variable d'un site à l'autre.

Le **pays de Guérande** offre lui aussi un vaste territoire de pêche à pied. Avec plus de 150 km de linéaire côtier et le deuxième plus grand marais de France, la Brière, la Presqu'île de Guérande compte à elle seule une grande variété de sites de pêche à pied :

- Des plages sableuses au sud et dans les zones plus abrités
- Des platiers rocheux, recouverts de récifs d'huîtres, et de moules
- Des zones plus envasées, habitat des palourdes

Les principales espèces que l'on peut pêcher à pied sont :

- Pour les coquillages : coque et palourde, mais aussi moules, couteaux, bigorneaux.
- Pour les crustacés : crevette grise, bouquet, étrilles.

Sur ce territoire, le CPIE Loire Océane, en partenariat avec le Corepem (Comité Régional des Pêches et Elevages Marins), réalise un suivi des pratiques de la pêche à pied de loisir depuis 2019 sur les estrans de La Baule et du Pouliguen. Un pré-diagnostic de la pêche à pied de loisir sur les sites du traict du Croisic (marais de Guérande) et du traict de Mesquer (marais de Mès) avait été réalisé en 2015-2016. En moyenne, près de 49 350 actions de pêche sont comptabilisées par an (+/-5120).

Un suivi du gisement naturel de coques de la Baule est également effectué depuis 2005 par le COREPEM.

Il est à noter que plusieurs espèces d'habitats d'intérêt communautaire sont présentes sur les sites suivis : herbiers de zostères naine (*Zostera noltei*), herbiers de zostère marine (*Zostera marina*), des récifs de vers hermelles (*Sabellaria alveolata*).

Les données récoltées sur ces deux territoires seront comparées aux données récoltées dans l'Observatoire en 2019.

## **B. Pratiques de pêche à pied et encadrement réglementaire**

### **1. Diversité des pratiques**

Les pratiques de pêche à pied sont variées sur les sites suivis de l'Observatoire. En fonction des types d'estrans (rocheux, sableux...), certains territoires sont plus riches en espèces pêchables que d'autres. Cependant, les sites suivis sur l'ensemble du territoire de l'Observatoire montrent une diversité de pratiques et d'espèces visées : pêche aux bivalves fouisseurs (palourdes, coques, praires) pratiquées avec ou sans outils, pêche aux moules et aux huîtres, pêche aux couteaux (pour consommation ou appâts), pêche aux crustacés (bouquets, crevettes, étrilles, homard), et sur certains sites des espèces plus difficilement accessibles en pêche à pied sont observées dans les paniers : ormeaux, homards, coquilles Saint Jacques.

Une pêche aux vers destinée aux appâts est aussi bien présente sur certains sites de pêche, soumise à des réglementations particulières (autorisant la fourche, interdite pour d'autres espèces), cela apportant parfois une confusion dans la réglementation applicable aux outils de pêche.

Sur le périmètre de la sous-région marine, certains sites peuvent concentrer l'ensemble de ces pratiques, d'autres seront plutôt dédiés à la pêche aux bivalves par exemple.

Cette diversité des ressources, des sites et des pratiques est une richesse à la fois naturelle et culturelle de cet espace, où la pêche à pied représente beaucoup plus qu'un loisir, et est inscrite dans la vie des territoires littoraux.

Chaque territoire et chaque site de pêche à pied présentent des particularités, qui vont impacter le rythme de fréquentation ou les pratiques observées. Plusieurs éléments sont à noter, à l'échelle de l'Observatoire :

- Rythme des marées : les grandes marées représentant des périodes de fortes affluences, l'horaire de ces périodes de fort « découverture » peut impacter la fréquentation. A l'échelle de la sous-région marine, lors des grandes marées ces horaires se décalent en fin de journée pour les zones plus septentrionales.
- Diversité des gisements : selon la nature des milieux, la richesse en ressource et leur accessibilité sont des éléments qui vont impacter fortement les résultats des enquêtes et des bilans ;
- Espèces majoritaires du site : selon les espèces présentes sur les sites, les pratiques vont se spécialiser sur telles ou telles espèces. Certaines pêches, plus « techniques » (demandant une très bonne connaissance du site, des espèces, des techniques), vont favoriser la fréquentation du site par des pêcheurs à pied habitués, limitant la fréquentation par les publics plus occasionnels. A contrario, un site riche en coques par exemple, pourra voir une fréquentation plus forte sur les périodes estivales.

## 2. Législation applicables

Localement, les textes encadrant la pêche à pied de loisir concernent parfois des pratiques exclues des enquêtes menées dans le cadre de l'Observatoire (pêche à la ligne, aux casiers, etc.). Il convient de préciser ceci :

***Dans la cadre de l'Observatoire et de nos enquêtes, est considérée comme pêcheur à pied récréatif toute personne qui, présente à marée basse sur l'estran, prélève coquillages, poissons, algues ou crustacés pour sa consommation personnelle ou celles de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l'estran, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bigorneaux ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l'estran (lignes de fond, filets fixes, casiers). Les pêcheurs d'appâts et les ramasseurs d'algues sont, par contre, considérés comme des pêcheurs à pied.***

### Qui fait la réglementation ?

[Extrait du Cahier méthodologique – Réseau Littorea]

#### L'Union européenne

Depuis les années 1970, une partie importante de la réglementation des pêches (surtout à destination de la pêche professionnelle) en France est fixée au niveau européen et appelé Politique Commune des Pêches.

En plus de la politique des pêches, l'UE intervient dans la réglementation de la pêche de loisir en mer par d'autres politiques : protection des consommateurs (qualité sanitaire des coquillages) ou protection de l'environnement (directives « Natura 2000 », Directive Cadre sur l'Eau et Directive Cadre Stratégie sur les Milieux Marins).

#### L'Etat français

Dans la pratique, la plupart de la réglementation nationale est prise par décrets et arrêtés ministériels (notamment les questions de taille), complétée et affinée aux échelons locaux par des arrêtés préfectoraux. Ils concernent la qualité des prises (aspects sanitaires), les quantités pêchées, ainsi que les périodes, zones et modes de pêche autorisés.

Les préfets prennent des arrêtés locaux en application de ces textes et relatifs à l'interdiction de certaines zones pour raison sanitaire.

### Les collectivités locales

Les collectivités locales n'ont pas de compétence particulière prévue dans la gestion des pêches. Elles peuvent réglementer la pêche dans les limites administratives des ports dont elles sont gestionnaires, si la pêche n'y est pas interdite par un arrêté préfectoral.

Les maires exercent leur pouvoir de police jusqu'à la limite des eaux (et donc sur l'estran) et peuvent être amenés à prendre des arrêtés ou des règlements intéressant la salubrité et la sécurité publique pouvant avoir des conséquences sur les activités de pêche à pied de loisir.

### Les dispositions réglementaires

#### Dispositions nationales

La pêche à pied de loisir est soumise aux dispositions réglementaires internationales, communautaires et nationales qui s'appliquent aux pêcheurs professionnels en ce qui concerne la taille minimale des captures autorisée, les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés ainsi que les zones, périodes, interdictions et arrêtés de pêche.

Le ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine peut, par arrêté, fixer des règles relatives au poids ou à la taille minimale de capture des espèces de poissons et autres animaux marins propres à la pêche de loisir. Dans ce cas, ces règles ne peuvent être plus favorables que celles applicables aux pêcheurs professionnels.

Les dispositions locales (arrêtés préfectoraux concernant une région ou un département) applicables à la pêche professionnelle, ne sont pas automatiquement applicables aux pêcheurs de loisir.

#### En pratique

- Zones de pêche

**Certaines zones sont interdites** à l'exercice de la pêche à pied de loisir à l'échelle nationale :

- Les ports de pêche et de commerce pour toutes les espèces (sauf dérogation) ;
- Les cantonnements de pêche, interdisant toute pêche, celle d'un groupe d'espèces ou certains engins selon la réglementation de l'arrêté créant le cantonnement (Arrêté du 4 juin 1963 portant réglementation de la création de réserves ou de cantonnements pour la pêche maritime côtière) ;
- Les concessions de cultures marines, pour l'espèce ou les espèces concernées par l'acte de concession et le cahier des charges (la pêche des algues y est interdite pour tous les types de concessions sans autorisation expresse) ;
- Les zones de productions conchylicoles classées C pour un groupe d'espèces, la pêche des espèces de ce groupe y est interdite (pour plus de renseignements, voir la réglementation sanitaire) ;
- Certains espaces naturels selon le décret ou l'arrêté de création de ces espaces (réserves naturelles, parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope...).

- Espèces « pêchables »

La **pêche des espèces protégées est interdite** mais, à l'exception de l'anguille, ces espèces sont peu concernées par la pêche à pied de loisir.

Les espèces interdites à la pêche professionnelle le sont également à la pêche à pied de loisir.

- Marquage des espèces

Afin de lutter contre la revente du produit de la pêche non professionnelle, certaines espèces capturées en pêche de loisir doivent être **marquées** par l'ablation d'une partie de leur nageoire caudale (Arrêté ministériel du 17 mai 2011). Deux espèces sont susceptibles d'être concernées par ce marquage en pêche à pied : **le homard et la sole**.

- Tailles minimales de pêche des différentes espèces

Les tailles minimales de capture des organismes marins sont fixées à deux niveaux :

- Européen d'abord : Règlement (CE) N° 850/98 du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins,
- National ensuite : Arrêté ministériel du 29 janvier 2013 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

#### Autres dispositions nationales et contraventions

La pêche doit s'exercer dans le respect du milieu naturel et l'absence de dégradation de l'estran (en cas de grattages ou de creusements par exemple, ceux-ci doivent rester légers) ; une dégradation volontaire et importante constituant un délit de grande voirie.

Le non-respect des mesures de limitation de captures (tailles minimales, quotas), la pêche dans une zone interdite, la pêche d'une espèce dans une zone où celle-ci est interdite, l'usage ou la possession d'engins interdits, l'absence de marquage des espèces qui le doivent, ainsi que l'achat ou la revente de l'objet de la pêche peuvent être passible de 22 500€ d'amende. La récidive est notamment un facteur aggravant dans la détermination du montant total des contraventions.

L'usage de filet tracté (comme une senne ou un chalut) pour la pêche de loisir, même à pied, est interdit à moins de trois milles des côtes, sauf mesure dérogatoire. La pêche sur l'estran aux arts dormants (filets fixes, lignes de fonds, casiers) ne constitue pas une activité de pêche à pied, mais elle est aussi réglementée.

#### Quelles réglementations locales et où les chercher ?

Des réglementations locales, départementales ou régionales, encadrent souvent l'activité de pêche à pied de manière plus précise que celle détaillée ici.

Ces réglementations concernent généralement la pêche des coquillages, certaines fois celle de certains crustacés, et précisent :

- Les outils, en listant les outils autorisés, certaines fois en précisant les utilisations par espèce ;
- Les quantités maximales qui peuvent être prélevées par marée, par pêcheur et par espèce (ou pour l'ensemble de sa pêche) ;
- Les périodes de pêche, pour certaines espèces pour tout ou partie de la zone considérée ;
- Les zones de pêche, en listant les zones où la pêche de tout ou partie des coquillages est interdite. Le plus souvent ces zones sont interdites pour raison sanitaire et font l'objet d'un ou plusieurs arrêtés spécifiques. La réglementation peut aussi interdire la pêche dans un certain rayon autour des concessions de cultures marines ;
- Certaines règles locales et bonnes pratiques.

Ces réglementations sont disponibles sur les différents sites internet des DDTM (dans la rubrique « Mer et Littoral » de l'onglet « Politiques publiques ») et dans les pages dédiées sur le site

### **3. Réglementation sanitaire**

*[Extrait du Cahier méthodologique – Réseau Littorea]*

#### **Les risques sanitaires encourus**

Le pêcheur à pied s'expose à un risque toxicologique avéré : les mollusques filtreurs et brouteurs peuvent concentrer une centaine de fois les polluants (bactéries, métaux lourds, toxines phytoplanctoniques et bactériologiques) présents dans le milieu.

Les risques liés à la consommation de fruits de mer contaminés sont divers. Les suites les plus courantes sont des nausées et des gastro-entérites, mais dans certains cas extrêmes des séquelles neurologiques, des hépatites et des risques accrus de cancers sont possibles.

Pour cette raison, la qualité des coquillages destinés à la consommation humaine est surveillée par différents organismes. Le suivi des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages (zones de pêche à pied professionnelle, parcs conchylicoles cohabitant ou non avec la pêche à pied de loisir) est assuré par l'Ifremer. Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont, quant à elles, vocation à surveiller les zones de pêche à pied de loisir selon des critères de fréquentation déterminés.

### *Le classement des zones professionnelles*

Le classement des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages est établi sur la base de textes réglementaires communautaires et nationaux :

Le règlement (CE) n° 854/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Le règlement (CE) n° 420/2011 de la commission du 29 avril 2011 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et

L'Arrêté interministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion sanitaire des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants.

Le préfet de département définit par arrêté la qualité des zones de production pour chaque groupe de coquillages (gastéropodes, échinodermes et tuniciers / bivalves fouisseurs / bivalves non fouisseurs) à partir de l'analyse des données issues de la surveillance des zones, en règle générale des trois dernières années. Les règles de classement prévoient quatre classes de qualité.

*Tableau 1: Classement sanitaire réglementaire des zones professionnelles de production et de reparcage des coquillages :*

Classes de qualité	Répartition des résultats d'analyse (pour 100 gr de chair de coquillage et de liquide intervalvaire)	Conséquences pour la pêche à pied professionnelle et la conchyliculture	Conséquences pour la pêche à pied de loisir
<b>Zone A</b>	80% ou plus des résultats ≤ 230 E. coli Maximum 20% des résultats compris entre 230 et 700 E. coli Aucun résultat > 700 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.	<b>La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée.</b>
<b>Zone B</b>	90% ou plus des résultats ≤ à 4600 E. coli Et aucun résultat > à 46000 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après purification ou après reparcage en vue de satisfaire aux normes sanitaires applicables aux mollusques bivalves vivants.	<b>La pêche à pied de loisir des coquillages y est tolérée à déconseillée</b> , les pêcheurs à pied doivent porter une grande attention à l'état des coquillages qu'ils consomment. Une cuisson prolongée est conseillée.

<b>Zone C</b>	Moins de 90% des résultats ≤ à 4600 E. coli Et aucun résultat > à 46000 E. coli	Les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée ou après un traitement thermique adapté, en vue de satisfaire aux normes sanitaires applicables aux mollusques bivalves vivants.	<b>La pêche à pied de loisir des coquillages y est interdite.</b>
<b>Zone non classée</b>	Au moins un résultat > à 46 000 E. coli ou dépassement d'un seuil sanitaire pour la chimie	Zones qui ne font pas l'objet d'un suivi sanitaire de l'Ifremer au titre du contrôle biologique des zones de production. Toute production ou récolte y sont interdites.	<b>Ces zones non classées ne préjugent pas de l'interdiction d'exercer l'activité de pêche à pied de loisir des coquillages,</b> sous réserve des prescriptions sanitaires de l'Agence Régionale de Santé et de l'autorité administrative compétente.

Lien utile : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/classements-sanitaires/informations>

### *Le classement des zones de pêche à pied de loisir*

En ce qui concerne les zones de pêche à pied de loisir, leur classement est également effectué selon leur qualité sanitaire, sur le modèle du classement professionnel mais adapté pour les pêcheurs de loisir.

En effet, contrairement aux zones professionnelles de production de coquillages, les sites de pêche à pied récréative ne sont pas classés à partir d'un classement réglementaire spécifique. De plus, les pêcheurs à pied ne disposent pas des procédés d'épuration des coquillages des professionnels (reparcage, bassin de purification).

Ainsi, un classement non réglementaire spécifique à la pêche de loisir, calculé à partir des données des trois dernières années avec le complément de dires d'experts, a été créé.

*Tableau 2: Classement sanitaire non réglementaire des zones de pêche à pied de loisir :*

Répartition des résultats d'analyse (pour 100 gr de chair de coquillage et de liquide intervalvaire)	Qualité	Recommandations	Conséquences pour la pêche à pied de loisir
100% des résultats ≤ 230 E. coli	Bonne	Site autorisé	Pas de risque sanitaire. <b>Consommation directe des coquillages sans risque sanitaire.</b>
90% ou plus des résultats ≤ 1 000 E. coli Et aucun résultat > 4600 E. coli	Moyenne	Site toléré	Risque sanitaire faible. <b>La consommation de coquillages ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé.</b> La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire.

90% ou plus des résultats ≤ 4600 E. coli Et aucun résultat > 46000 E. coli	Médiocre	Site déconseillé	Risque sanitaire fort et régulier. <b>La consommation de coquillages ne peut être considérée comme sans risque pour la santé.</b> La cuisson ne peut que réduire ce risque sans pour cela le supprimer.
100% des résultats ≤ 46000 E. coli	Mauvaise	Site interdit	Risque sanitaire fort et permanent. <b>Toute consommation serait à l'origine de risques élevés pour la santé,</b> la cuisson ne pourrait réduire suffisamment les risques sanitaires
Au moins un résultat > 46000 E. coli	Très mauvaise	Site interdit	Risque sanitaire fort à très fort et permanent. <b>Toute consommation de coquillages constituerait un grave danger pour la santé même après cuisson.</b>

Lien utile : site internet de l'ARS pour chaque région

### *Zones interdites*

Les zones d'interdictions générales sont les ports et les concessions de cultures marines et ce dans un rayon variable autour de ces installations selon les arrêtés des préfets de région (de 0 à 25m).

### *Les fermetures temporaires*

La pêche à pied récréative peut être interdite de façon temporaire lorsqu'il est établi que la consommation des coquillages présente un risque sanitaire. C'est le cas en particulier lorsque les résultats de la surveillance sanitaire mettent en évidence une contamination microbiologique, une contamination par des phycotoxines (produites par des micro-algues toxiques) ou encore une contamination chimique.

Lorsque des incidents sont suspectés de rendre les coquillages impropres à la consommation (incidents sur les réseaux d'assainissement, pollution chimique accidentelle...), une interdiction temporaire de pêche peut également être prise, à titre préventif, dans l'attente de vérification d'une réelle contamination ou non.

Dans tous les cas de figure, les interdictions temporaires sont décidées par les autorités sanitaires compétentes (commune ou préfecture) et émises sous la forme d'arrêtés municipaux ou préfectoraux. L'Ifremer et l'ARS ont un rôle d'information et de conseil auprès des administrations de façon à ce que l'autorité compétente puisse prendre les mesures adaptées pour la protection de la santé des consommateurs.

### *Sanctions encourues par les contrevenants*

Les contrevenants aux mesures de limitation de capture s'exposent à une contravention de 5ème classe (1 500 €). Mais depuis le 6 mai 2010 et la création d'un livre IX du code rural et de la pêche maritime, la pêche dans une zone interdite, la pêche d'une espèce dans une zone où celle-ci est interdite ainsi que la revente de l'objet de la pêche peuvent être passibles de 22 500 € d'amende.

La récidive est notamment un facteur aggravant dans la détermination du montant total des contraventions.

#### 4. Tableau récapitulatif des textes réglementaires encadrant l'activité

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des textes de loi encadrant la pêche à pied de loisir

	Préfecture de département	Préfecture de région (dans le cadre du décret du 11 juillet 1990 relatif à la pêche maritime de loisir)	Gouvernement (Ministère de la pêche)	Europe (Conseil, parlement et commission)
Engins de pêche		Lister les engins autorisés par arrêté		
Tailles minimales de capture		Déterminer des tailles de captures pour tout ou partie des estrans d'un département (plus restreignant qu'au niveau national)	Arrêté du 29 janvier 2013 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche de loisir	Règlement (CE) N° 850/98 du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins
Normes sanitaires	Arrêtés préfectoraux portant sur le classement des zones de production de coquillages (Article R 231- 38 du Code rural et de la pêche maritime)		Arrêté du 6 novembre 2013 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants	Règlement (CE) n° 420/2011 de la commission du 29 avril 2011 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires, et Directive 2006/113/CE du parlement européen et du conseil du 12 décembre 2006 relative à la qualité requise des eaux conchylicoles
Espèces pêchées		Liste des espèces interdites à la pêche	Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage de certaines espèces capturées en pêche maritime de loisir	
Périodes de pêche		Dates d'ouverture de pêche sur certains gisements		
Zones d'interdictions de pêche	Pour raison sanitaire (Article R 231- 39 et 231-41 du Code rural et de la pêche maritime)	Interdiction temporaire ou permanente de zones de pêche et établissement de zones de protection autour des zones de productions	Etablissement de cantonnement de pêche (loi du 4 juin 1963 portant réglementation de la création de réserves ou de cantonnements pour la pêche maritime côtière) et décret prévu par l'article L922-2 du Code rural et de la pêche maritime	

#### 6. Protocoles utilisés

La méthodologie partagée à l'échelle de l'Observatoire (voir Cahier méthodologique issu du projet LIFE, formalisé par le réseau Littorea) recommande pour la réalisation d'un diagnostic d'un site la mise en œuvre de :

- 35 comptages lors de différentes catégories de marées, permettant d'en estimer le nombre de séances de pêche à l'année ;

- 50 enquêtes dites « complètes », apportant des éléments qualitatifs sur les pratiques de pêche à pied (voir protocoles en document joint).

Pour les sites n'ayant pas été diagnostiqués en 2018 ou avant, ces données ont été renseignées sur la base de données développée par l'OFB : la base de données ESTAMP.

*Période Avril à Septembre (ex : année 2016)*

Catégories de marées		Nombre de marées	% de suivi de la catégorie de marée
Coef. De 95 et plus (toutes périodes)		5	20%
Coef. « intermédiaire » saison	En semaine	5	20%
	En week-end (samedi/ dimanche/ jour férié)	3	12%
	En vacances	7	28%
Coef. de 49 ou moins en « journée »		3	12%
Marée basse avant 9h30 et après 19h30 (horaires décalées)		2	8%
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>	<b>100%</b>

*Période d'Octobre à Mars (ex : année 2016)*

Catégories de marées	Nombre de marées	% de suivi de la catégorie de marée
Coef. De 95 et plus (octobre à mars)	3	30%
Coef. 95 et plus (novembre à février)	3	30%
Coef. « intermédiaire » hiver (entre 50 et 94)	2	20%
Coef. De moins de 50 et horaires décalées	2	20%
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>

Figure 3 : Détail des catégories de marées à couvrir dans le cadre d'un diagnostic – extrait de la formation Littorea

En complément, chaque territoire ayant déjà réalisé un diagnostic a pu poursuivre ses actions par la réalisation d'enquêtes simplifiées et/ou d'enquêtes de sensibilisation.

L'ensemble de ces actions est réalisé via les protocoles développés pendant le projet Life + Pêche à pied de loisir par le réseau Littorea. L'ensemble des données collectées ont été saisies dans la base de données ESTAMP, hormis pour le territoire de Chausey, qui utilise une application créée en interne pour saisir ses données.

### III. Analyse et synthèse des données saisies dans ESTAMP par l'ensemble des coordinateurs locaux

#### Données disponibles et précisions sur les analyses

Les données sur lesquelles s'appuient les éléments d'analyse présentés ici sont issues de différentes sources :

- Base de données ESTAMP : extraction des données disponibles au 30 avril 2020, obtenues sur l'année 2019 dans le cadre de l'Observatoire de la pêche à pied de loisir
- Bilans des territoires ayant participé à la démarche de l'Observatoire sur 2019 :
  - o Méthodologie et calendrier d'action communs pour les territoires de Nord Bretagne : Rade de Brest, Guissény, Pays de Morlaix et Baie de Goulven, Ouest des Côtes d'Armor, Côte de Penthièvre, Côte d'Emeraude et Rance, Baie du Mont Saint-Michel).
  - o Calendrier et méthodologie pouvant présenter quelques variations : Chausey, Côte Ouest du Cotentin, Côte Est du Cotentin, Côtes du Calvados (Côte Fleurie, Côte de Nacre et Bessin) et Parc Naturel Marin des Estuaires Picards. (Voir bilans sur le site internet du réseau Littorea (<http://www.pecheapied-loisir.fr/>))
- Bilans réalisés sur une période antérieure (correspondant au projet LIFE ou ayant été réalisés en parallèle) : Calvados (Côte de Nacre), Pays de Caux (projet Papcaux), Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (LIFE).

Les données disponibles sur la base de données ESTAMP ont été alimentées en grande partie par les territoires bretons ayant répondu à l'appel d'offre de la DIRM concernant la mise en œuvre sur 7 territoires situés en Bretagne Nord des actions nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire des activités de pêche à pied de loisir. Des données de diagnostic et de sensibilisation ont également été saisies par d'autres coordinateurs locaux dans l'Ouest et le Nord du Cotentin, sur les côtes du Calvados et dans le Parc Naturel marin des Estuaires picards et Mer d'Opale. Des données de comptages ont été saisies sur l'ensemble de ces territoires mais également dans le Pays de Caux et sur la Côte d'Opale.

*Bien que les éléments présentés ici ont pour la plupart été acquis selon une méthodologie commune, permettant de croiser et de comparer certains éléments d'analyse, il faut garder en tête que chaque territoire a ses particularités et son propre fonctionnement. Par exemple, le taux de conformité des récoltes sur un gisement de coquillages facile d'accès et majoritairement fréquenté par un public familial ne pourra pas être comparable à celui d'un estran rocheux fréquenté par une majorité d'habités spécialisés dans la collecte de crustacés ou d'ormeaux. De même, la qualité des récoltes ne dépend pas uniquement du profil des pêcheurs et de leur niveau d'information. Sur un même site, elle dépend aussi de la qualité du gisement et de la quantité de ressource disponible.*

Afin de mieux rendre compte de la diversité des pratiques et des territoires, les analyses présentées dans ce rapport sont détaillées à l'échelle de chaque territoire suivi :

- Parc Naturel Marin Estuaires picards et Mer d'Opale
- Pays de Caux (comprenant les données de comptage de Défieux, Aquacaux et ESTRAN)
- Côtes du Calvados (comprenant les données pour le site pilote Grandcamp-Maisy par le CPIE Vallée d'Orne)
- Nord et Est Cotentin (données du CPIE Cotentin)
- Ouest Cotentin (données d'AVRIL et APP2R)

- Chausey (données du Symel)
- Baie du Mont Saint-Michel (données du centre de découverte de la Baie)
- Côte d’Emeraude et Rance (données de Cœur Emeraude et de Dinan agglomération, uniquement pour les comptages)
- Côte de Penthièvre (données de Grand Site Cap d’Erquy- Cap Fréhel)
- Ouest Côtes d’Armor (données de Vivarmor Nature)
- Pays de Morlaix (données du CPIE Morlaix-Trégor)
- Côte des Légendes (comprenant les données pour le site de la baie de Goulven et pour le site de Guissény, par la mairie de Guissény)
- Rade de Brest (données du CPIE Morlaix-Trégor et du Parc Naturel Régional d’Armorique)

L’étude et la comparaison des données à l’échelle des territoires décrits ci-dessus permettent de bien prendre en compte les différences géographiques de fréquentation, d’espèces et de milieux. Quand il en aura été possible, une analyse regroupant toutes les données à l’échelle de la façade, a été réalisée. Le détail par territoire est présenté en [Annexes](#).

## A. Bilan technique

### 1. Nombre de structures mobilisées

En 2019, 17 structures ont participé à la collecte de données à l’échelle de l’Observatoire. De plus, 18 structures ont participé au comptage national organisé par le réseau Littorea en août 2019.

### 2. Données utilisées

Cette année, 1052 fiches enquêtes, 1840 fiches sensibilisation et 1097 fiches de fréquentation ont été saisies dans ESTAMP par l’ensemble des coordinateurs locaux.

Tableau 4 : Détail des données saisies dans ESTAMP en 2019

	Nombre de fiches de sensibilisation saisies	Nombre de fiches d’enquêtes saisies	Nombre de pêcheurs sensibilisés	Nombre de réglottes distribuées	Nombre de flyer distribués
<b>National</b> (Données Estuaire de la Gironde et pays de Guérande)	1148	168	2422	1446	340
<b>Observatoire</b>	1840	1052	4197	3569	326

Attention, ces données doivent être prises avec précaution. En effet, sur l’ensemble des fiches utilisées (4195), toutes n’ont pas détaillé les réponses à l’ensemble des questions. A titre d’exemple, seules 11% des fiches précisent le nombre de flyers distribués aux pratiquants rencontrés. Le détail de remplissage des fiches par question et par territoire est disponible en document joint.

### 3. Nombre de pêcheurs sensibilisés

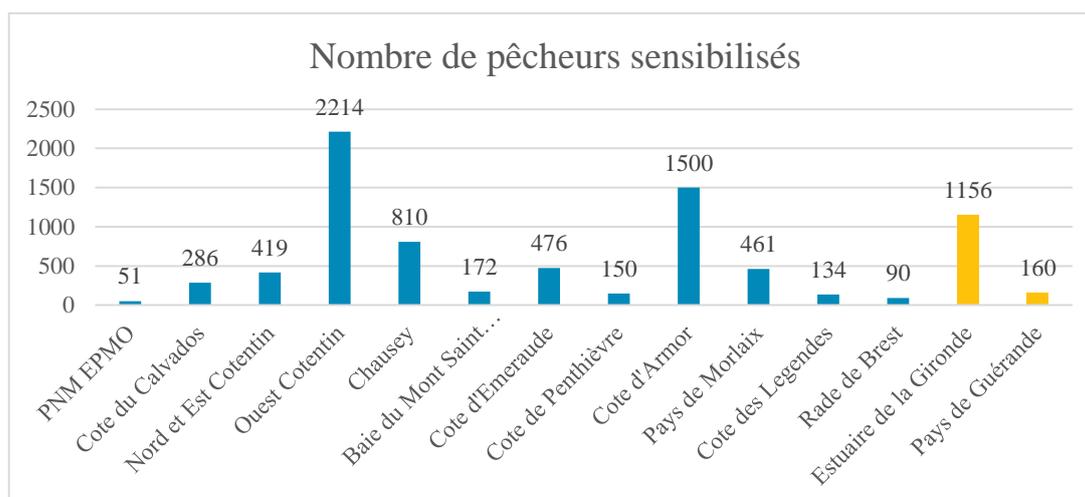


Figure 4 : Nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés par territoire de janvier 2019 à avril 2020

En 2019, au moins 6619 pêcheurs à pied de loisir ont pu être sensibilisés grâce au travail des coordinateurs locaux sur les territoires de l'Observatoire et hors de la façade Manche-Mer du Nord. La répartition du nombre de pêcheurs sensibilisé peut être expliquée par plusieurs facteurs : la fréquentation des sites, le choix des marées d'enquête, l'implication des structures locales en fonction du financement de leurs actions... Ainsi, la côte Ouest du Cotentin apparaît comme le territoire où le plus de pêcheurs ont pu être sensibilisés. C'est un territoire très attractif, surtout en haute saison et lors des grandes marées, pouvant attirer plus de 1500 pêcheurs sur un seul site par jour. Hors Observatoire, le territoire du parc Estuaire de la Gironde comptabilise plus de 1100 pêcheurs à pied sensibilisés. Il est à noter que ce territoire compte à lui seul 29 sites, suivis par plusieurs organismes locaux.

Tableau 5 : Détail des données concernant le nombre de pêcheurs à pied de loisir sensibilisés en fonction des territoires

Territoire	Nombre de pêcheurs sensibilisés	Nombre de sites de pêche par territoire	Type de données
PNM EPMO	51	7	Données issues d'Estamp
Cote du Calvados	286	16	Données issues d'Estamp
Nord et Est Cotentin	419	14	Données issues du bilan local
Ouest Cotentin	2214	9	Pêcheurs enquêtés et sensibilisés sur l'estran
Chausey	810	4	Données issues du bilan local
Baie du Mont Saint Michel	172	3	Données issues du bilan local
Côte d'Emeraude	476	7	Données issues du bilan local
Côte de Penthièvre	150	2	Données issues du bilan local
Côte d'Armor	1500	3	Données issues du bilan local
Pays de Morlaix	461	4	Données issues du bilan local
Cote des Légendes	134	2	Données issues du bilan local
Rade de Brest	90	4	Données issues du bilan local
<i>Estuaire de la Gironde</i>	<i>1156</i>	<i>29</i>	<i>Données issues d'Estamp</i>
<i>Pays de Guérande</i>	<i>160</i>	<i>2</i>	<i>Données issues d'Estamp</i>

#### 4. Effort de suivi

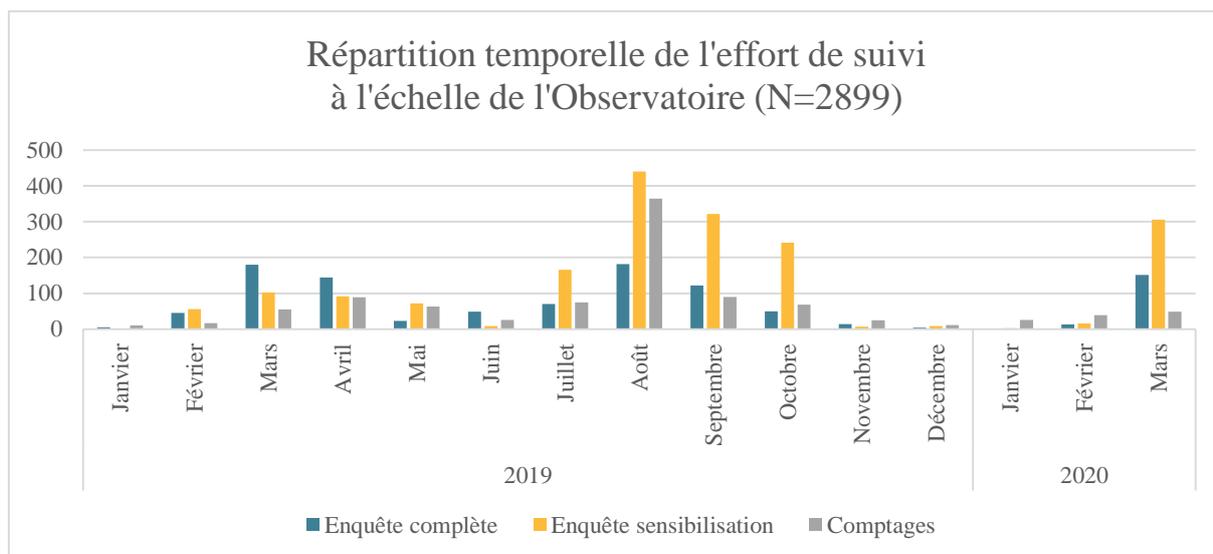


Figure 5 : Répartition temporelle des suivis au sein de l'Observatoire en 2019

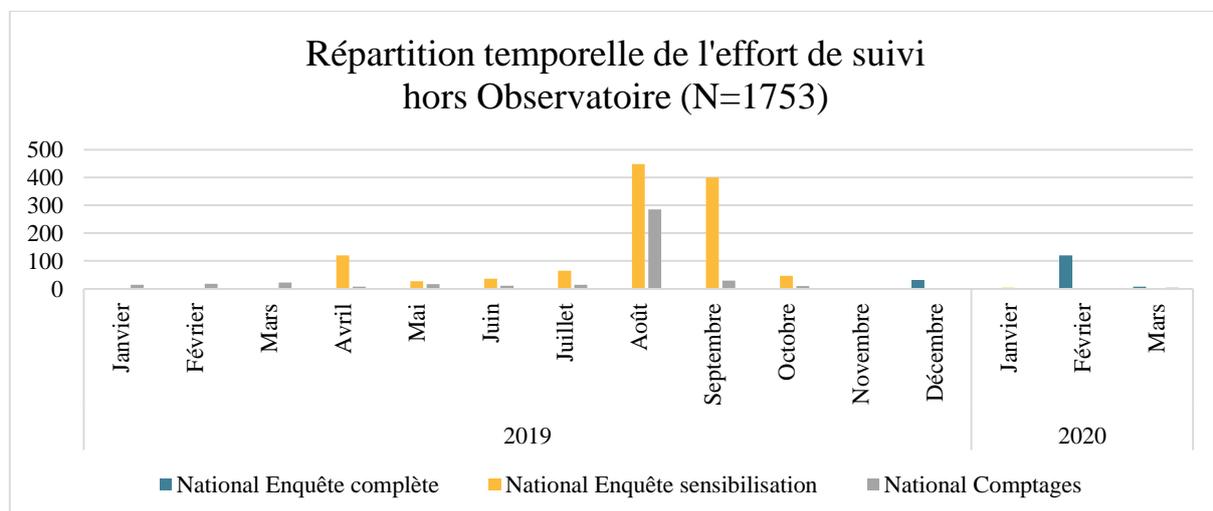


Figure 6 : Répartition temporelle des suivis hors de l'Observatoire en 2019

Près de la moitié des comptages ont été réalisés pendant la haute saison, notamment au moment du comptage national en août. Concernant les enquêtes tout protocole confondu, environ 1/3 ont été réalisées durant la haute saison. En effet, le nombre de pêcheurs à pied est important en été, du fait des périodes de vacances et de l'attractivité touristique de certains territoires. Une présence accentuée des coordinateurs locaux sur l'estran se justifie donc à cette période de l'année.

Cependant, la moyenne saison comptabilise plus de 40% des comptages à l'année et plus de 60% des enquêtes réalisés, dont plus de la moitié pendant les mois de mars, avril et septembre. Ces mois sont en effet des mois de marées d'équinoxe ou de très grands coefficients de marée, attirant donc davantage de pêcheurs à pied de loisir.

Seuls 10% des comptages et 6% des enquêtes ont été réalisées en basse saison. Les mauvaises conditions climatiques ainsi que le faible nombre de pêcheurs à pied sur certains estrans sont des facteurs expliquant ces chiffres.

L'effort de suivi a pu être facilité grâce à l'aide de nombreux bénévoles qui accompagnent les structures localement le temps d'une marée ou régulièrement.

Au niveau national, on retrouve les mêmes tendances ; la grande majorité des suivis sont réalisés durant les mois d'été et plus précisément, l'essentiel des comptages est réalisé uniquement au moment du comptage national d'août (65% hors Observatoire, contre 36% au sein de l'Observatoire). La différence majeure vient du fait que la majorité des données hors Observatoire sont des données de fréquentation, hormis au niveau du PNM Estuaire de la Gironde.

## B. Fréquentation des territoires

### 1. Présentation des données

Les données de fréquentation présentées ci-dessous sont issues à la fois de la base de données ESTAMP, pour les données de janvier 2019 à fin avril 2020, et des bilans d'analyse locaux 2019 et 2018. Cette année, sur l'ensemble des territoires de l'Observatoire, 1444 fiches de fréquentations ont été saisies sur ESTAMP (voir détail en [Annexe 2](#)).

Certains territoires n'apparaissent pas dans les résultats qui vont suivre et ce pour plusieurs raisons ;

- Soit le territoire n'a réalisé aucun comptage durant l'année autre que le comptage national, ce qui ne rend pas possible l'extrapolation des données pour estimer un nombre de séances de pêche à l'année
- Soit le territoire utilise une autre méthode de comptage. C'est le cas de l'archipel de Chausey, sur lequel un comptage en survol a été réalisé en septembre 2019. En effet, ce territoire aux contraintes géographiques fortes ne permet pas de réaliser un comptage depuis un point de vue à terre.

### 2. Fréquentation moyenne

Entre janvier 2019 et fin avril 2020, **56 912 pêcheurs à pied ont été comptés** lors de marées de comptage au sein de l'Observatoire, sur plus de **200 sites** (228).

En 2018, 57 411 pêcheurs à pied ont été comptés lors de marées de comptage (1651 fiches de comptage). Ce chiffre, légèrement supérieur à cette année, peut s'expliquer par le fait qu'en Bretagne, davantage de sites ont été diagnostiqués en 2018 et donc davantage de comptages ont été réalisés cette année-là. De plus, plusieurs coordinateurs locaux s'accordent à dire que les conditions météorologiques n'ont pas été au rendez-vous en 2019, ce qui peut expliquer des fréquentations moindres.

#### *Estimation du nombre de séances de pêche à l'échelle de l'Observatoire*

Une estimation du nombre de séances de pêche à l'année sur chacun des sites diagnostiqués a pu être réalisée via les données d'ESTAMP et les travaux des coordinateurs locaux. Cette estimation se base sur des comptages réalisés à différentes catégories de marées, extrapolés sur l'année (*voir méthodologie associée dans le Cahier méthodologique du réseau Littorea*).

En 2018, cette estimation avait déjà été réalisée pour les territoires bretons qui avaient fait un diagnostic de la pêche à pied de loisir sur certains de leurs sites pilotes. Cette année, ces territoires se sont focalisés sur des actions de sensibilisation pour ces mêmes sites et n'ont pas réalisé autant de marées de comptages que l'an dernier. Une estimation du nombre de séances de pêche en 2019 n'est donc pas possible. D'autres sites ont été diagnostiqués en 2019. Sur ces sites, une estimation du nombre de séances de pêche à l'année a pu être calculée, par les coordinateurs locaux directement ou par la coordinatrice grâce aux données saisies dans ESTAMP.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de ces résultats, d'avril 2018 à avril 2020. Il est précisé, pour chaque résultat, l'année de suivi ainsi que les sites concernés.

Il est entendu que sur ces sites, un même pêcheur à pied est susceptible de revenir plusieurs fois dans l'année (6-7 fois en moyenne sur l'ensemble des sites)

A l'échelle de l'Observatoire, le nombre de séances de pêche de loisir d'avril 2018 à avril 2020 est estimé à **180 895 séances**.

Tableau 6 : Estimation du nombre de séances de pêche par territoire, d'après les données d'avril 2018 à avril 2020

Territoire	Site	Séances de pêche estimées	Type de données	Année de suivi
PNM Estuaires Picards et Mer d'Opale	Tous sites confondus (11)	2940	Calcul à partir de données ESTAMP	Données 2019
Côtes du Calvados	Grandcamp-Maisy	10335	Calcul à partir de données ESTAMP	Données 2019
Nord Est Cotentin	Saint-Vaast la Hougue	7745	Données de la structure	Données 2019
	Saint-Germain sur Ay	5316	Données de la structure	Données 2019
Ouest Cotentin	Tous sites confondus (12)	12295	Calcul à partir de données ESTAMP	Données 2019
Baie du Mont Saint Michel	Pointe du Grouin à Pointe de la Chaîne - Cancale	226	Données de la structure	Données 2019
	La Laronnière	2351	Données de la structure	Données 2019
	Sainte Anne - Hermelles	462	Données de la structure	Données 2019
Côte d'Emeraude	Baie de Lancieux	13433	Données de la structure	Données 2019
Côte d'Emeraude	Tous sites confondus (sauf Baie de Lancieux ; 6)	18410	Données de la structure	Données 2018
Côte de Penthièvre	Tous sites confondus (2)	12003	Données de la structure	Calcul sur 2018 à 2020
	Martin-Plage	9203	Données de la structure	Données 2018
Côtes d'Armor Ouest	Les Godelins	6284	Données de la structure	Données 2018
	Penvénan	7408	Données de la structure	Données 2018
Pays de Morlaix	Tous sites confondus (4)	66637	Données de la structure	Données 2018
Côte des Légendes	Guissény	2168	Données de la structure	Calcul sur 2018 à 2020
	Anse de Penfoul	1082	Données de la structure	Données 2019
Rade de Brest	Anse du Roz	1545	Données de la structure	Données 2019
	Penn al Lann	1052	Données de la structure	Données 2019

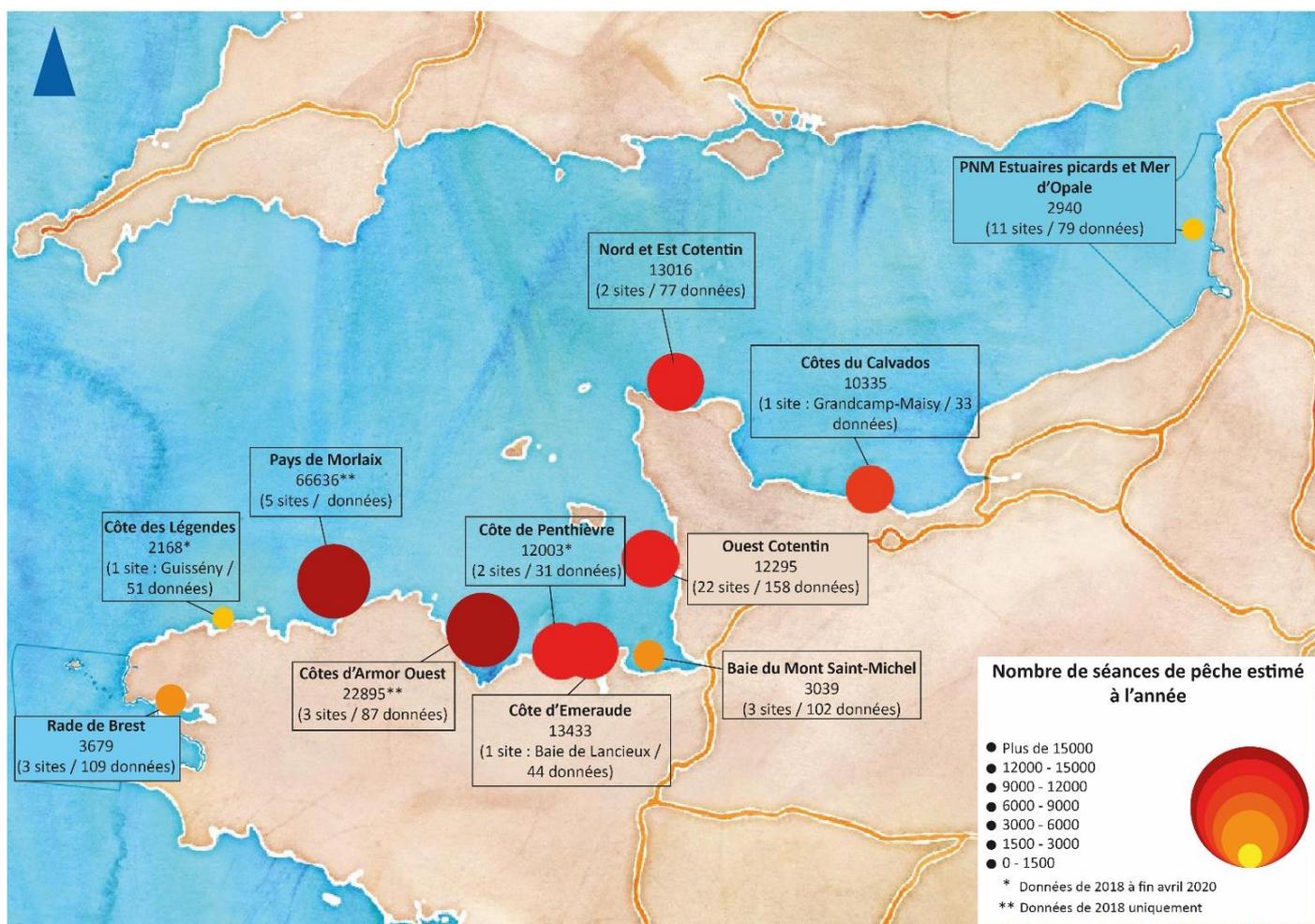


Figure 7 : Estimation du nombre de séances de pêche moyen par territoire, de 2018 à 2020

En Bretagne, la côte allant de Cancale au Pays de Morlaix est très fréquentée, avec au moins 12000 séances de pêche comptabilisées à l'année. Le Pays de Morlaix, puis les Côtes d'Armor arrivent en tête des territoires les plus visités par les pêcheurs de loisir en Bretagne. En Normandie, les trois côtes sont très fréquentées, avec plus de 10000 séances de pêches comptabilisées au moins par territoire en 2019. Dans les Hauts-de-France, les sites de pêche sont assez peu fréquentés à l'intérieur du Parc marin, avec moins de 3000 séances de pêche estimées en 2019.

### 3. Analyses des facteurs influençant la fréquentation

Durant le projet Life + Pêche à pied de loisir, une analyse des facteurs influençant les fréquentations avait été réalisée sur les sites participants au projet. Elle indiquait notamment que les pêcheurs à pied avaient une préférence pour les grands coefficients de marées et pour les marées situées en haute saison. A l'échelle de l'Observatoire, ces résultats sont similaires en 2019.

Ce sont donc à ces moments que les comptages sont majoritairement effectués à l'année, hormis sur les territoires où un diagnostic détaillé de l'activité est nécessaire. Les marées d'équinoxes sont aussi des marées très prisées. Près de 90% des pêcheurs comptés l'ont été lorsque le coefficient de marée était supérieur à 95 et en journée. Plus de 50% des pêcheurs à pied ont été comptés au moment des vacances et 75% pendant la haute saison.

### 4. Fréquentation des territoires selon leur pic de fréquentation

Le tableau ci-dessous présente le pic de fréquentation pour chaque territoire entre janvier 2019 et avril 2020.

Tableau 7 : Pic de fréquentation pour chaque territoire d'après les données d'ESTAMP (janvier 2019 - avril 2020)

Territoire	Pic de fréquentation	Date	Coefficient de marée	Site
Cote d'Opale	175	03/08/2019	104	Dunkerque
Parc marin des Estuaires picards et Mer d'Opale	143	03/08/2019	104	Le Portel
Pays de Caux	56	02/08/2019	103	Octeville OTAN
Cote du Calvados	634	30/08/2019	104	Saint Aubin - Luc sur Mer
Nord et Est Cotentin)	401	02/08/2019	103	Jonville fond de Baie
Ouest Cotentin	1753	02/08/2019	103	Bouchots de Coudeville plage aux bouchots de Saint-Martin de Bréhal
Baie du Mont Saint-Michel	253	21/03/2019	114	Le Vivier - La Larronière
Côte d'Emeraude et Rance	912	11/03/2020	117	Baie de Lancieux
Côte de Penthièvre	565	03/08/2019	104	Pointe de la Late à Pointe de St Cast le Guildo
Côtes d'Armor Ouest	315	11/03/2020	117	Les Godelins
Pays de Morlaix	463	03/08/2019	104	Ile Callot
Côte des Légendes	67	05/08/2019	96	Guissény
Rade de Brest	147	02/08/2019	103	Moulin Blanc-Pont de l'Iroise

### *Pic de fréquentation lors de la période de comptage national*

Un comptage national est organisé annuellement par le réseau national de la pêche à pied de loisir, le réseau Littorea. L'objectif de cette démarche est d'encourager sur une période estimée de forte fréquentation à l'échelle nationale (période estivale, vacances) la mobilisation des coordinateurs locaux pour un comptage de la fréquentation sur la majeure partie de leur littoral.

En 2019, il a été proposé de réaliser ce comptage à une date comprise sur un créneau de 5 jours, du 1<sup>er</sup> au 5 août. Chaque territoire était ainsi invité à identifier le jour le plus pertinent pour réaliser ce comptage (estimation du pic de fréquentation optimal). Ainsi, les coordinateurs locaux ont mobilisé localement des bénévoles et structures relais afin de couvrir la portion la plus large possible de leur littoral, afin d'obtenir une estimation ponctuelle de la fréquentation. Cette période doit permettre aux coordinateurs locaux de concentrer ces comptages sur une marée favorable à une forte fréquentation, les facteurs pouvant varier selon les territoires. Il faut noter que cette période de comptage national ne représente pas nécessairement la période de fréquentation la plus forte à l'échelle du territoire.

Ainsi, selon les comptages que les territoires de l'Observatoire ont pu faire remonter, en ne retenant qu'un comptage par site, nous obtenons une fréquentation estimée, sur l'ensemble des sites de pêche comptés, à :

**24 530** pêcheurs à pied de loisir comptés **sur les sites suivis** (données ESTAMP)  
lors du comptage national 2019, à l'échelle de l'Observatoire  
(18 141 en 2018 et 19 813 en 2017)

Sur cette période, les jours de weekend, conditions météorologiques, représentent un biais dans l'estimation de la fréquentation maximale en période estivale.

Le comptage national, organisé sur une période estimée de forte fréquentation (période estivale) permet d'alimenter l'analyse des territoires, en donnant une image à un instant « t » de la fréquentation des sites. Si pour de nombreux site la fréquentation observée lors du comptage national est similaire au pic de fréquentation estimé à l'année, pour certains, ce pic est constaté plutôt sur des marées d'équinoxe (mars notamment).

*Les données sur lesquelles nous nous basons ici sont issues des campagnes de comptages organisées sur le territoire selon la méthodologie issue du « LIFE » et ne correspondent pas à un comptage systématique lors de toutes les grandes marées de l'année.*

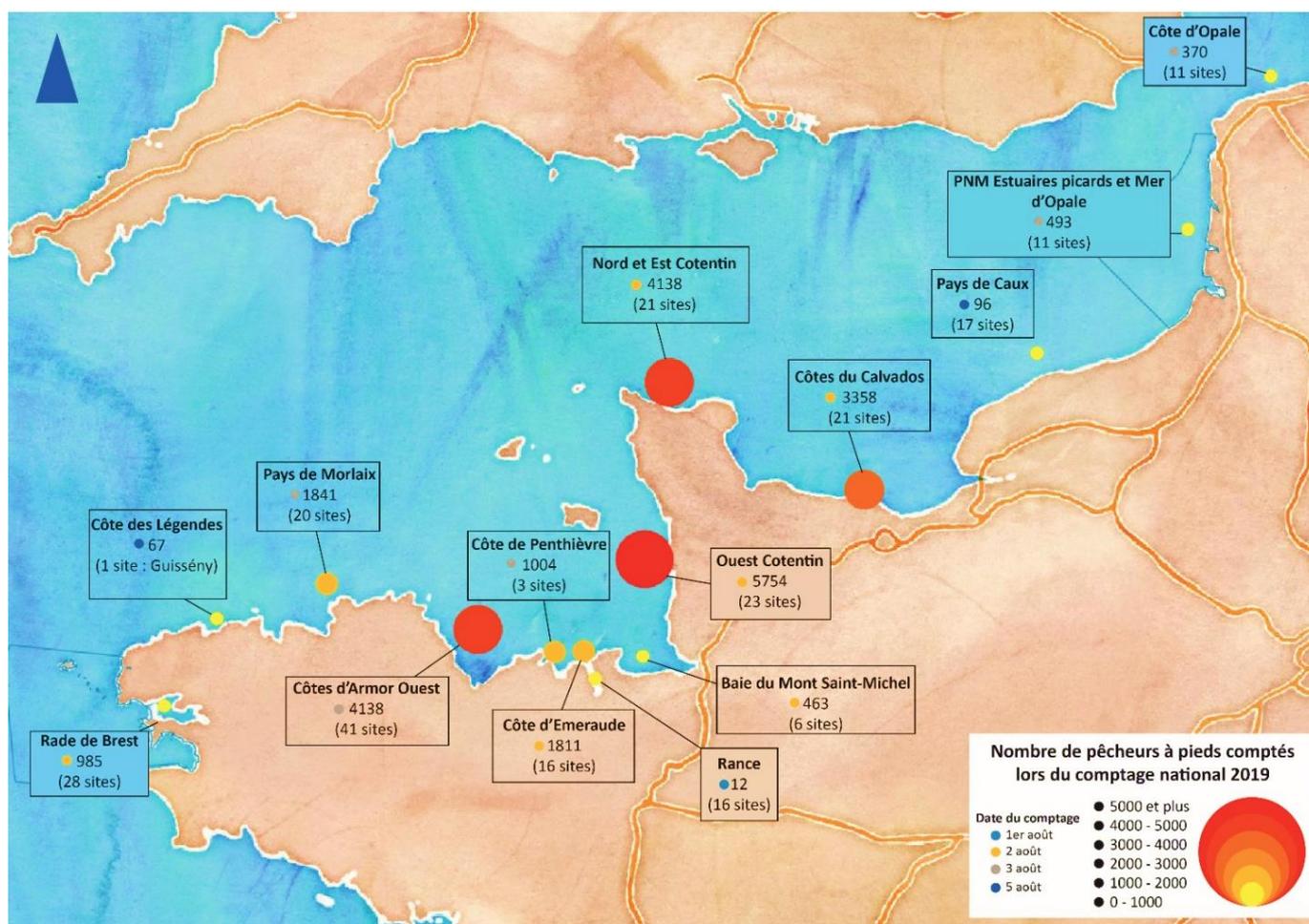


Figure 8 : Nombre de pêcheurs comptés par territoire lors du comptage national 2019

## 5. Zoom sur les particularités locales et records

Au regard de l'ensemble des sites comptés dans l'Observatoire, le nombre « record » de pêcheurs comptés à un jour donné est de 1753 pêcheurs, sur le site des bouchots de Coudeville à Saint-Martin

de Bréhal, dans l'Ouest du Cotentin. Ce même site cumule également le 2<sup>e</sup> plus grand nombre de pêcheurs comptés lors d'un jour donné, avec 1200 pêcheurs comptés. Ces deux « records » ont été comptabilisés pendant la haute saison et lors d'un coefficient de marée supérieur à 95.

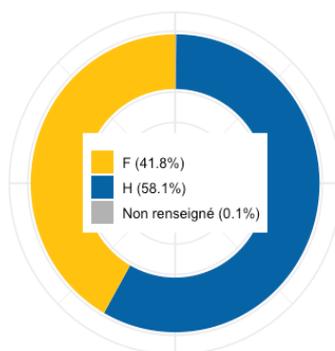
## C. Profil des pêcheurs à pied au sein de l'Observatoire

Les données acquises sur les territoires permettent d'établir des éléments de contexte à l'échelle de la sous-région marine. Ces données sont des moyennes des données locales, elles sont à analyser plus finement selon le contexte de chacun des territoires (espèces pêchées, contexte territorial...). Ces éléments sont disponibles dans les bilans des coordinateurs locaux. Afin de ne pas surcharger le bilan, le détail des analyses par territoire est disponible en annexe, lorsque cela est précisé.

### Ratio homme/femme

#### Etat des données

- **Sexe pêcheurs**
  - Nombre d'observations : 1000
  - Taux de remplissage : 36.97%
- **Sexe – autre membre**
  - Nombre d'observations : 469
  - Taux de remplissage : 17.34%



n = 1469 pêcheurs

Sur l'ensemble de la sous-région marine, la moyenne du ratio homme/femme pratiquants la pêche à pied de loisir est de 58% d'hommes et 42% de femmes en 2019. Les résultats étaient similaires en 2018 (59% d'hommes/41% de femmes). Il est également proche du ratio obtenu à l'échelle nationale dans le cadre du projet LIFE+ avec 60% d'hommes rencontrés entre 2014 et 2017 de la côte basque aux estuaires picards.

**58% H/42% F**  
(A l'échelle de l'Observatoire)

Selon le degré d'accessibilité du site, la facilité de pêche des espèces présentes, ce ratio varie, souvent en lien avec l'âge moyen. L'écart maximum entre la part d'hommes et de femmes se constate sur le site de Grandcamp-Maisy, site nécessitant un bon équipement pour s'immerger assez loin dans l'eau pour la pêche au bouquet, ainsi qu'à Chausey (81% et 83% d'hommes respectivement). Au contraire dans la Baie de Lancieux, le ratio est inversé avec 62% de femmes et 38% d'hommes.

### Age moyen des pratiquants et années d'expérience

#### Etat des données

- **Année naissance – Pêcheur**
  - Nombre d'observations : 980
  - Taux de remplissage : 36.23%
  - Moyenne : 1959
  - Minimum : 1930
- **Année naissance – Autre membre**
  - Maximum : 2006
  - Minimum : 1930
  - Nombre d'observations : 446
  - Maximum : 2016
  - Taux de remplissage : 16.49%
  - Moyenne : 1969
- **Année naissance – Autre membre**
  - Nombre d'observations : 388
  - Taux de remplissage : 12.7%

L'âge moyen des pratiquants à l'échelle de la sous-région marine est de 61 ans. C'est 6 ans de plus qu'en 2018, où seuls les territoires bretons étaient pris en compte (58 ans dans le cadre du projet LIFE+ 2013-2017). Cependant, là encore, selon les sites et les espèces pêchées, cet âge varie : de 49 ans à Chausey, où les pêcheurs viennent en grande partie à la journée, avec leur bateau, à 65 ans en moyenne sur les sites à palourde et praire de l'Ouest du Cotentin.

**61 ans**  
(A l'échelle de l'Observatoire)

Ces données sont à pondérer selon la répartition des tranches d'âge. Sur les sites dont l'âge moyen est plus bas (autour de 45/50 ans) la présence de jeunes sur l'estran (moins de 15 ans) semble plus importante que sur les sites dont l'âge moyen des pratiquants est plus élevé. Nous sommes donc sur des populations concentrées sur une tranche d'âge supérieure à 55 ans, mais souvent accompagnées d'enfants, sur les sites plus accessibles. De plus, ces pratiquants ont généralement de longues années d'expérience, en moyenne **plus de 50 ans** et maîtrisent très bien leur site de pêche. La proximité ainsi que la fidélité sont en effet les deux raisons principales motivant à la pratique sur un site précis.

Le détail par territoire est disponible en [annexe 3, 4 et 5](#).

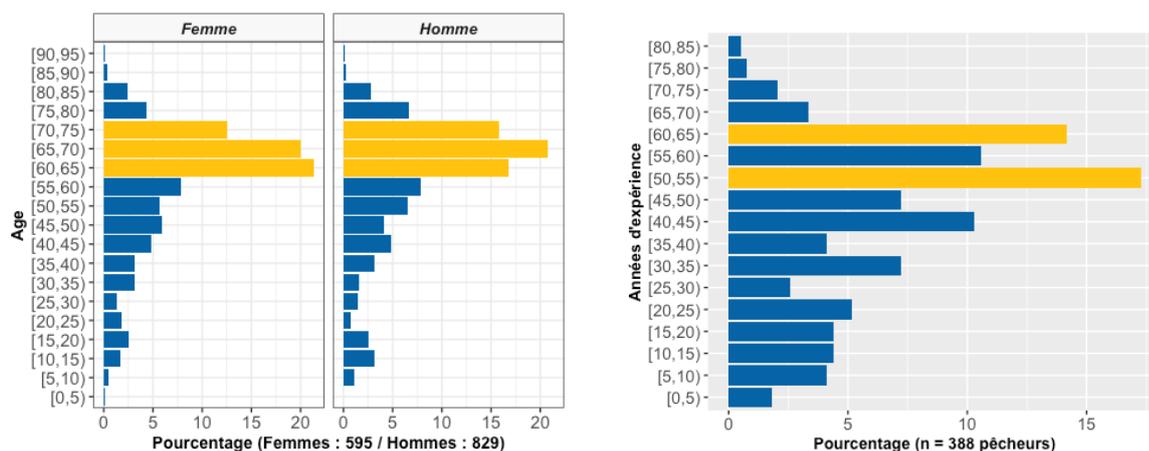


Figure 9 : Pyramide des âges Femmes/Hommes et années d'expérience à l'échelle de l'Observatoire

## Catégories socio-professionnelles des pratiquants

### Etat des données

- Nombre d'observations : 1003
- Taux de remplissage : 37.08%

**Retraité (58%)**  
(A l'échelle de l'Observatoire)

La majorité des pratiquants rencontrés en 2019 étaient des retraités (58% des pêcheurs rencontrés, hors données « non renseignées »). Ce résultat se confirme à la lecture de chaque bilan local. En effet, les retraités ont généralement plus de temps pour pratiquer cette activité et peuvent être présents toute l'année sur l'estran. Le détail par territoire est disponible en [annexe 6](#).

Tableau 8 : Distribution des différentes catégories socio-professionnelles des pêcheurs rencontrés sur la façade de l'Observatoire

Catégories socio-professionnelles	Pourcentage
Non Renseigné	17.3
Agriculteurs exploitants	0.2
Ostréiculteur	0.1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0.2
Artisans	0.1
Commerçants et assimilés	0.3
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0.1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0.7

Professions Intermédiaires	1.5
Employés	2.1
Ouvriers	0.9
<b>Retraités</b>	<b>11.5</b>
Anciens agriculteurs exploitants	0.1
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0.1
Anciens cadres	0.2
Anciennes professions intermédiaires	0.3
Anciens employés	0.6
Anciens ouvriers	0.3
Autres personnes sans activité professionnelle	0.4
Elèves, étudiants	0.1

## Origine géographique

En 2018, **73%** des pratiquants sur les sites suivis en Bretagne sont originaires du département, ou du département limitrophe. Cette année encore, la majorité des pratiquants rencontrés étaient des **locaux**. Des particularités locales sont évidemment à noter selon les espèces, l'accessibilité du site (site de falaise, pêche aux crustacés...) et son attractivité touristique (la Baie du Mont Saint-Michel, connue pour ses grands phénomènes de marée, attire également des adeptes d'autres régions).

Dans ces pratiquants, les profils peuvent être variés : du pratiquant « opportuniste » (présent sur l'estran pour la découverte de l'activité, en famille, pratique très occasionnelle), aux pratiquants réguliers, choisissant leur site de villégiature selon la période des grandes marées (pratiquants disposant ou non d'une résidence secondaire et pour qui la pêche à pied est un élément important de son séjour). Les pratiquants locaux présentent eux-aussi des profils variés même si la majorité sont des retraités très expérimentés. Certains la pratiquent plus de 15 fois par an.

*Ces données sont particulièrement intéressantes dans le cadre d'actions de sensibilisation. Elles justifient en effet d'avoir une action à l'année à l'échelle des territoires, pour sensibiliser les pratiquants réguliers locaux, mais aussi de renforcer les actions de communication à plus large échelle et via les circuits d'accueil des touristes, les propriétaires de résidences secondaires, qui représentent une part non négligeable des pratiquants en période estivale, selon les territoires. Ces messages pouvant porter tant sur les pratiques de pêche que sur les risques liés à la pratique.*

⇒ Remarque : il semblerait intéressant de pouvoir partager ces données, à l'échelle de chacun des sites, avec les autorités étatiques locales en charge de la sécurité sur l'estran (Préfecture maritime). En croisant avec eux les informations sur les profils des victimes d'accidents sur l'estran, les actions de sensibilisation pourraient être mieux orientées sur les aspects sécuritaires.

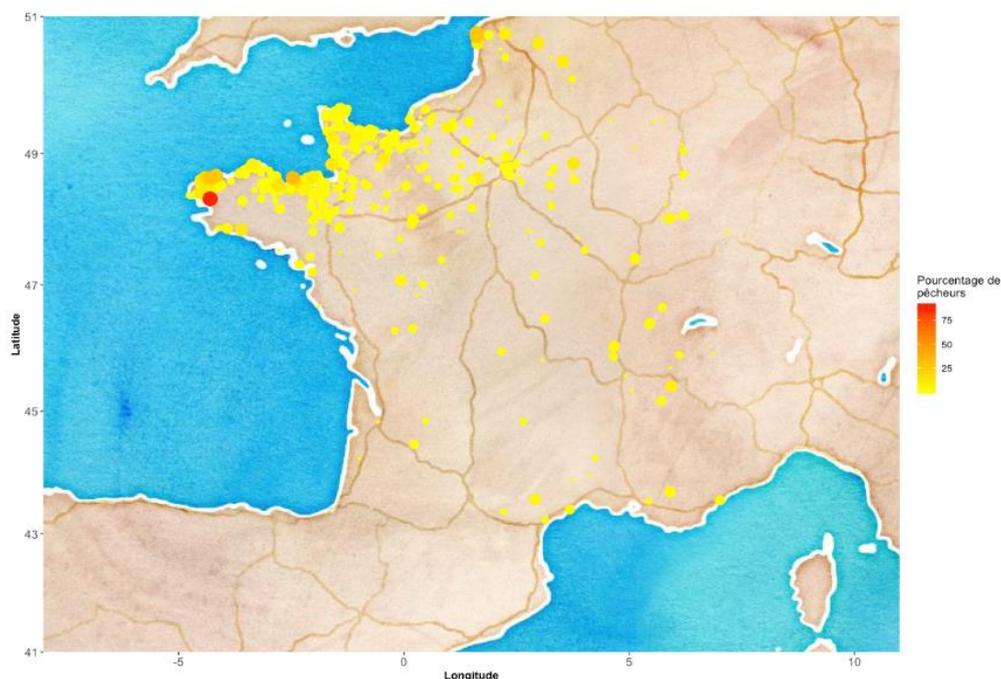


Figure 10 : Distribution des pêcheurs dans l'Hexagone

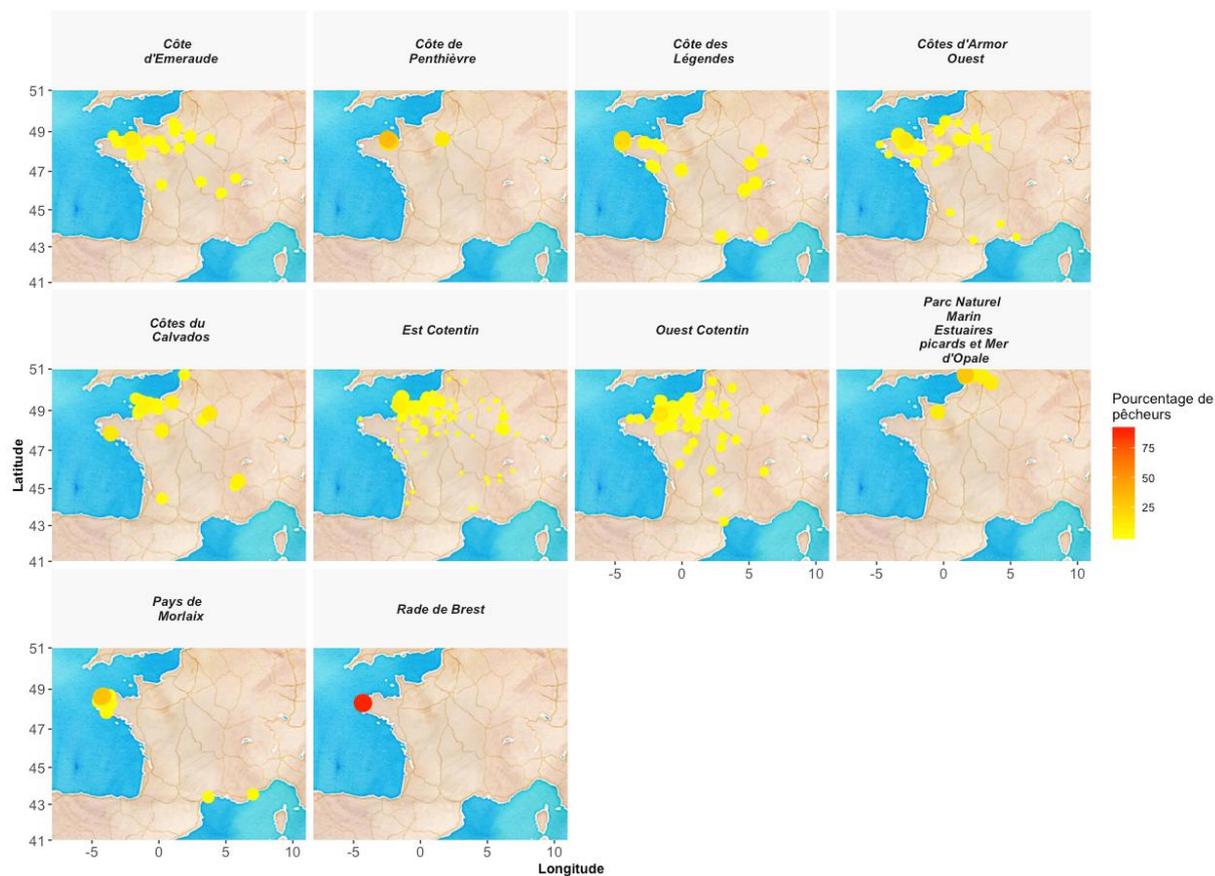


Figure 11 : Distribution des pêcheurs dans l'Hexagone par territoire

## Préférences de pêche

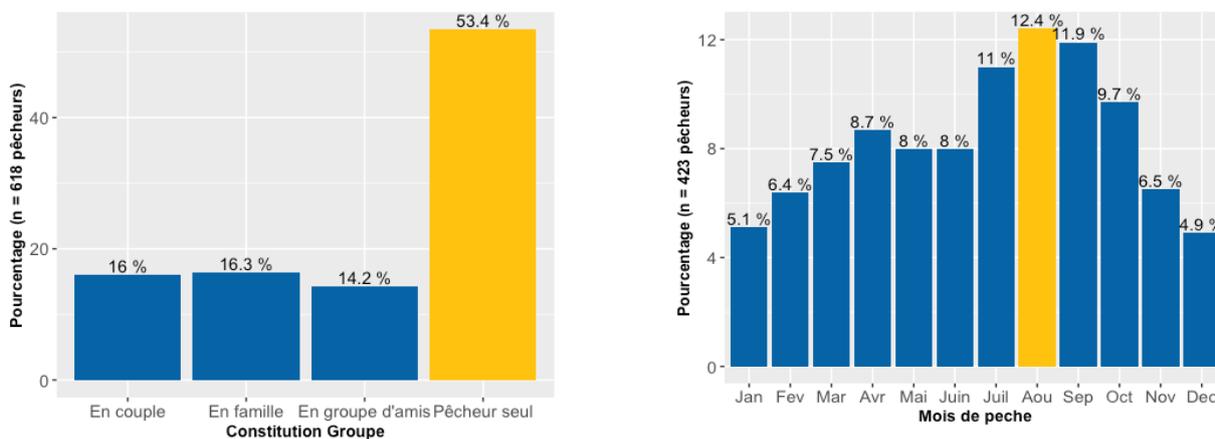


Figure 12 : Constitution du groupe et mois de pêche choisi par l'enquête

Les pratiquants sont en grande majorité des **pêcheurs seuls**. Cependant, sur les sites où l'attractivité touristique est forte, on retrouve une plus grande proportion de familles, accompagnées d'enfants. Les préférences de fréquentations mensuelles coïncident avec les données de fréquentation des sites et informent sur les pratiques à l'année. Les mois d'été sont les périodes de plus forte fréquentation des estrans. C'est également les mois les plus choisis par les pêcheurs interrogés pour venir à la pêche. Ce sont en effet des conditions plus agréables pour les pratiquants occasionnels (beau temps, chaleur). De plus, la possibilité de pratiquer la pêche à pied de loisir peut également faire partie des critères de sélection d'un lieu de vacances pour certains pratiquants.

Tableau 9 : Motivations évoquées par les pêcheurs pour la pratique de la pêche à pied

- Nombre d'observations : 562
- Taux de remplissage : 18.39%

Motivation(s)	Pourcentage
Activité physique	0.1 %
Convivialité	6.0 %
Gratuité des produits	3.8 %
Habitude/Tradition	4.5 %
Passer le temps, s'occuper	5.5 %
<b>Paysage et bon air</b>	<b>37.7 %</b>
<b>Plaisir : aspect ludique</b>	<b>28.2 %</b>
Qualité des produits	13.4 %
Recherche/gratuité d'appâts	0.8 %

Les mois de moyenne saison (début d'automne et de printemps) ne sont pas en reste non plus ; les marées d'équinoxes attirent en effet chaque année beaucoup de pratiquants. En basse saison, ce sont principalement des locaux, généralement retraités, que l'on retrouve sur les estrans et qui pratiquent la pêche par toute saison et n'importe quel jour de la semaine (près de 50% des enquêtés déclarent pêcher n'importe quel jour de la semaine). Ces pratiques peuvent varier au niveau régional, notamment sur des sites difficilement accessibles et fréquentés principalement par des locaux sur

l'ensemble de l'année.

Le **paysage et le bon air** ainsi que **l'aspect ludique** sont les principales motivations à la pratique de la pêche à pied sur l'ensemble de la sous-région marine. La **proximité** ainsi que la **fidélité** sont les deux raisons principales motivant à la pratique sur un site précis.

### Temps moyen de pêche

Le temps moyen de pêche à l'échelle de la façade est de 1h41 min, avec un écart type de 14,47, soit plus ou moins 15min. Il est important de préciser qu'en fonction des particularités locales ce temps peut varier, notamment si le site est difficile d'accès et nécessite un temps long pour y parvenir (récifs de Sainte-Anne, dans la Baie du Mont Saint-Michel, en moyenne 2h30 sur l'estran le temps d'aller sur le récif, de pêcher et de rentrer).

**1h41**  
(A l'échelle de l'Observatoire)

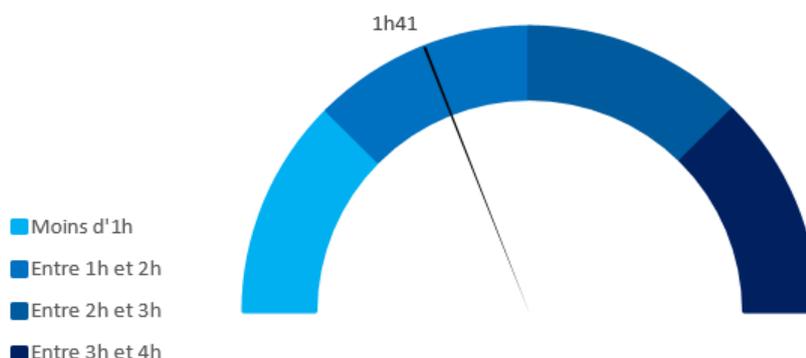


Figure 13 : Temps moyen de pêche à l'échelle de la sous-région marine

## D. Etude des pratiques de pêche au sein de l'Observatoire

### 1. Principales espèces pêchées et recherchées par territoire

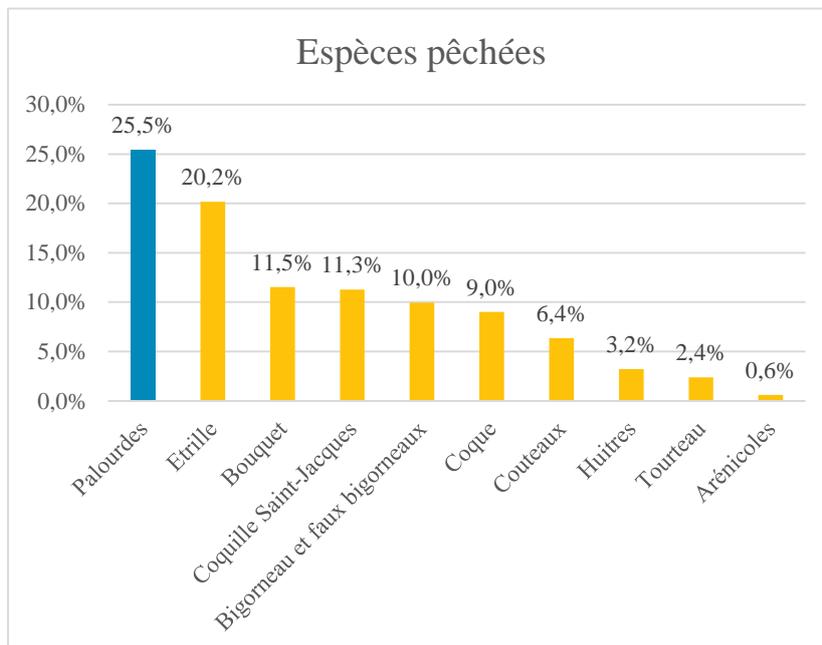


Figure 14 : Principales espèces pêchées dans l'Observatoire

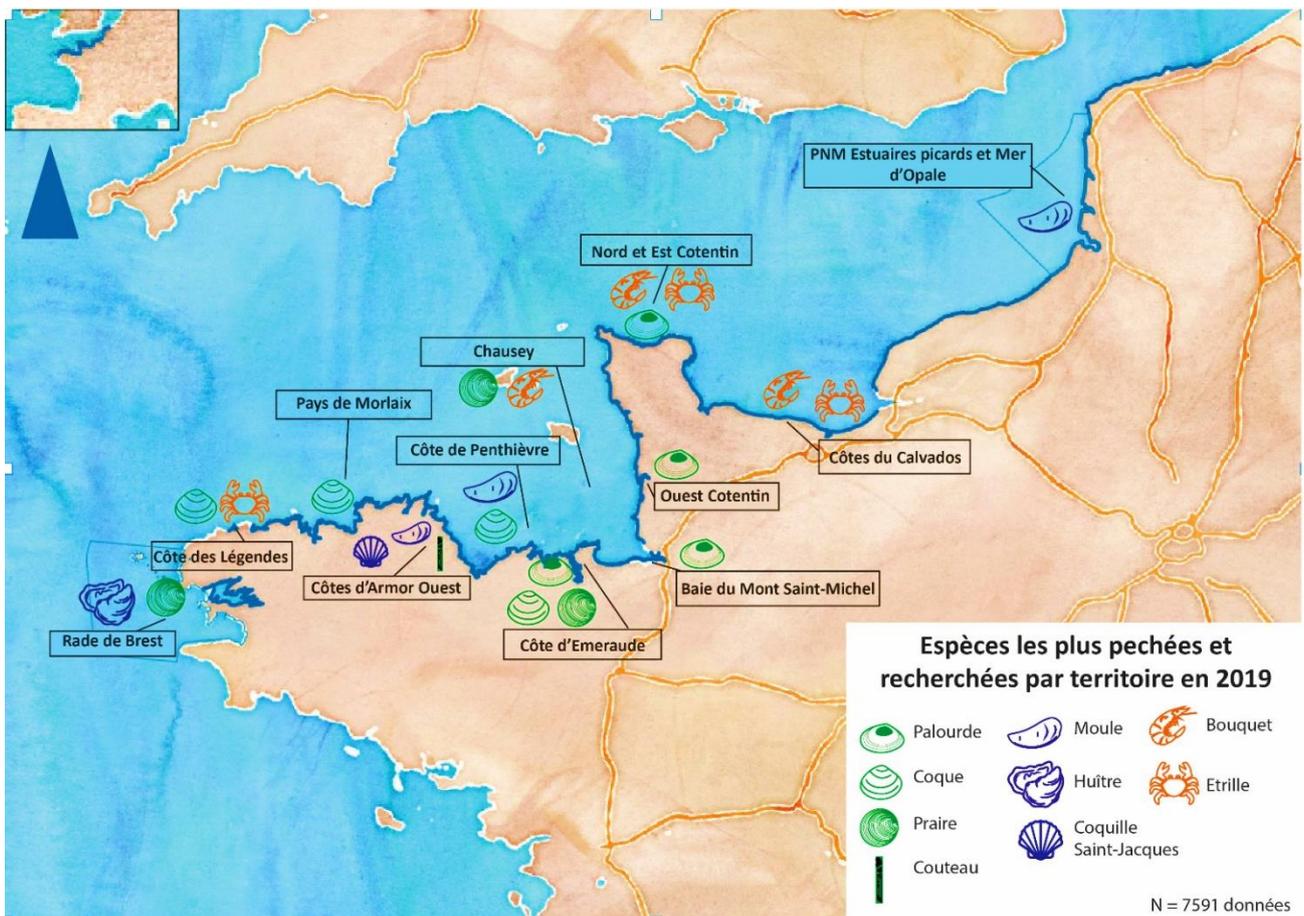


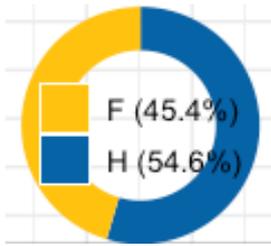
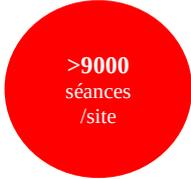
Figure 15 : Principales espèces pêchées et recherchées dans l'Observatoire

En 2019, les espèces majoritairement pêchées à l'échelle de l'Observatoire sont : les palourdes, les étrilles et le bouquet. Selon les sites, ces espèces peuvent représenter entre 20% et plus de 50% des espèces pêchées. Il est ici proposé un aperçu des pratiques constatées selon les espèces pêchées sur les sites suivis. En 2018, la palourde était également l'espèce la plus pêchée, suivies par la coque et la moule. Ce changement est lié aux sites suivis. En 2018, les données ne prenaient en compte que les sites situés en Bretagne Nord. Cette année, les sites situés dans la baie du Mont Saint-Michel, la Rade de Brest, l'Ouest et le Nord du Cotentin ainsi que le Calvados et les Hauts-de-France sont également pris en compte, ce qui augmente donc naturellement le nombre de sites et de pratiques rencontrés. (En [annexe 7](#) : détail des pourcentages de chaque espèce selon les sites/territoires de l'Observatoire)

## 2. Aperçu des pratiques selon les espèces principalement pêchées

Il est ici proposé un aperçu des pratiques selon les espèces les plus pêchées au sein de l'Observatoire.

### Pratiques des pêcheurs de coques

 <b>SITES – COQUES</b> (18 sites)		<b>Taux de conformité</b> <b>61%</b> (de 75% à 100%)
<b>Profil</b>  <p> <b>F (45.4%)</b>  <b>H (54.6%)</b> </p> <p> <b>Âge moyen entre 60 et 70 ans</b> selon le sexe         </p>	<b>Connaissances</b> <b>Aspects sanitaires du gisement :</b> <b>30%</b> (se sont renseignés avant la pêche)	<b>Fréquentation</b>  <p> <b>&gt;9000 séances /site</b> </p> <p> <i>(Moyenne des séances de pêche estimées à l'année, sur les sites où l'espèce majoritaire est la coque)</i> </p>
	<b>Taille/quotas :</b> <b>48%</b> connaissent le quota de l'espèce	
	<b>36%</b> utilisent un outil de mesure	

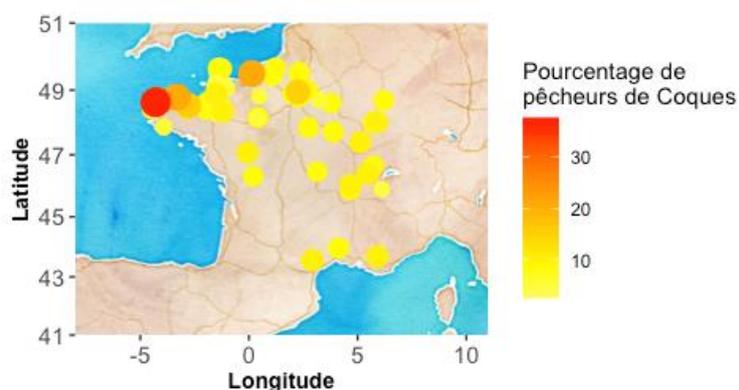


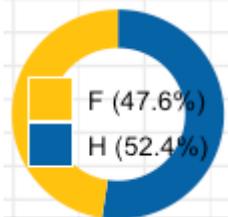
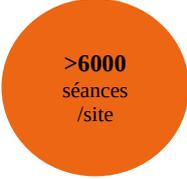
Figure 16 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Coques à l'échelle de l'Observatoire

Comme en 2018, où seuls les sites situés en Bretagne nord ont été pris en compte, cette année aussi les sites les plus fréquentés de l'Observatoire semblent être des sites à gisements de coques. Cependant, sur certains sites à coques, très fréquentés en 2018, il n'a pas été possible de calculer le

nombre moyen de séances de pêche en 2019 à cause d'un trop faible nombre de comptages réalisés. Ce chiffre est donc sous-estimé en 2019.

Il est à retenir que la pêche aux coques attire davantage de vacanciers et de non locaux (voir carte d'origine des pêcheurs de coque). Espèce facilement accessible, formant de vastes gisements qui découvrent aussi en dehors des grandes marées, elle attire un public plus familial et plus facilement « opportuniste » (tourisme, pêche improvisée à l'occasion d'une sortie sur le bord de mer...). En comparaison des données à l'échelle de l'Observatoire, ces pratiquants utilisent moins souvent un outil de mesure (66% à l'échelle de l'Observatoire). Le taux de conformité des paniers est plutôt bon en moyenne, mais de très fortes disparités apparaissent en fonction des sites, nécessitant une approche fine en lien avec la qualité des stocks notamment et l'information dispensée sur place (panneaux, marées de sensibilisation). Les données 2018 et 2019 ne montrent pas d'amélioration dans les pratiques.

### Pratiques des pêcheurs de palourdes

 <b>SITES – PALOURDE</b> (23 sites)		<b>Taux de conformité</b> <b>78%</b> (de 75% à 100%)
<p><b>Profil</b></p>  <p>Âge moyen <b>60-65 ans</b> pour les femmes et <b>70-75 ans</b> pour les hommes</p>	<p><b>Connaissances</b></p> <p><b>Aspects sanitaires du gisement :</b>  <b>39%</b> (se sont renseignés avant la pêche)            Avec fortes disparités : de 10% à 75%</p> <p><b>Taille/quotas :</b>  <b>65%</b> connaissent le quota de l'espèce</p> <p><b>51,5%</b> utilisent un outil de mesure</p>	<p><b>Fréquentation</b></p>  <p><b>&gt;6000</b> séances /site</p> <p>(Moyenne des séances de pêche estimées à l'année, sur les sites où l'espèce majoritaire est la coque)</p>

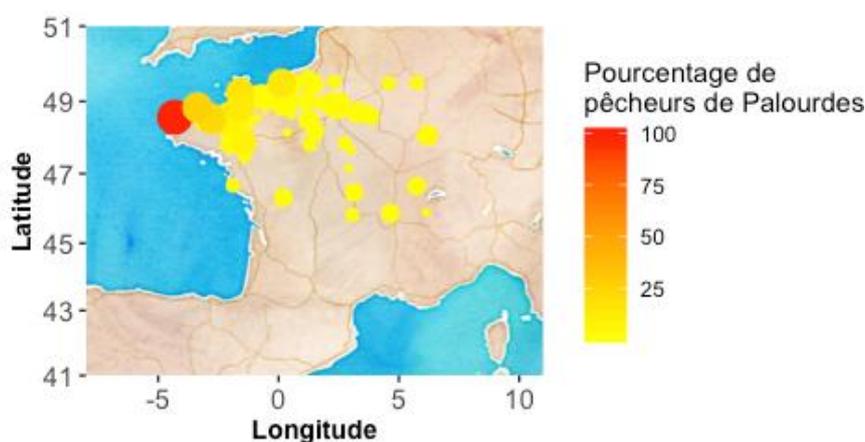
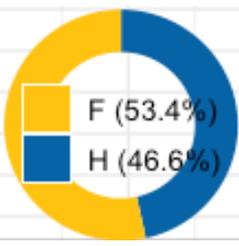
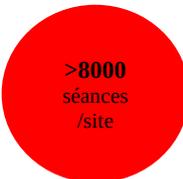


Figure 17 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Palourdes à l'échelle de l'Observatoire.

La palourde (plusieurs espèces, dont les principales pêchées sont la japonaise et l'europpéenne) apparaît au premier rang des espèces pêchées sur le plus grand nombre de sites du périmètre de l'Observatoire (23 sites de pêche à la palourde recensés en 2019). Cette pratique semble rassembler

des pêcheurs à pied plus souvent originaires du territoire proche, plus âgés en moyenne, comparativement à la pêche à la coque, mais aussi quelques touristes ou pêcheurs occasionnels venant de plus loin. Le taux de conformité des paniers est relativement haut en 2019. L'utilisation d'un outil de mesure est assez présente, comparativement à d'autres pratiques, il s'agit souvent d'outils artisanaux, dédiés à ce coquillage. La connaissance des quotas et de la qualité sanitaire des gisements est meilleure pour les pêcheurs de palourdes que de coques.

### Pratiques des pêcheurs de moule

 <b>SITES – MOULE</b> (5 sites)		<b>Taux de conformité</b> <b>88,5%</b> (de 75% à 100%)
<b>Profil</b>  <b>Âge moyen entre 65 et 70 ans</b>	<b>Connaissances</b> <b>Aspects sanitaires du gisement : 18%</b> (se sont renseignés avant la pêche) Avec fortes disparités : de 10% à 75% <b>Taille/quotas :</b> <b>45%</b> connaissent le quota de l'espèce <b>31%</b> utilisent un outil de mesure	<b>Fréquentation</b>  <i>(Moyenne des séances de pêche estimées à l'année, sur les sites où l'espèce majoritaire est la coque)</i>

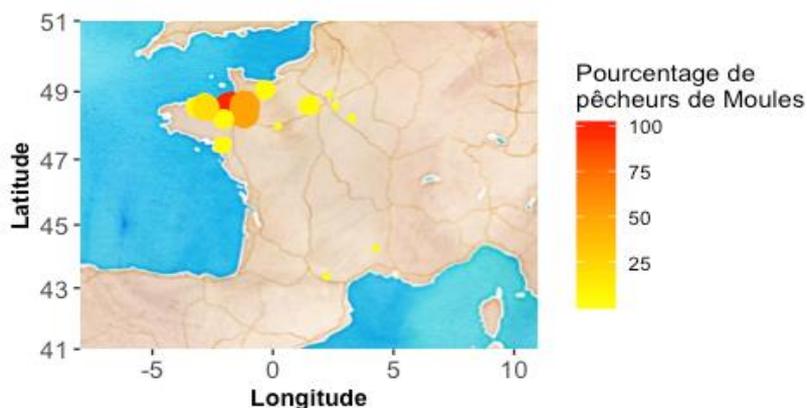
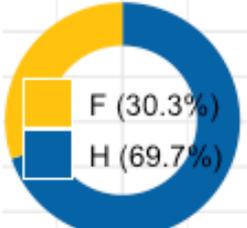
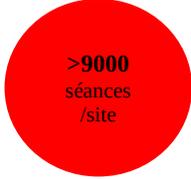


Figure 18 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant les Moules à l'échelle de l'Observatoire.

La pêche ciblant majoritairement les moules se concentre sur les territoires du Nord de l'Observatoire de la pêche à pied (Pays de Caux/Hauts-de France) et sur la côte nord de la Bretagne. Contrairement à la pêche à la coque et à la palourde, cette pêche est principalement pratiquée par des locaux, comme le montre la carte de l'origine des pêcheurs de moule. Il s'agit, sur les territoires du Nord de la France, d'une pêche qui concerne près de 65% des espèces pêchées sur certains sites. Cependant, selon l'état des gisements, la qualité sanitaire des sites, les mesures de gestion, de fortes différences peuvent apparaître dans les données de fréquentation notamment. Les analyses des données de 2018 ont permis d'identifier des groupes de pêcheurs composés d'enfants, de familles, ce qui signifie qu'il s'agit d'une pêche relativement accessible et attractive. Peu de pratiquants utilisent un outil de mesure. Le taux de conformité des paniers en 2019 est cependant très au-dessus des autres pratiquants.

Cette pratique est constatée sur des sites présentant des enjeux sanitaires importants, notamment dans les Hauts-de-France. Avec des ouvertures/fermetures de pêche récurrentes, la présence de pêcheurs sur des sites fermés est constatées. Certains sites font également l'objet de fermetures saisonnières ou annuelles pour la gestion des stocks. Ces enjeux de pêche sur des sites fermés pour raisons sanitaires ou biologiques sont à mettre au regard du pourcentage très faible de connaissance de l'état sanitaire des sites (18% s'étant renseignés sur l'état sanitaire du site en 2019). Depuis quelques années dans le Pays de Caux et les Hauts-de-France, une diminution de la taille des moulières est constatée, entraînant une diminution de la pêche. Une étude sur les moulières situées dans le Parc Naturel marin des Estuaires Picards est en cours afin d'étudier ces moulières.

### Pratiques des pêcheurs de bouquet et crevette

 <b>SITES – CREVETTES</b> (10 sites)		<b>Taux de conformité</b> <b>64%</b> (de 75% à 100%)
<p><b>Profil</b></p>  <p>Âge moyen <b>60-65 ans pour les femmes</b> et <b>65-70 ans pour les hommes</b></p>	<p><b>Connaissances</b></p> <p><u>Aspects sanitaires du gisement :</u>  <b>38%</b> (se sont renseignés avant la pêche)            Avec fortes disparités : de 10% à 75%</p> <p><u>Taille/quotas :</u>  <b>26%</b> connaissent le quota de l'espèce  <b>33%</b> utilisent un outil de mesure</p>	<p><b>Fréquentation</b></p>  <p>(Moyenne des séances de pêche estimées à l'année, sur les sites où l'espèce majoritaire est la coque)</p>

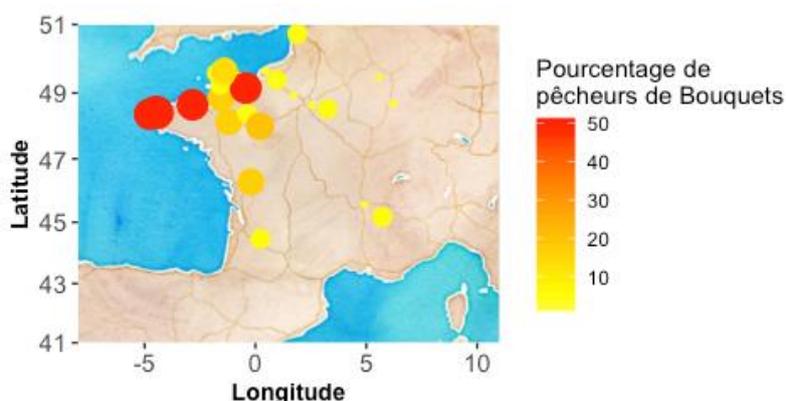


Figure 19 : Origine des pêcheurs à pieds de loisir pêchant le Bouquet à l'échelle de l'Observatoire.

Les données disponibles sur les sites où la crevette apparaît comme espèce majoritairement pêchée, permettent d'identifier que les pratiquants visant cette espèce sont plutôt des « habitués », originaires du territoire limitrophe du site de pêche. Les pratiquants sont en grande majorité des hommes. Pour la pêche au bouquet, il est nécessaire de s'immerger dans l'eau et un équipement est donc requis. Globalement, les connaissances des pratiquants en terme de qualité sanitaire des sites sont faibles. La crevette étant moins soumise à des fermetures de pêche pour cause de problèmes de mauvaise qualité

des eaux, les pratiquants se sentent peut-être moins concernés par la qualité des gisements. Concernant le taux de conformité des paniers, il est plutôt bon.

.....

Comme en 2018, les pêcheurs à pieds enquêtés étaient très souvent équipés de plusieurs outils leur permettant d'être opportunistes et de pêcher d'autres espèces que la plus recherchée. Ainsi pour les pêcheurs de moules, de nombreux pêcheurs enquêtés possédaient des cuillères, griffes mais également des râtaeux.

## E. Indicateurs de progrès

Afin de pouvoir identifier l'efficacité de l'action de sensibilisation sur les territoires au sein de l'Observatoire, plusieurs indicateurs ont été choisis :

- Nombre de personnes sensibilisées
- Connaissances réglementaires et sanitaires
- Conformité des récoltes et tri des paniers

Ce sont ces indicateurs qui sont détaillés dans cette partie. Lorsque cela a été possible, des comparaisons avec les données antérieures ainsi qu'avec les données d'autres territoires hors Observatoire ont pu être faites.

### 1. Niveau de sensibilisation des territoires

Plusieurs éléments nous permettent de préciser l'impact de la sensibilisation sur l'enquêté : l'enquêté dispose ou non d'un outil de mesure, le tri de la récolte est effectué ou non (en présence de l'enquêteur), le niveau d'accueil réservé à l'enquêté (nous renseigne sur l'intérêt que l'enquêté réserve à la question du respect des tailles, quotas et respect de la ressource).

#### *Accueil de l'enquêteur*

L'accueil accordé aux enquêteurs est très majoritairement bon. Seuls quelques pêcheurs ont réservé un accueil moyen ou un mauvais accueil aux enquêteurs, mais ce sont des exceptions qui restent rares sur l'ensemble de la sous-région.

#### *Pêcheurs déjà sensibilisés et enquêtés*

En fonction des situations locales, il arrive que les enquêteurs interrogent ou sensibilisent des pêcheurs les ayant déjà rencontrés. Cela est un indicateur de l'effort de sensibilisation sur le territoire. Selon les territoires, les résultats peuvent cependant paraître surprenants, en comparaison du nombre d'années de suivi effectué sur les sites. En effet, plusieurs facteurs peuvent faire varier ces résultats :

- Taille du site et importance du nombre de pêcheurs sur le site (à Guissény par exemple, le nombre de pêcheurs déjà sensibilisés a augmenté en 2019, du fait de la taille réduite du site et du nombre relativement faible de pratiquants, il est plus fréquent de rencontrer des pêcheurs plusieurs fois)
- Attractivité touristique du site (du fait de la forte attractivité de certains sites en haute saison, il est plus difficile de rencontrer des pêcheurs identiques plusieurs fois, même si des actions de sensibilisation sont réalisées depuis de nombreuses années)

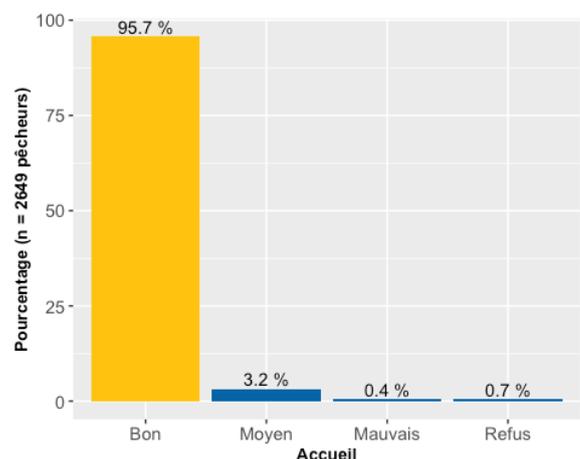


Figure 20 : Accueil des pratiquants au sein de l'Observatoire

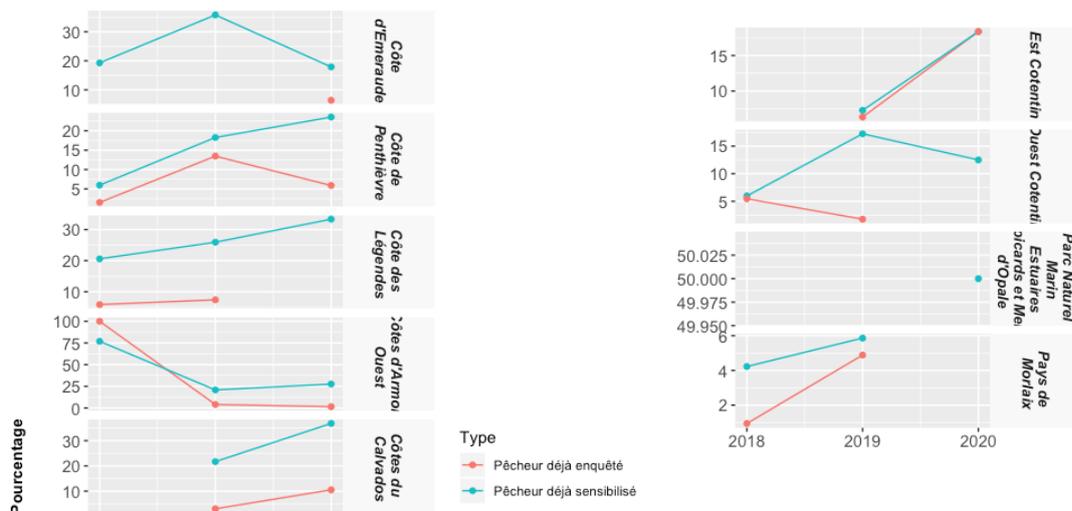


Figure 21 : Nombre de pratiquants déjà enquêtés et sensibilisés par territoire

### Utilisation d'un outil de mesure

En 2018, la moyenne d'utilisation d'un outil de mesure à l'échelle de l'Observatoire était de **36%**. En 2019, ce chiffre passe à **66%**. Ce chiffre a donc presque doublé en 1 an. Cette augmentation se confirme au sein de certains territoires directement : dans les Côtes d'Armor, le pourcentage de pêcheurs possédant un outil de mesure de Vivarmor Nature est passé de 9% à 18% entre 2018 et 2019. Il a été démontré lors du projet Life+ que la diffusion d'outils de mesures, couplées à des actions de sensibilisation, permettent une amélioration de la qualité des récoltes. « Ainsi, sur les sites ayant fait l'objet d'action de sensibilisation depuis plusieurs années dans les Côtes d'Armor, **47% des pêcheurs non équipés d'un outil de mesure présentent une récolte conforme contre 82% des pêcheurs équipés des réglettes distribuées par les médiateurs (F. Delisle, 2017).** »

Parmi l'ensemble de ces outils de mesure utilisés, malgré le fait que certains soient moins fiables que d'autres, près de 60% sont conformes. Ce chiffre est plus faible hors de l'Observatoire (37%, données Pays de Guérande). Cependant, ces données sont à considérer avec précaution. En effet, les données pour la catégorie « aucun outil » ont été comptabilisées comme outil non conforme, ce qui réduit fortement le pourcentage de pêcheurs utilisant un outil conforme.

Il est également intéressant de préciser que parmi les outils utilisés, les réglettes « LIFE » sont présentes de manière inégale, et sont un indicateur de l'efficacité de la diffusion des actions de sensibilisation sur les territoires. En 2018, **près de 1 pêcheur sur 10 enquêtés** disposait de ce type de réglette, sur les territoires qui étaient concernés ou limitrophes d'actions de sensibilisation dans le cadre du LIFE Pêche à pied. Ces données permettent donc de dire que les actions menées sur un site connaissent un effet « tâche d'huile » et permettent de toucher des sites limitrophes. Ceci pouvant être alimenté soit par le fait que les pratiquants de la pêche à pied vont sur plusieurs sites, s'appropriant et réutilisant les réglettes distribuées sur un site, soit que les relais (offices de tourisme par exemple) jouent un rôle important dans la diffusion des supports pédagogiques.

De plus, le nombre d'années de suivis est un facteur d'augmentation du pourcentage de diffusion des réglettes « pêche à pied ». Ainsi que des sites dans les Côtes d'Armor ou dans le Pays de Morlaix, où des actions de sensibilisation sont réalisées depuis au moins 2014, la présence de réglettes « pêche à pied » est plus importante que sur des sites nouvellement suivis tels qu'en baie du Mont Saint-Michel ou sur la Côte des Légendes

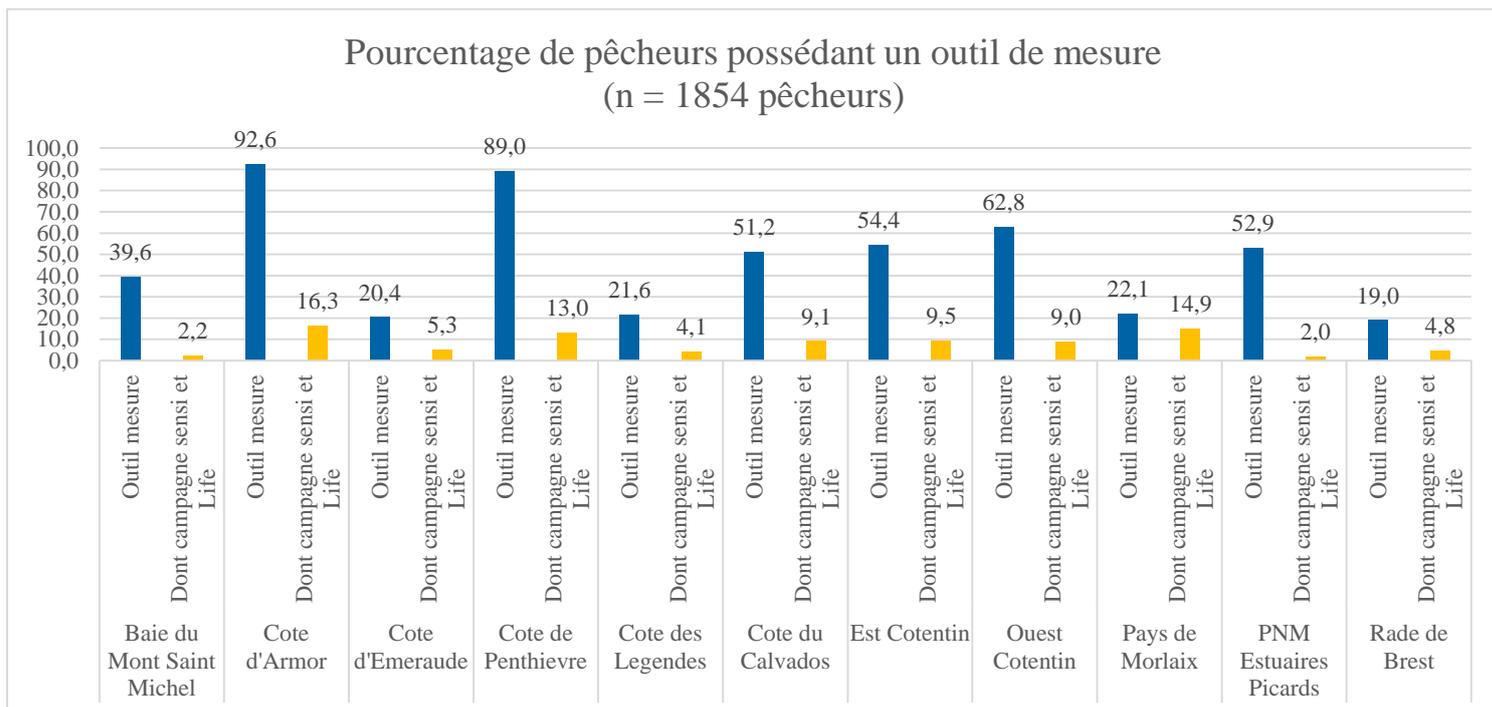


Figure 22 : Pêcheurs possédant un outil de mesure au sein de l'Observatoire

## 2. Evaluation de la connaissance et du respect de la réglementation et de la sécurité

### Connaissance de l'horaire de marée

En moyenne à l'échelle de l'Observatoire, 96,9% des pêcheurs à pied interrogés connaissent l'horaire de marée lorsqu'ils vont pêcher. Cette proportion se retrouve également à l'échelle de la grande majorité des territoires.

### Connaissance de l'état sanitaire du site

La qualité sanitaire des sites de pêche reste encore peu connue des pratiquants (moins de 50% des pêcheurs interrogés se sont renseignés que la qualité de leur site avant la pêche). Comme en 2018, si les pêcheurs ne se sont pas renseignés via les médias, ou les panneaux d'information à l'entrée des plages, ils l'ont fait par le bouche à oreille, ce qui augmente grandement l'incertitude de l'information. Peu consultent les sites internet dédiés ou les mairies.

Cependant, des variations à l'échelle des territoires sont à noter. Dans le Calvados, la moitié des pêcheurs à pied disent s'être renseignés sur la qualité sanitaire du site. Les alertes sanitaires récurrentes et l'information actualisée diffusée par le CPIE Vallée de l'Orne sur un site internet dédié à l'activité sont sans doute des éléments déterminants. Au contraire à Chausey, seuls 9% des enquêtés connaissent l'état sanitaire des sites.

Les bilans réalisés par les territoires donnent quelques explications sur la non prise en compte voire la défiance de certains pêcheurs à pied vis-à-vis des risques sanitaires. Dans les Côtes d'Armor Ouest par exemple, les enquêtes montrent que beaucoup de pêcheurs à pied pensent que les interdictions sont systématiquement affichées à l'entrée des sites, ce qui n'est pas toujours le cas. La présence d'autres pêcheurs suffit à les rassurer. Certains pêcheurs jugent également que les messages sur la qualité des eaux de baignade et des coquillages sont discordants et sans un effort de pédagogie ces informations paraissent contradictoires pour certains pêcheurs.

### Etat des données :

- Etat Sanitaire :
  - Nombre d'observations : 838
  - Taux de remplissage : 32.61%
- Source d'information
  - Nombre d'observations : 272
  - Taux de remplissage : 10.58%
  - Commentaires : plusieurs modalités dans une observation. Elles sont séparées par |.

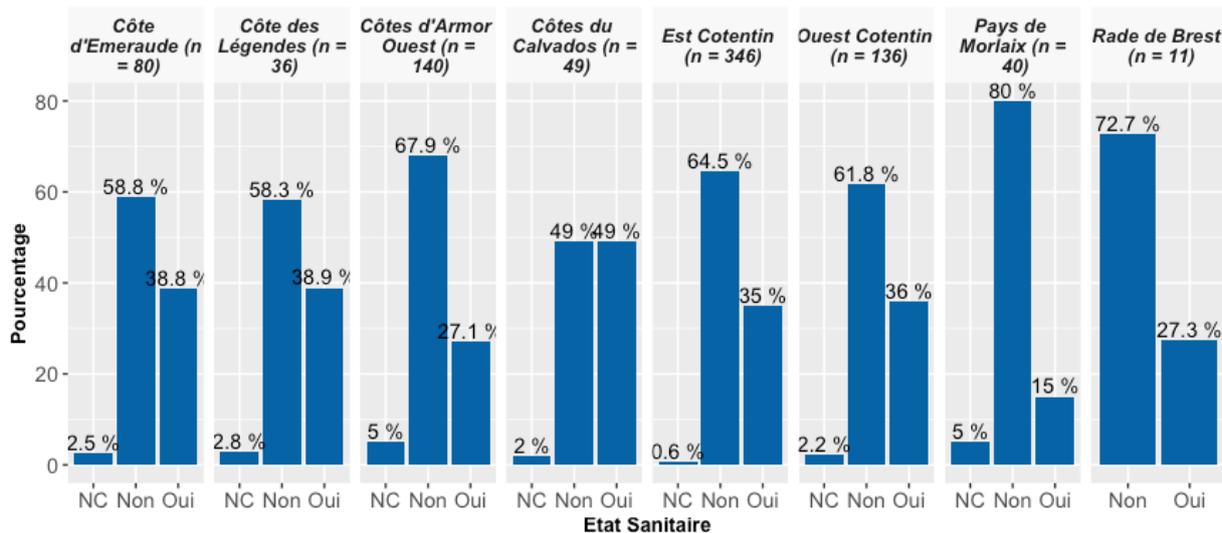


Figure 23 : Connaissance de l'état sanitaire des sites selon les territoires

- De manière non exhaustive et parmi les sites suivis lors des diagnostics et enquêtes, voici quelques territoires et sites concentrant les enjeux sanitaires (ponctuels ou continus), nécessitant une attention particulière sur la sensibilisation et la diffusion de l'information sur ces sites. Pour plus de détails, les bilans réalisés par les territoires apportent une analyse fine de ces problématiques, site par site (données 2018 et 2019).

- Sud du Pays de Caux (à proximité du Havre) : la pêche est interdite à l'année sur ce site (présence de métaux lourds). Cependant, une activité de pêche à pied, faible mais constante, est constatée. Les messages de sensibilisation sur les dangers de la consommation des coquillages de la zone, sur le long terme, ne sont pas toujours entendus par les pratiquants.
- Baie de Guissény/Baie de Tresseny : zone de pêche à la coque, ce site est régulièrement fermé à la baignade, et à la pêche à pied, pour pollutions bactériologiques.
- Baie de Morlaix : fond de Baie de Locquirec, activité de pêche à pied de loisir et pêche professionnelle. Le suivi est bien assuré, cependant, le taux de connaissance de la qualité sanitaire du site n'est connu que par 10% des pêcheurs interrogés.
- Côtes d'Armor/Ouest : fermeture permanente de l'anse de Pellinec (site de Penvénan)
- Baie de la Fresnaye : présence de 3 exutoires imposant des zones de fermetures permanentes, dont certains situés à proximité des zones d'accès à la baie.
- Côte d'Emeraude : enjeux sanitaires forts et récurrents sur les sites de St Cast Guildo, dans la Rance (Plaine de Ville Ger et des Bas Champs), sites sur lesquels un tiers des pêcheurs seulement se renseignent sur l'état sanitaire du site (plus important dans la Rance que sur la côte).
- Hacqueville : sud du port de Granville, point d'accès à une zone fermée sanitaire ment.
- Calvados : Est de Trouville, Houlgate, Merville-Franceville, ces sites font régulièrement l'objet de fermetures sanitaires. L'information est relayée par le CPIE Vallée de l'Orne. Malgré ces informations, les comptages permettent de révéler une fréquentation de la zone en période de fermeture.

## Connaissance de la réglementation

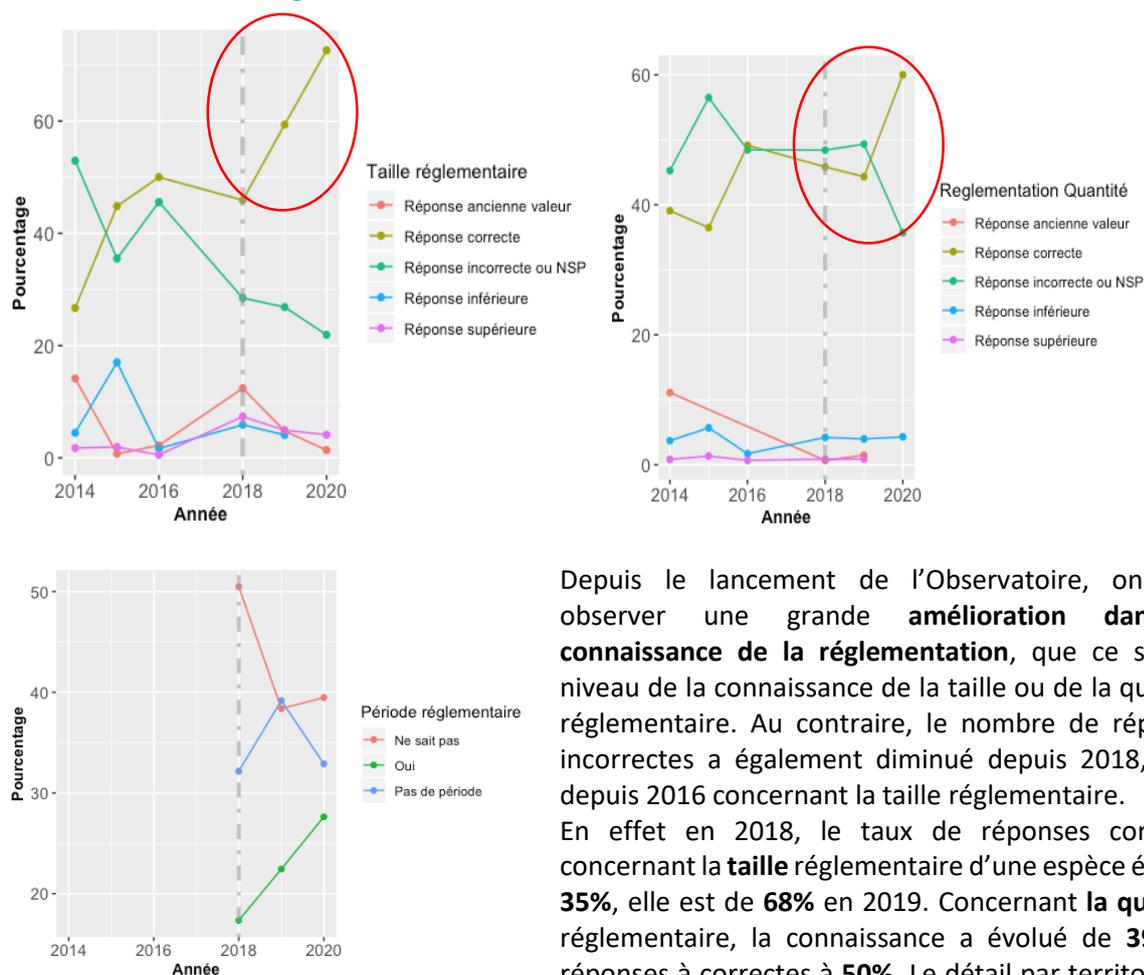


Figure 24 : Evolution de la connaissance de la réglementation depuis 2014 au sein de l'Observatoire (taille, quantité et période réglementaires)

Depuis le lancement de l'Observatoire, on peut observer une grande **amélioration dans la connaissance de la réglementation**, que ce soit au niveau de la connaissance de la taille ou de la quantité réglementaire. Au contraire, le nombre de réponses incorrectes a également diminué depuis 2018, voire depuis 2016 concernant la taille réglementaire.

En effet en 2018, le taux de réponses correctes concernant la **taille** réglementaire d'une espèce était de **35%**, elle est de **68%** en 2019. Concernant la **quantité** réglementaire, la connaissance a évolué de **39%** de réponses à correctes à **50%**. Le détail par territoire est disponible en [annexe 8](#).

Les connaissances des pratiquants concernant les **périodes** d'ouverture de pêche sont légèrement plus faibles (**48%** en 2019). Plusieurs explications à cela :

- Exceptions réglementaires locales pouvant être méconnues (ouverture du bouquet au 1<sup>er</sup> juillet dans la Manche, exception à Chausey où l'ouverture a lieu le 1<sup>er</sup> août / dans le Calvados, la réglementation concernant la pêche de coquillages est limitée à 5kg, tandis que dans la Manche, le quota autorisé varie selon les espèces visées.)
- En fonction du moment de l'année où l'enquête a été réalisée, les enquêteurs ont pu rencontrer plus de pratiquants réguliers mieux informés
- Le nombre d'années de suivi peut aussi expliquer la bonne connaissance de la maille sur un territoire : Côte du Calvados, Ouest Cotentin sont des territoires suivis depuis de nombreuses années.

Malgré tout, la réglementation sur les périodes ne s'applique qu'à quelques espèces (Saint-Jacques, bouquet, ormeaux, praire...), davantage pêchées par des initiés. En effet, sur l'ensemble des pêcheurs connaissant la réglementation, 65% concernent des espèces non concernées. Concernant les pêcheurs qui ne connaissent pas la réglementation, 40% d'entre eux pêchaient de la coquille Saint-Jacques, tous pendant la période de pêche autorisée (du 1<sup>er</sup> octobre au 14 ou 15 mai, selon le département).

Par comparaison, les connaissances réglementaires sont globalement similaires dans et hors Observatoire. En effet, les données disponibles ne concernaient que le pays de Guérande, où un

diagnostic des pratiques a été mis en place en 2019. Ce territoire est par ailleurs suivi depuis le projet Life+.

- Ces résultats positifs nous montrent qu'une **présence régulière** et continue sur l'estran est bénéfique pour l'amélioration des pratiques sur le long terme.

*Sur l'ensemble de la façade, moins de 10% des pêcheurs enquêtés affirment être membres d'une association de pêcheurs plaisanciers. Cette information est importante à noter car elle montre que les pratiquants dans leur grande majorité ne désirent pas s'investir dans une association ou n'en n'ont pas connaissance. Par contre, les pratiquants faisant partie d'une association sont plus enclins à connaître la réglementation (plus de 70% des enquêtés connaissent la réglementation sur les tailles, quotas et périodes de pêche).*

### 3. Evaluation de la qualité des paniers

#### *Conformité des paniers et tri des récoltes*

Les données disponibles sur la qualité des paniers de pêche informent de la conformité du panier de pêche à plus de 90%.

En moyenne en 2019, à l'échelle de l'Observatoire, selon les données disponibles, **63%** des paniers de pêche sont conformes en taille réglementaire (au-delà de 90%). Ce chiffre est légèrement supérieur à 2018 (**58%** de paniers conformes, taille et quantité confondues).

Cependant, de grandes variations sont observables entre territoires et entre sites.

Plusieurs raisons à cela :

- Richesse des gisements variable selon les territoires (les espèces peuvent globalement être de très bonne taille, permettant ainsi d'atteindre une conformité du panier très correcte, sans que les pêcheurs ne connaissent la réglementation. Le taux de récoltes non conformes est plus grand en cas de baisse de la part pêchable disponible sur un gisement, les pêcheurs se rabattant sur des coquillages plus petits).
- Changements dans la réglementation et différences régionales

En 2018, le constat avait été fait que sur les sites plurispécifiques le taux de non-conformité des paniers augmente. En effet, si la taille réglementaire des espèces plus couramment recherchées est connue, celles des espèces secondaires l'est beaucoup moins. De plus s'il s'agit d'une espèce rare, le pratiquant semble moins enclin à relâcher sa prise, malgré une non-conformité. Cependant, sur les espèces plus fortement soumises à contrôles, le respect de la taille de récolte est plus souvent constaté.

Les données sur les sites situés en dehors de l'Observatoire montrent un résultat légèrement meilleur de la conformité des paniers en terme de taille réglementaire des individus (données Pays de Guérande et Parc des estuaires de la Gironde) : 70,5% des paniers sont conformes en terme de taille.

Cette différence peut s'expliquer par l'hétérogénéité des pratiques et résultats au sein de l'Observatoire. En effet, le taux de conformité à plus de 90% d'un panier peut varier de 78% à 19% en fonction du territoire (respectivement Pays de Morlaix et Nord Est Cotentin). Pour ces deux exemples, cette grande variabilité peut s'expliquer par la durée du suivi ; les sites suivis dans le pays de Morlaix ont été diagnostiqués lors du Life en 2014 puis des actions de sensibilisation ont eu lieu régulièrement depuis. Dans le Nord Cotentin, 2019 est leur première année de diagnostic. Cette présence plus récente sur les estrans et donc une sensibilisation moindre peut expliquer cette différence.

Concernant les quotas, les pêcheurs à pied respectent largement les quantités maximales autorisées : 97% des paniers conformes dans l'Observatoire et 96% des paniers conformes hors Observatoire. Hormis quelques récoltes « record » en 2019 (pêcheur enquêté dans l'Est du Cotentin, avec 10kg de

coques pêchés, dont 50% faisant la maille, soit 4 fois plus que la quantité maximale autorisée), les dépassements de quotas sont plutôt rares. Pour rappel, la limite de récolte journalière dans la Manche est fixée à 500 coques, soit environ 2,5 kg.

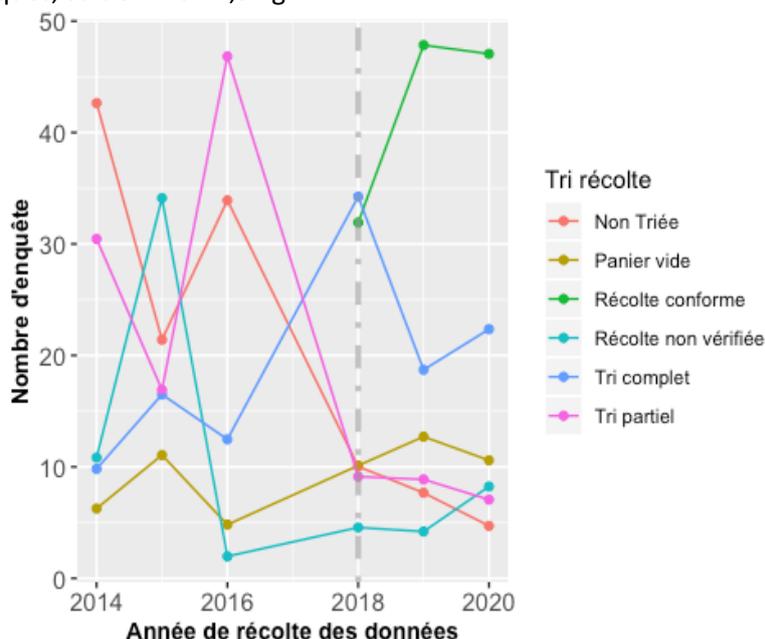


Figure 25 : Evolution du tri des récoltes à l'échelle de l'Observatoire

Le nombre de paniers triés complètement a fortement diminué entre 2018 et 2019. Cependant, cela ne signifie pas pour autant que la qualité des récoltes s'est dégradée. Au contraire, en parallèle, le nombre de récoltes conformes, taille, quota et période confondus, a fortement augmenté depuis 2018. Globalement, que ce soit dans ou hors de l'Observatoire, le tri du panier est réalisé de manière complète, que ce soit dans et hors de l'Observatoire : environ 60% des paniers triés le sont complètement.

Plus précisément, c'est lorsque le panier est conforme à plus de 90% que le panier est le mieux trié. Cela peut s'expliquer par le fait que le tri est souvent rapide à faire dans ce cas.

Par ailleurs, près de la moitié des paniers non conformes (inférieur à 50% de conformité) sont triés complètement.

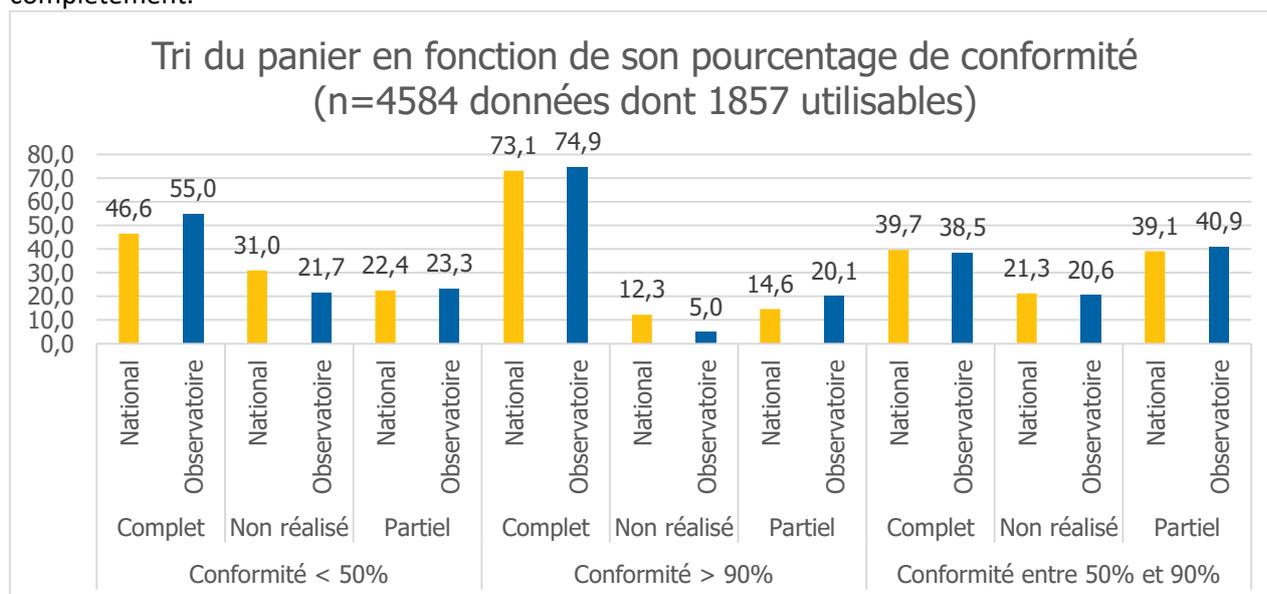


Figure 26 : Comparaison du tri du panier en fonction de son pourcentage de conformité dans et hors Observatoire en 2019

#### 4. Analyse de la qualité des récoltes selon différents facteurs

Il est difficile d'établir des corrélations entre la qualité des récoltes et les facteurs pouvant influencer son amélioration. En effet, les sites diagnostiqués en 2018 et ceux diagnostiqués en 2019 (et qui disposent donc de ces données) ne sont pas les mêmes. Les sites déjà diagnostiqués en 2018 ont réalisé un suivi plus allégé de l'activité de pêche à pied sur leurs sites et ne disposent pas d'informations aussi précises sur la connaissance de la réglementation.

A l'avenir, il sera intéressant de pouvoir disposer d'informations concernant la qualité des paniers sur l'ensemble des sites déjà suivis. Ces données permettront d'évaluer une amélioration ou non des pratiques selon les territoires.

Cependant, la qualité des récoltes semble aller de pair avec le niveau de sensibilisation des enquêtés (nombre d'années de suivi, nombre de réglottes diffusées, nombre de pêcheurs rencontrés...).

En 2018, ce constat avait déjà été fait. Il se confirme encore en 2019 : dans les Côtes d'Armor, le pourcentage de pêcheurs possédant un outil de mesure de Vivarmor Nature est passé de 9% à 18% entre 2018 et 2019.

De plus, sur les sites suivis depuis 2018, il est important de noter que l'usage d'outils de mesure progresse, de 1% à 32% selon le territoire.

Tableau 10 : Evolution de l'usage d'outils de mesure depuis la création de l'Observatoire, sur les territoires disposant de l'information

Territoire	2018		2019		Evolution possession outil de mesure
	%	N	%	N	
PNM EPMO			53	27	
Cote du Calvados			51	146	
Nord et Est Cotentin			48	353	
Ouest Cotentin			65	1964	
Chausey			62	419	
Baie du Mont Saint Michel			77	172	
Côte d'Emeraude	42	51	47	121	5%
Côte de Penthièvre	28	65	60	150	32%
Côte d'Armor	34	266	62	547	28%
Pays de Morlaix	24	41	23	19	1%
Cote des Legendes	30	34	16	70	-14%
Rade de Brest	41		19	4	-22%

## F. Synthèse de l'analyse des données

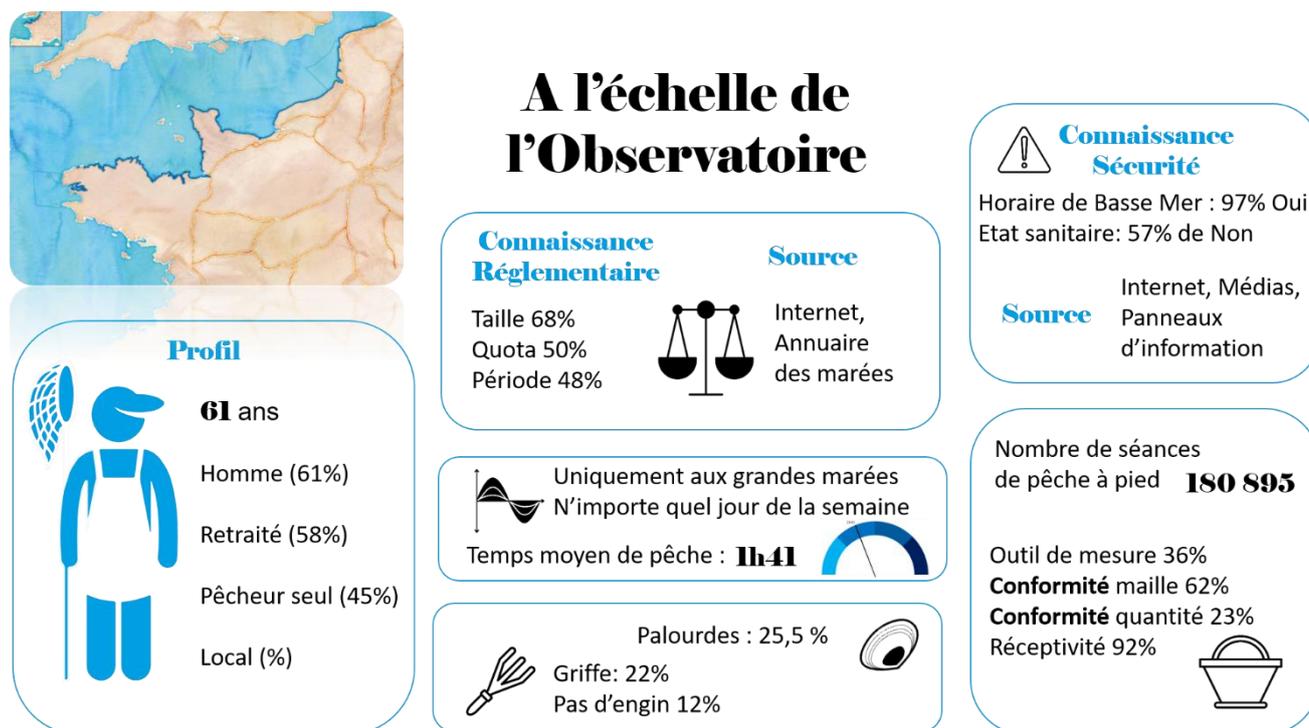


Figure 27 : Carte d'identité synthétique de la pêche à pied dans l'Observatoire

Voir le détail par territoire en [Annexe 9](#).

## IV. Apports de l'Observatoire de la Pêche à pied de loisir en 2019

### A. Amélioration des pratiques, poursuite des suivis et limites

Malgré des profils de pratiquants globalement similaires à l'échelle de l'Observatoire (prédominance d'hommes, plutôt âgés et locaux), la diversité des sites de pêche en terme de milieux, d'espèces, d'enjeux locaux entraîne nécessairement une pluralité des pratiques de pêche et de connaissances des pêcheurs en terme de réglementation et de qualité des récoltes.

Après deux années de suivis, il est encore tôt pour dégager de grandes tendances globales à l'échelle de l'Observatoire, au vu des spécificités locales, d'abords, mais aussi du fait que les sites suivis en 2018 ne l'ont pas été de la même manière en 2019. Cependant, grâce aux indicateurs de progrès définis pour évaluer l'amélioration des pratiques et des connaissances des pratiquants, quelques constats peuvent être faits.

L'amélioration de la connaissance de la réglementation sur les territoires suivis depuis le lancement de l'Observatoire est très encourageante. De la même manière, l'augmentation du nombre de paniers conformes et de l'usage d'un outil de mesure sur ces mêmes sites est également un point positif à noter. Ces éléments **montrent l'importance d'un suivi et d'une présence sur un temps long** pour l'amélioration des pratiques, comme avait pu le montrer le projet Life+.

Il est cependant nécessaire d'insister encore sur la connaissance de certains points, notamment en ce qui concerne l'état sanitaire des sites et gisements pêchés. Cette information est peu connue des pratiquants. Une action sur le long terme de sensibilisation et de mise à disposition de points d'information identifiés permet également un meilleur niveau d'information.

⇒ **Relais de l'information :**

- En Bretagne le site « pêcheapied-responsable.fr » alimenté et actualisé par l'Ifremer et l'ARS de Bretagne est un site de référence permettant d'apporter une information claire sur l'état sanitaire des sites.
- En Normandie, l'ARS met à disposition sur son site internet des cartes interactives, et actualisées, de la qualité de sites suivis sur le littoral. Des sites mis à jour régulièrement par les structures de coordination locales sont aussi des sources sûres d'information. Ces outils se développent et doivent être valorisés. Au fur et à mesure des échanges sur le territoire, les contacts sont établis et permettent une optimisation de ces outils et un relais efficace de l'information tant par voie de presse que via les structures de coordination locale.

⇒ **Rôle de l'animation locale :** Au-delà de l'information, deux enjeux subsistent : la prise de conscience des pratiquants, souvent peu habitués à rechercher l'information, et la mobilisation des acteurs locaux dans le traitement de ces sources de pollutions. L'action de diagnostic des activités de pêche à pied permet la mise en lumière de cette activité, importante d'un point de vue touristique et s'inscrivant dans l'identité des populations littorales.

Sur les sites nouvellement suivis, il est nécessaire d'avoir une vision sur plusieurs années pour évaluer l'évolution des pratiques et des connaissances.

## B. Acquisition d'une meilleure connaissance des pratiques

La démarche de l'Observatoire de la pêche à pied sur la sous-région marine Manche-Mer du Nord, par son action de coordination et son accompagnement financier (*soutien d'un appel d'offre géré par la DIRM en 2019, de l'AESN sur des programmes triennaux, engagements des structures membres*) permet depuis 2018 de réaliser des diagnostics complets sur des sites jusqu'ici méconnus.

Ainsi, ce sont 7 nouveaux sites de pêche à pied qui ont pu être diagnostiqués en 2019, sur deux territoires bretons (Baie du Mont Saint-Michel et Rade de Brest) et deux territoires normands (Bessin et Nord du Cotentin), ce à quoi s'ajoutent les démarches initiées en amont en Bretagne, Normandie et en Hauts-de-France. En tout, 12 territoires ont pu réaliser des actions d'acquisition de connaissances et de sensibilisation aux pratiquants de la pêche à pied, en lien avec l'Observatoire, sur 2019.

Ces actions sur le terrain ont permis de toucher plus de 4700 groupes de pêcheurs et d'assurer plus de 850 comptages. Les bilans de ces travaux ont été diffusés au niveau local, donnant lieu à des réunions de présentation, d'échanges, ainsi qu'au niveau national sur le site du réseau national des acteurs de la pêche à pied de loisir animé par le réseau Littorea. Cette année, 7 bilans ont été produits sur les territoires bretons répondant à l'appel d'offre de la DIRM et 5 bilans ont été produits et diffusés à la coordinatrice de l'Observatoire pour les actions réalisées en Normandie et Hauts-de-France.

Sur cette base solide, s'inscrivant dans la continuité de l'engagement des structures de coordination locale sur le sujet depuis plusieurs années, des démarches ciblées d'information et de sensibilisation seront lancées à partir de 2020 sur les sites qui ont pu être diagnostiqués en 2019, selon les enjeux relevés localement.

Sur les sites bretons ayant déjà réalisé un diagnostic des activités de pêche à pied de loisir en 2018 et des actions de sensibilisation en 2019, une évaluation de ces deux années de sensibilisation auprès des pêcheurs sera également lancée à partir de mi-2020.

Toutes ces actions de terrain permettront ainsi d'alimenter les indicateurs prioritaires de l'Observatoire : conformité du panier, progression de la connaissance de la réglementation et suivi des espèces pêchées, ainsi qu'un suivi de la fréquentation de ces sites.

Sur les sites non couverts jusqu'ici par un diagnostic, ou nécessitant une mise à jour des connaissances, des diagnostics de l'activité seront réalisés, permettant ainsi d'accroître le périmètre d'action de l'Observatoire et le réseau d'acteurs qui le constitue. Deux nouveaux territoires pourront être couverts à partir de 2020 ; la Flandre Maritime, de la frontière belge aux frontières Nord du Parc Naturel Marin Estuaires picards et mer d'Opale, et le Pays des Abers, situé dans le Finistère.



Figure 28 : Chiffres clés concernant les actions réalisées en 2019 au sein de l'Observatoire

## C. Bancarisation et harmonisation des données, à poursuivre

Les données acquises par les coordinateurs locaux grâce à leurs actions de terrain ont été renseignées cette année encore sur la base de données **ESTAMP**, développée par l'OFB. Cette base de données, mise en ligne en mai 2018, permet d'assurer la sécurisation de la bancarisation des données, sur le long terme, et leur libre accès. Ainsi, les données de fréquentation acquises en 2019 par exemple sont accessibles à tous les partenaires et acteurs le souhaitant.



Cette base de données commune permet le renseignement des données d'enquête (complètes et de sensibilisation) et de fréquentation. Des mises à jour ont été nécessaires en 2018 et en 2019, et ses administrateurs sont à l'écoute de tous les retours de terrain afin d'en optimiser l'utilisation. Malgré le temps de saisi encore perfectible et pouvant encore gagner en intuitivité, cette base a le gros avantage de mettre à disposition l'ensemble des données collectées sur la façade suivant un protocole commun, défini pendant le projet Life+.

Sa déclinaison en application pour tablette, a été développée en 2019 et est désormais disponible pour tablette Android. Elle permet la saisie et l'enregistrement de données directement sur le terrain (comptages, sensibilisation, enquêtes).

La bancarisation des données permet un suivi et une analyse des évolutions des pratiques sur les territoires de l'Observatoire, à différentes échelles d'analyse.

De plus, un appel d'offre de la DREAL portant sur l'évaluation de l'efficacité écologique et économique de mesures de gestion prises en faveur de l'environnement marin a été lancé en 2019. Un projet d'étude de l'efficacité de la base de données ESTAMP pour répondre aux besoins de l'Observatoire a été lancé. Il s'agit du projet nommé OBADE (Outil d'Analyse pour la Base de Données ESTAMP), porté par le GEMEL-Normandie et le CNAM-Intechmer. Ce projet, prévu jusqu'en 2021, a pour objectif de tester l'efficacité de l'outil Estamp pour l'analyse des suivis pêche à pied, de recenser les besoins d'analyse des données de la BD et de proposer des analyses uniformisées en fonction des données disponibles et des besoins.

La coordinatrice de l'Observatoire, en tant que membre du comité de pilotage avec le réseau Littorea, l'OFB, la DIRM et les DDTM 14 et 50, a pu travailler avec les porteurs du projet pour les guider dans la création de cet outil.

Les analyses détaillées dans ce rapport (III) ont été réalisées pour une grande partie grâce à cet outil. A l'avenir, tous les coordinateurs locaux qui le souhaitent pourront l'utiliser pour accélérer et homogénéiser l'analyse de leurs données.

Il est donc d'autant plus nécessaire de continuer à inciter les coordinateurs locaux à saisir leurs données et à les valider dans la base de données ESTAMP afin que celles-ci soient valorisées au mieux. La collaboration avec le projet OBADE pour l'analyse des données à l'échelle de la façade a également permis de se rendre compte de la manière dont les données sont saisies actuellement. Peu de données ont été **validées** par les coordinateurs locaux au sein de l'Observatoire depuis 2018, ce qui peut laisser entendre qu'un certain nombre de ces données sont peut-être encore incomplètes ou incorrectes tant qu'elles n'ont pas été validées. En effet, **moins de 35% des fiches saisies dans ESTAMP ont été validées en 2020** ([Annexe 2](#)). Un certain nombre de questions présentes dans les questionnaires sont également très peu posées ou en tout cas très peu de données sont disponibles, ce qui peut interroger sur la nécessité de les retravailler avec les coordinateurs locaux pour comprendre pourquoi elles ne sont pas posées.

## D. Construction d'une dynamique collective d'échanges et de mutualisation

L'Observatoire de la pêche à pied correspond aussi à un réseau d'acteurs, coordonné par une mission attribuée à l'URCPIE de Normandie, qui échangent sur leurs méthodes de travail et retours d'expériences de terrain afin de construire ensemble la démarche. En premier lieu, un Comité de concertation permet d'ouvrir un temps d'échanges avec les acteurs institutionnels de l'Observatoire, les coordinateurs locaux et les partenaires de la sous-région marine. En complément, un Comité technique, dédié aux acteurs engagés dans des actions d'acquisition de connaissances dans le cadre de l'Observatoire, permet de revenir sur les actions de terrain, l'utilisation de la base de données...

Ces temps de rencontre sont complétés par des échanges sur les territoires permettant la mutualisation des moyens d'actions (outils de sensibilisation notamment), une meilleure appropriation des protocoles et des techniques de travail. Cette dynamique est fortement alimentée par l'animation assurée au niveau national par le Réseau Littorea qui apporte soutien méthodologique, formation et information ciblée aux coordinateurs locaux. En 2019, trois nouvelles structures ont intégré ces temps d'échanges au sein de l'Observatoire : Déficaux (Normandie), le CPIE Flandres maritimes et la Communauté de communes des Abers.

L'animatrice de l'Observatoire fait office de facilitatrice pour les structures souhaitant bénéficier d'une formation organisée par le réseau Littorea (deux formations réalisées en 2019 en Normandie et Hauts-de-France).

De plus, l'Observatoire intègre dans ses échanges les services de l'Etat ainsi que des partenaires qui interviennent dans le périmètre de l'Observatoire, en lien direct ou indirect avec les actions réalisées dans l'Observatoire : Commission spécialisée « Milieux vivants » du Conseil Maritime de façade Manche Est – Mer du Nord, interlocuteurs travaillant pour le projet Life Marha, participation au groupe de travail sur le suivi des récifs d'hermelles et des champs de blocs, autres partenaires réalisant des suivis de ressources et d'habitats dans le périmètre de l'Observatoire, ...

Ces échanges réguliers participent à la construction d'une dynamique collective d'échange et de coordination des actions au sein de l'Observatoire.

A partir de 2020, avec de nouveaux territoires s'associant à l'Observatoire de la pêche à pied, cette dynamique collective se verra renforcée à l'échelle de la sous-région marine Manche Mer du Nord.

## **E. Perspectives**

### **1. Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les pratiques de pêche**

La pêche à pied est une pratique attirant un nombre de pratiquants non négligeable sur l'estran et peut être source de conflits entre usagers. La récolte de données de fréquentation, de pratique et de connaissance des pratiquants avec un protocole commun permet d'avoir un point de vue objectif sur cette pratique et la pression qu'elle peut engendrer sur les milieux.

En 2020, afin de pouvoir suivre l'évolution des pratiques, l'acquisition de connaissances sur les pratiques de pêche se poursuivra sur l'ensemble des territoires déjà suivis en 2019, au moins en ce qui concerne les indicateurs de progrès et la fréquentation des sites. De nouveaux territoires seront diagnostiqués en Bretagne et Hauts-de-France, par le biais d'un appel d'offre de la DIRM Manche-Est – Mer du Nord.

Les sites déjà diagnostiqués poursuivront leurs actions de sensibilisation dans le but de favoriser l'amélioration des pratiques (respects des ressources et habitats, santé, sécurité...).

### **2. Renforcer la coordination à l'échelle Manche- Mer du Nord**

En 2020, l'Observatoire continuera à mobiliser de nouvelles structures sur les territoires déjà impliqués et ceux qui ne le sont pas encore. Les partenariats avec le réseau Littorea et d'autres démarches du PAMM se poursuivront également en 2020.

### **3. Intégrer des suivis environnementaux**

Le travail de concertation de l'Observatoire avec l'ensemble des acteurs de la gestion durable de la pêche à pied dans la sous-région marine, est aussi utile pour bien maîtriser les enjeux régionaux et locaux et prendre les bonnes décisions pour une pratique durable de cette activité, avec le moins d'impact sur les milieux.

A l'avenir, après avoir pu dresser un état des lieux des pratiques et connaissances sur la quasi-totalité des sites couverts par l'Observatoire, il apparaît nécessaire d'intégrer des suivis environnementaux à ces sites, afin d'obtenir des connaissances objectives de l'impact de cette activité sur les espèces pêchées et les milieux où est pratiquée cette activité.

# Annexes

Annexe 1 : Détail des données saisies dans ESTAMP hors Observatoire entre janvier 2019 et avril 2020

Territoire	Organisme	Mois de saisie	Type de données	Nombre de données
Baie de Bourgneuf	Syndicat Mixte de la baie de Bourgneuf	Août 2019	Fréquentation	10
Bassin d'Arcachon	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon	Août 2019	Fréquentation	15
Côte basque	CPIE littoral basque	Septembre 2019	Fréquentation	7
Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis	Communauté d'agglomération Royan Atlantique	Août et Septembre 2019 et Janvier et Mars 2020 / Avril à Septembre 2019 et Janvier à Mars 2020	Fréquentation / Enquêtes	242 / 1156
	E.C.O.L.E de la mer			
	Groupe associatif de l'Estuaire			
	CPIE Marennes-Oléron			
	Communauté de communes de l'île d'Oléron			
	Réserve Naturelle de Lilleau des Niges			
	Association Environnat			
	CPIE Médoc			
	Cercle nautique île d'Aix			
Ecomusée du Port des Barques				
Etang de Berre	GIP de l'Etang de Berre	Mars 2020	Fréquentation	3
Finistère Sud	Bretagne Vivante	Août 2019	Fréquentation	32
	Association RIA			
Golfe du Morbihan	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	Avril à Octobre 2019	Fréquentation	36
Ouest Morbihan	Syndicat Mixte de la ria d'Etel	Août 2019	Fréquentation	20
	Association La Vigie			
Pays de Guérande	CPIE Loire Océane	Janvier à Mars, Mai et Août 2019	Fréquentation	77
	Comité régional des pêches maritimes	Janvier à Mars 2019	Enquêtes	160
Pays du Four	Comité régional des pêches maritimes	Août 2019	Fréquentation	2
<b>TOTAL</b>			<b>Fréquentation</b>	<b>446</b>
			<b>Enquête</b>	<b>1328</b>

Annexe 2 : Détail des fiches saisies dans ESTAMP pour chaque territoire au sein de l'Observatoire, de janvier 2019 au 30 avril 2020

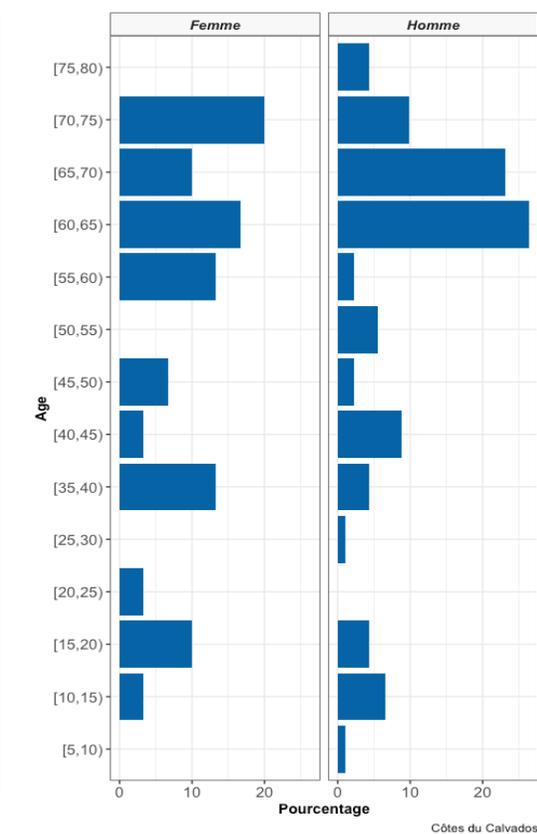
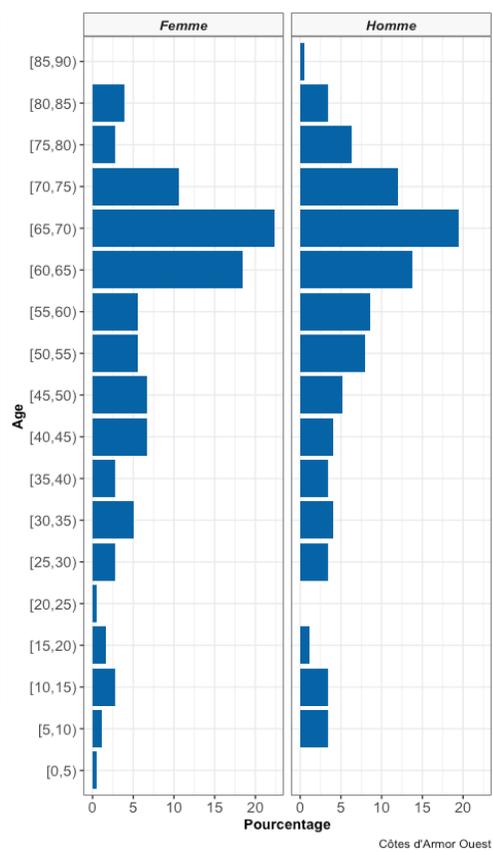
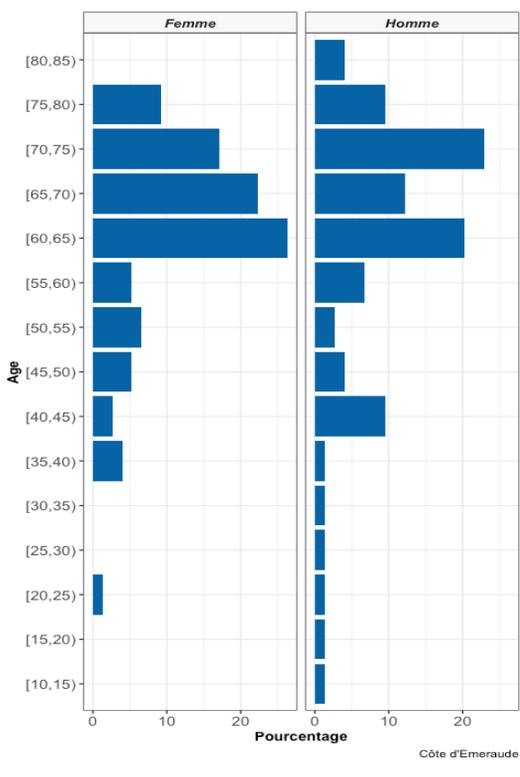
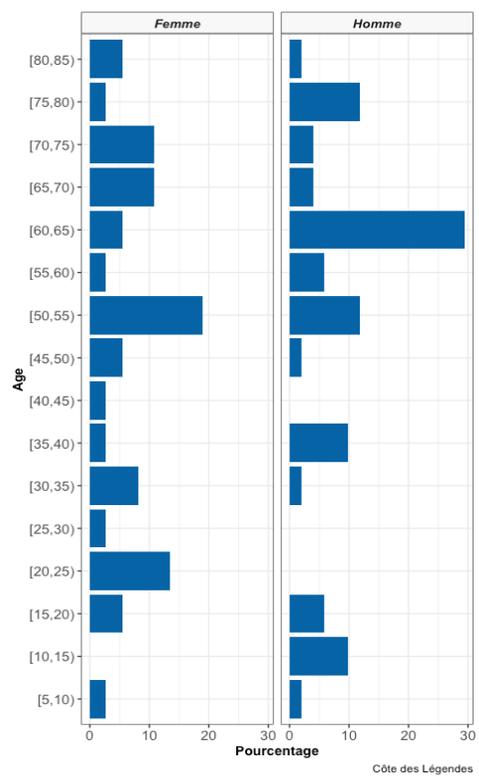
Territoire	Nombre de fiches de fréquentation saisies Validées	Nombre de fiches de fréquentation saisies Terminées	Nombre de fiches d'enquêtes saisies Validées	Nombre de fiches d'enquêtes saisies Terminées
Côte d'Opale	0	11	0	0
PNM Estuaires Picards et Mer d'Opale	62	17	49	2
Pays de Caux	4	14	0	0
Côtes du Calvados	105	8	179	107
Est Cotentin	0	62	0	234
Golfe Normand Breton	62	17	40	1285
Ouest Côtes d'Armor	88	0	666	0
Pays de Morlaix	0	43	0	273
Côte des Légendes	21	0	36	0
Rade de Brest	0	109	0	21

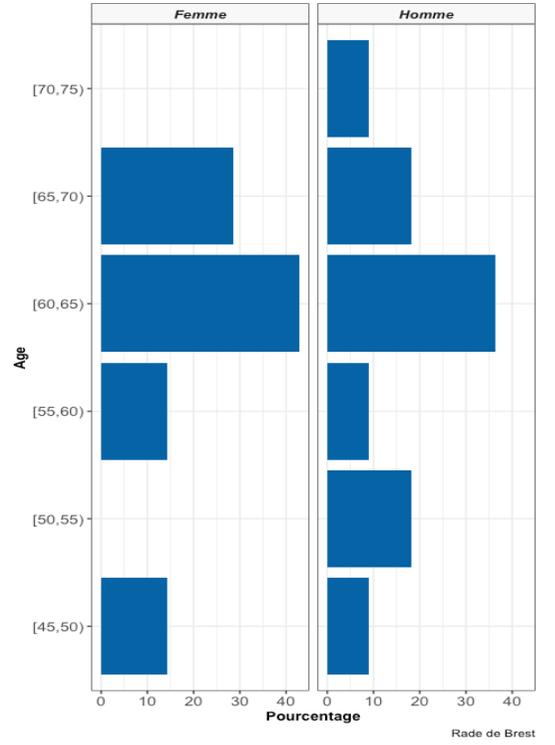
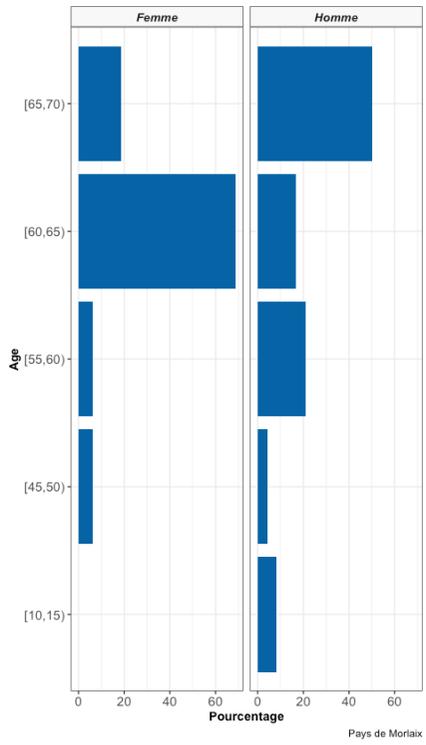
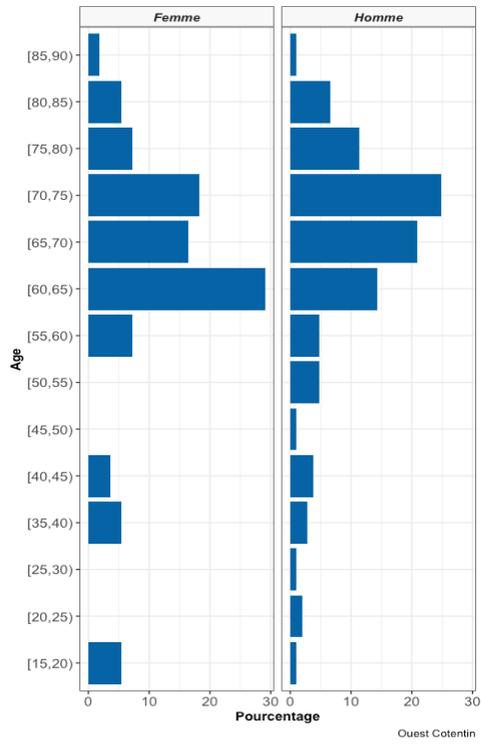
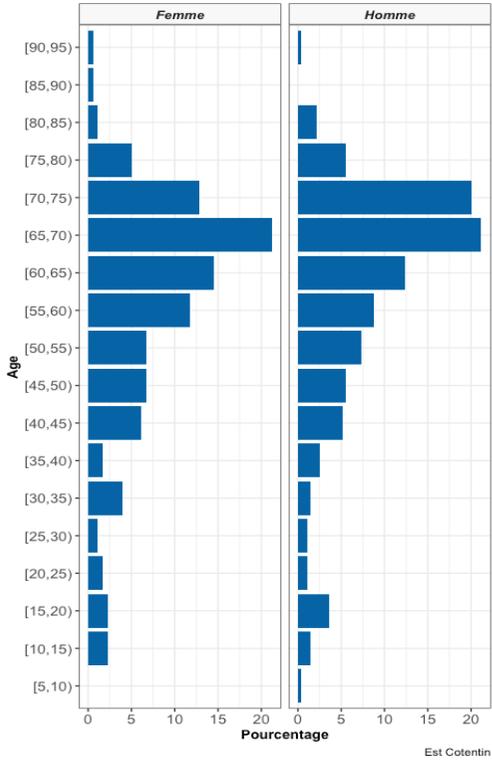
Soit **28%** des données de fréquentation validées et **33,5%** des données d'enquêtes (sensibilisation et complète confondues) validées de janvier 2019 à fin avril 2020 au sein de l'Observatoire.

Annexe 3 : Effectifs de pêcheurs enquêtés pour réaliser la pyramide des âges par territoire

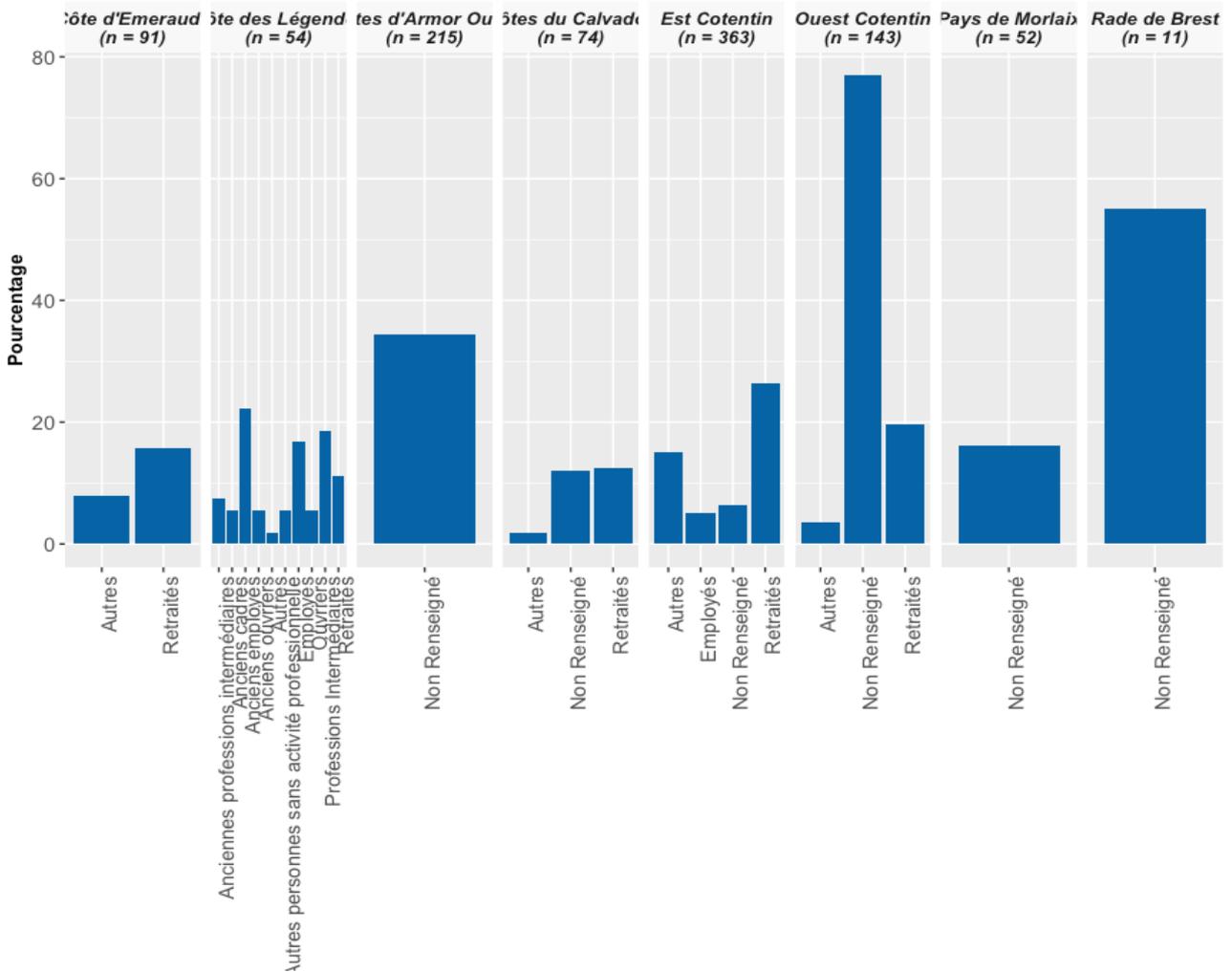
Territoires	Sexe	Effectifs
Côte d'Emeraude	Femme	76
Côte d'Emeraude	Homme	74
Côte des Légendes	Femme	37
Côte des Légendes	Homme	51
Côtes d'Armor Ouest	Femme	179
Côtes d'Armor Ouest	Homme	175
Côtes du Calvados	Femme	30
Côtes du Calvados	Homme	91
Est Cotentin	Femme	179
Est Cotentin	Homme	274
Ouest Cotentin	Femme	55
Ouest Cotentin	Homme	105
Pays de Morlaix	Femme	32
Pays de Morlaix	Homme	48
Rade de Brest	Femme	7
Rade de Brest	Homme	11

Annexe 4 : Pyramide des âges pour chaque territoire suivi dans l'Observatoire

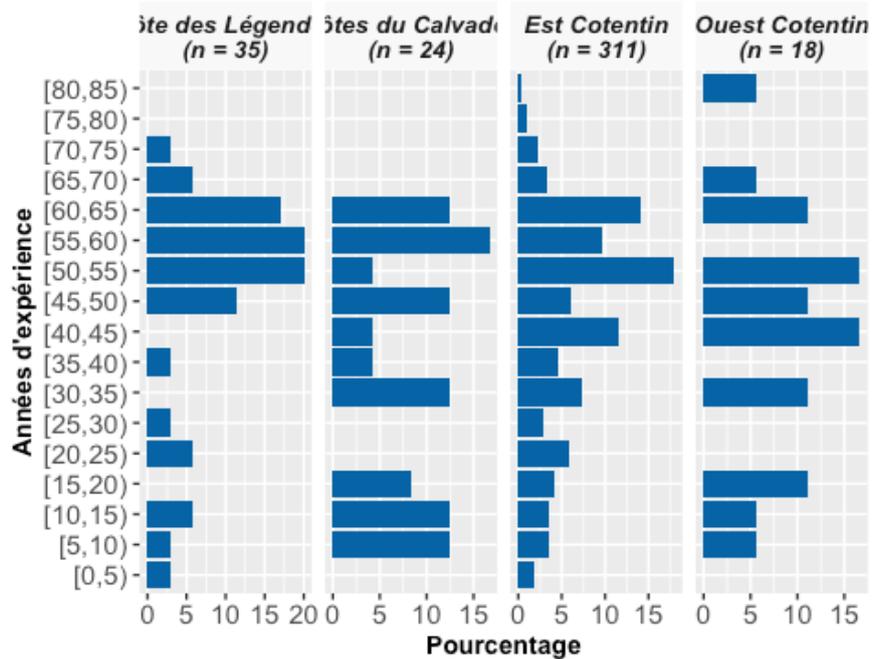




Annexe 6 : Détail des catégories socio-professionnelles les plus représentées dans l'Observatoire par territoire suivi



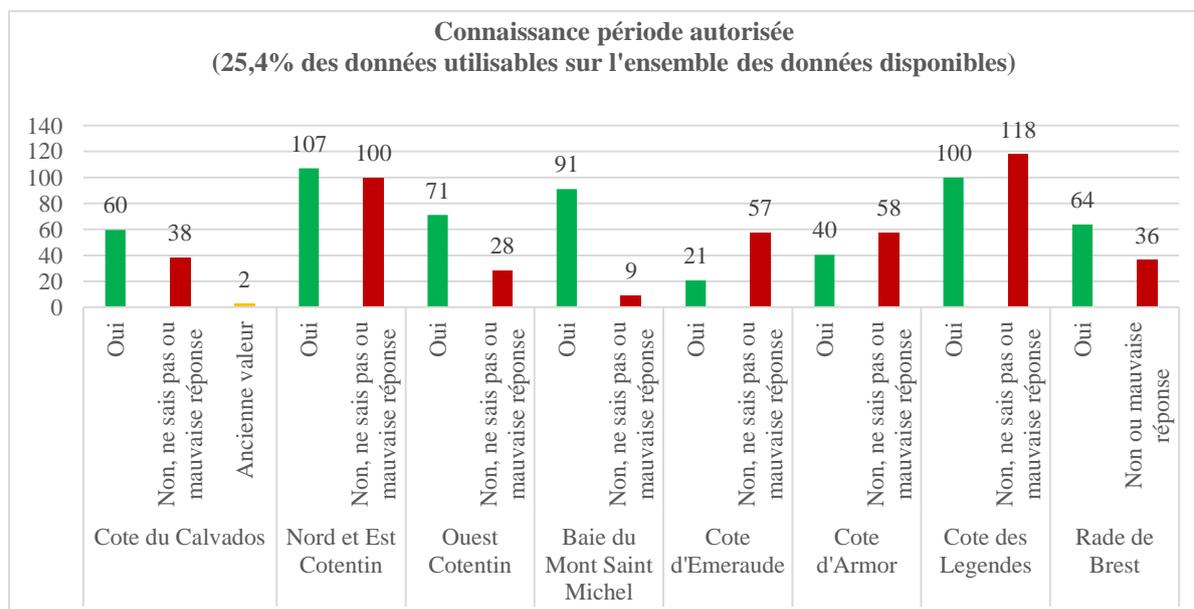
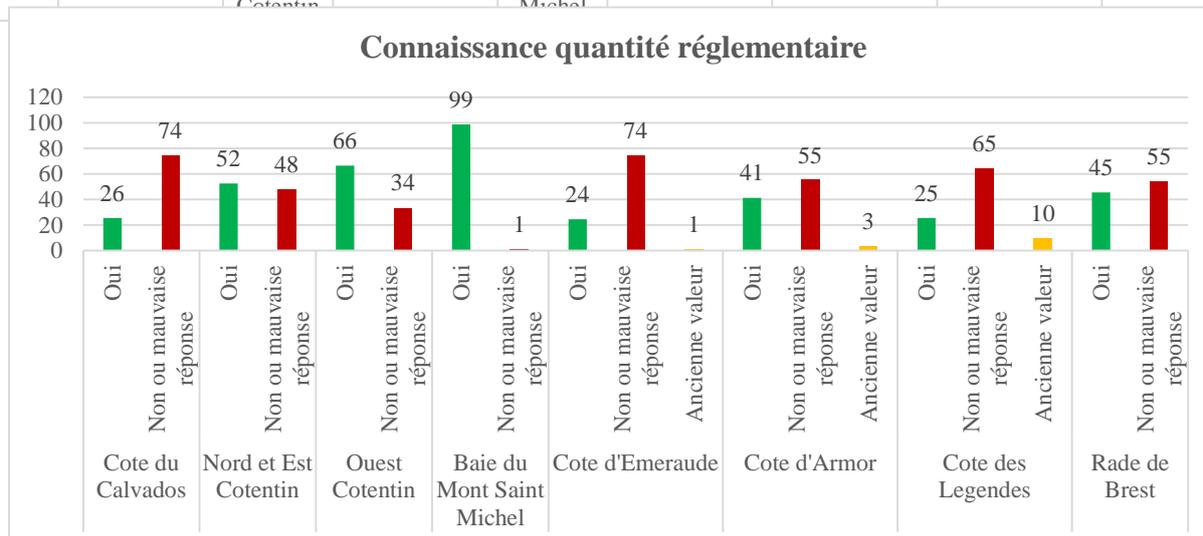
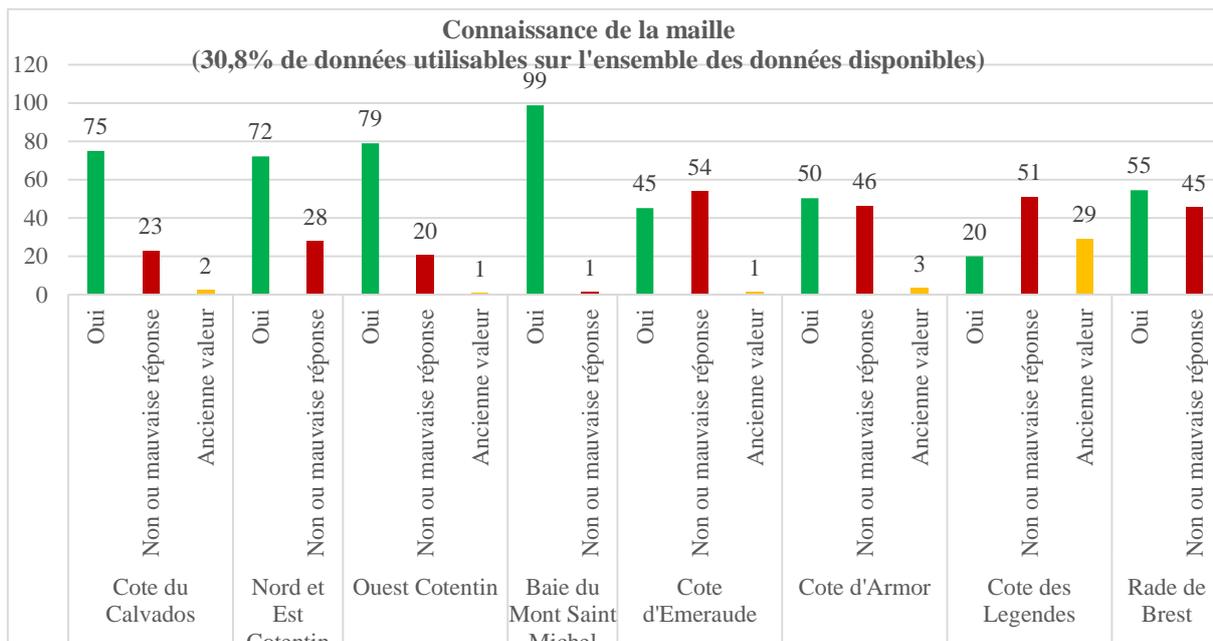
Annexe 5 : Détail des années d'expérience des pêcheurs à pied interrogés au sein de l'Observatoire selon les territoires suivis



Annexe 7 : Détail du pourcentage des espèces principalement recherchées et pêchées par territoire au sein de l'Observatoire

Territoire	Espèce	Pourcentage recherchée	Pourcentage Pêchée
Côte des Légendes	Etrille	13,3	16,5
	Coques	51,3	36,7
Côtes du Calvados	Etrilles	24,5	24,5
	Bouquet	23,1	40,8
Nord et Est Cotentin	Bouquet	13,1	16,7
	Etrilles	35,4	30,2
	Palourde		19
Ouest Cotentin	Palourdes	37,8	40,8
Pays de Morlaix	Coques	57,2	
Rade de Brest	Praires	44	40
	Huitres	16	30
Côte d'Emeraude	Palourde	39	26
	Praire	20,5	15,9
	Coques	19	36,7
Côtes d'Armor	Saint-Jacques	31	17,2
	Moules	11	15
	Couteaux	14,6	7,7
Côte de Penthièvre	Moules	25	
	Coques	23,1	
Baie du Mont Saint-Michel	Palourdes	39,3	48
	Huitres	18,8	
Parc naturel marin Estuaires picards et mer d'Opale	Moules	34	
	Bivalves non fousseurs	23	
Chausey	Praire		53
	Bouquet		20,8

Annexe 8 : Détail des connaissances réglementaires (maille, quantités et périodes de pêche) selon les territoires





## Chausey

**Profil**

**49 ans**  
Homme (83%)

Pêcheur régulier (69%)

De passage pour la journée (82%)

**Connaissance Réglementaire**

46% des pêcheurs connaissent la réglementation

**Temps moyen de pêche**

**1h10**

**Espèces pêchées**

Praire (53%) et bouquet (21%)

**Connaissance Sécurité**

Horaire de Basse Mer : 87% Oui  
Etat sanitaire: 91% de Non

**Source** Aucune

Possède un outil de mesure (61%)

Conformité panier : 78%

**Rendement**

Entre 0,96 et 1,2 T estimé de praire



## Baie du Mont Saint-Michel

**Profil**

**64 ans**

Homme (66%)  
Retraité (78%)  
Entre amis (33%)  
Local (83%)

**Connaissance Réglementaire**

Taille 91%  
Quota 76%  
période

**Source** Annuaire des marées, bouche à oreille

Uniquement aux grandes marées

Temps moyen de pêche **1h33**

Palourdes (48%)  
Râteaux : 73%

**Connaissance Sécurité**

Horaire de Basse Mer : 96% Oui  
Etat sanitaire: 57% de Non

**Source** Internet, annuaire des marées

Nombre de séances de pêche à pied **3039**

Outil de mesure: 77%  
Réceptivité 95%  
Tri récolte complet 54%



## Côte de Penthièvre (données 2018 et 2019\*)

**Profil**

**59 ans**

Homme (62%)  
En couple 33%  
Local (64%)

**Connaissance Réglementaire**

Taille 36%\*  
Quota 64%

**Source** Bouche à oreille, panneaux d'information

N'importe quel jour de la semaine

Temps moyen de pêche **1h31**

Coques et moules  
Griffe (30%), aucun outil (21%)\*

**Connaissance Sécurité**

Horaire de Basse Mer : 97% Oui  
Etat sanitaire: 63% de Non

**Source** Panneaux d'information, internet

Nombre de séances de pêche à pied **12003**

Outil de mesure 40%\*  
Conformité panier 12%  
Réceptivité 88%  
Tri récolte 57%\*



## Côte d'Emeraude (Baie de Lancieux)

**Profil**

**59 ans**

Femme (62%)  
Retraité (57%)  
A plusieurs (88%)  
Local (89%)

**Connaissance Réglementaire**

Taille 14%  
Quota 47%  
Période 21%

**Source** Annuaire des marées, bouche à oreille

Aux grandes marées  
Lors des vacances et weekend

Temps moyen de pêche **1h52**

Palourde (26%), praire (16%), coque (37%)  
Râteau : 47%

**Connaissance Sécurité**

Horaire de Basse Mer : 96% Oui  
Etat sanitaire: 53% de Non

**Source** Annuaire des marées

Nombre de séances de pêche à pied **13433**

Outil de mesure 37%  
Conformité panier 67%  
Réceptivité 94%  
Tri récolte 24% tri complet



## Côtes d'Armor (données 2018 et 2019\*)

### Profil

**54 ans**  
Homme (55%)  
Retraité  
A plusieurs (3 ou plus) (48%)\*  
Local (76%)\*

### Connaissance Réglementaire

Taille 45%  
Quota 37%  
Période 42%



### Source

Panneaux d'information, bouche à oreille, internet

### Temps moyen de pêche

**1h29**



Couteaux (7%), moules (15%), Saint-Jacques (17%)\*  
Griffe (25%), sel\*



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 97% Oui  
Etat sanitaire: 56% de Non

### Source

Panneaux d'information, presse

Nombre de séances de pêche à pied **22895**

Outil de mesure 38%\*  
Conformité panier 68%  
Réceptivité 87%  
Tri récolte 68%\*



### Rendement moyen

**1,03 kg/pêcheur/marée**



## Côte Nord et Est du Cotentin

### Profil

**60 ans**  
Homme (62%)  
Retraité (57%)  
Pêcheur seul (59%)  
Local

### Connaissance Réglementaire

Taille 45%  
Quota 46% (pour l'espèce du jour)



### Source

Internet, Panneaux d'information



Uniquement aux grandes marées

Temps moyen de pêche **1h51**



Bouquet (17%), étrille (30%)

Croc : 28%



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 96% Oui  
Etat sanitaire: 66% de Non

### Source

Bouche à oreille, médias, journaux

Nombre de séances de pêche à pied **13016**

Outil de mesure 48%  
Conformité panier 49%  
Réceptivité 89%  
Tri récolte 39%



## Côtes du Calvados (Grandcamp-Maisy)

### Profil

**60 ans**  
Homme (81%)  
Retraité (86%)  
Entre amis (32%)  
Local (%)

### Connaissance Réglementaire

Taille 75%  
Quota 26%  
Période 60%



### Source

Internet



N'importe quel jour de la semaine

Temps moyen de pêche **1h48**



Bouquet (41%), étrille (25%)



Epuisette (25%), havenet (20%)



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 99% Oui  
Etat sanitaire: 50% de Non

### Source

Médias, panneaux d'information

Nombre de séances de pêche à pied **10335**

Outil de mesure 51%

Réceptivité 96%



## Côte Ouest du Cotentin

### Profil

**65 ans**  
Homme (66%)  
Retraité (85%)  
Pêcheur seul (61%)  
Local (%)

### Connaissance Réglementaire

Taille 79%  
Quota 66%  
Période 71%



### Source

Panneaux d'information, médias / annuaire des marées



Uniquement aux grandes marées  
N'importe quel jour de la semaine

Temps moyen de pêche **1h53**



Palourde (41%)

Griffe (24%)



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 98% Oui  
Etat sanitaire: 62% de Non

### Source

Panneaux d'information, médias

Nombre de séances de pêche à pied **12295**

Outil de mesure 63%  
Réceptivité 86%





## Guissény – Côte des Légendes

### Profil



**50 ans**  
Homme (57%)  
Employé (28%)  
En famille (39%)  
Local (77%)

### Connaissance Réglementaire

Taille 19%  
Quota 38%  
Période 60%



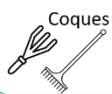
### Source

Médias  
(journaux,  
radio, TV)



Uniquement aux grandes marées  
N'importe quel jour de la semaine

Temps moyen de pêche **1h31**



Coques (38%) et étrille (17%)  
Râteau, griffe, croc, aucun outil



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : + 90% Oui  
Etat sanitaire: 61% de Non

### Source

Capitainerie, club  
nautique, panneaux  
d'information

Nombre de séances  
de pêche à pied **2168**

Outil de mesure 35%  
Conformité panier 47%  
Réceptivité 84%  
Tri récolte 51%



## Rade de Brest

### Profil



**59 ans**  
Retraité (%)  
A plusieurs (64%)

### Connaissance Réglementaire

Taille 48%  
Quota 29%  
Période 64%



### Source

Presse,  
internet



Uniquement aux grandes marées

Temps moyen de pêche **1h15**



Praire (40%) et huître creuse (30%)  
Griffe : 55%



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 100%  
Etat sanitaire: 73% de Non

### Source

Presse, Panneaux  
d'information

Nombre de séances  
de pêche à pied **3679**

Outil de mesure 19%  
Réceptivité 91%  
Tri récolte 54%



## Pays de Morlaix (données 2018 et 2019\*)

### Profil



**60 ans\***  
Femme (64%)  
A plusieurs (55%)  
Local (90%)\*

### Connaissance Réglementaire

Taille 5%\* (pour la coque)  
Ancienne valeur citée 55%  
Quota 40%\*



Uniquement aux grandes marées

Temps moyen de pêche **1h30**



Coques (57%)  
Râteau: 90%



### Connaissance Sécurité

Horaire de Basse Mer : 95% Oui\*  
Etat sanitaire: 84% de Non\*

### Source

Presse, panneaux  
d'information

Nombre de séances  
de pêche à pied **61740**

Outil de mesure 40%\*  
Conformité panier 85%  
Réceptivité 95%\*



## Bibliographie

- Aubert M., Daniel T, Lesacher M., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire en baie du Mont Saint-Michel Avril 2019-avril 2020. Centre de découverte de la Baie. 2020
- Bertrand A-M. et Lecoeu, D., Présentation powerpoint diagnostic sur les sites de Saint-Germain-sur-Ay et Saint-Vaast-la-Hougue en 2019. CPIE du Cotentin. 2019
- Coupri G., Bilan des activités de pêche à pied de loisir sur le littoral du Pays de Caux. Aquacaux. 2020
- Das Neves Bicho N. et Tanghe M., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire Rade de Brest 2019. Parc Naturel Régional d'Armorique et ULAMIR CPIE de Morlaix-Trégor. 2020
- Delisle F., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir dans l'Ouest des Côtes d'Armor, Années 2018-2019-2020. Vivarmor Nature. 2020
- Delisle F., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir dans l'Ouest des Côtes d'Armor. Année 2018. Vivarmor Nature. 2018
- Dupont L., Etat des lieux de la pêche à pied de loisir – bilan d'actions 2015-2017. CPIE Loire-Océane. 2017
- Geslain C., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire de la Côte d'Emeraude 2019. Cœur Emeraude. 2020
- Geslain C., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur les territoires de la Rance et de la Côte d'Emeraude 2018. Cœur Emeraude. 2018
- Guibert A., Rapport de sensibilisation Observatoire de la Pêche à pied de loisir. Lot n°3 territoire « Côte de Penthièvre Baie de la Fresnaye » 2019. Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel. 2020
- Guibert A., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire Côtes d'Armor lot n°5 2018. Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel. 2018
- Hermy S., Médiation de l'estran : 5 années de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied de loisir sur la côte ouest du Cotentin. AVRIL et APP2R. 2019
- Le Renard M., Observatoire de la Pêche à pied de loisir Manche – Mer du Nord – Analyse des données 2018. URCPPIE de Normandie. 2019
- Loncle N., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire de Guissény – Observations de mai 2018 à mars 2020. Mairie de Guissény. 2020
- Loncle N., Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire de Guissény 2018. Mairie de Guissény. 2018
- Potel B., Bilan 2019 Programme « Pêche à pied récréative (PAPR côtes normandes / 2019-2021 ». URCPPIE de Normandie (CPIE Vallée de l'Orne, CPIE du Cotentin) en partenariat avec le GEMEL-Normandie. 2020.
- Privat A., Delisle F., Bonnin J-B., Olivier S., Piques B., Bernard M. et Ponsero A. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. Cahier méthodologique et recueil d'expériences. 2018
- Scolan P., et Guigny A., Bilan de surveillance des grandes marées 2019 – Archipel de Chausey. SYMEL. 2019
- Tanghe, M. Rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le territoire du Pays de Morlaix 2019. ULAMIR CPIE de Morlaix-Trégor. 2020
- Tanghe M., Bilan des actions sur le territoire du Pays de Morlaix. ULAMIR CPIE Morlaix-Trégor. 2018

- Delisle F., Olivier S., Pêche à pied de loisir. Vivarmor Nature et IODDE CPIE Marennes – Oléron. Agence Française pour la Biodiversité. [www.pecheapied-loisir.fr](http://www.pecheapied-loisir.fr)